

SACEM



SOUTIEN AU CYCLE ÉLECTORAL DE MADAGASCAR (2017-2019)



.....

Rapport annuel d'activités 2018 du projet SACEM Soutien Au Cycle Electoral de Madagascar

.....

Janvier 2018
Décembre 2018



Les Malgaches ont voté dans le calme à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle, le 19 décembre 2018.



TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel 2018

*Projet de Soutien Au Cycle Electoral de
Madagascar (SACEM)*

<p>CONTEXTE 07/09</p> <hr/>	<p>SOUS-PRODUIT 3 58/91</p> <hr/>
<p>STRATÉGIE 10/13</p> <hr/>	<p>SOUS-PRODUIT 4 92/129</p> <hr/>
<p>SIGNATURES 14/15</p> <hr/>	<p>SOUS-PRODUIT 5 130/137</p> <hr/>
<p>RÉSUMÉ 16/17</p> <hr/>	<p>BONNES PRATIQUES 138/141</p> <hr/>
<p>SOUS-PRODUIT 1 22/41</p> <hr/>	<p>DIFFICULTÉS/PERSPECTIVES 142/147</p> <hr/>
<p>SOUS-PRODUIT 2 42/57</p> <hr/>	<p>RAPPORT FINANCIER 148/169</p> <hr/>



"Je salue l'engagement de tous les partenaires du Projet SACEM."

Violette Kakyomya,
Coordinateur Résident
des Nations Unies à Madagascar

Au moment où le Projet SACEM était initié en 2016, en suite du Projet PACEM achevé en 2015, Madagascar venait d'être réintégré dans le concert des Nations, après la sortie de la crise de 2009-2013. Nous avons pensé, et toute la communauté internationale avec nous, que nous devions accompagner les prochaines élections afin qu'elles soient transparentes, apaisées et crédibles. Nous avons été tous d'accord avec cet objectif général que la paix, la démocratie et la stabilité, permettant de maximiser l'impact des programmes et projets de développement au profit des populations, trouvent leur ancrage dans la bonne gouvernance politique et économique, conduite par des dirigeants investis de l'autorité de leur légitimité. C'est pourquoi la mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers s'est faite autour du PNUD pour la création du Projet de Soutien au Cycle Électoral de Madagascar (SACEM).

Ainsi, la CENI a d'abord été accompagnée dans le recensement électoral, le traitement et le suivi de l'audit international du fichier électoral. Des efforts sont en cours pour corriger les anomalies critiquées, mais force est de reconnaître les limites attachées au système de fichier alpha-numérique. C'est pourquoi le SACEM, a proposé l'introduction de la biométrie pour tenter de corriger les faiblesses de l'état-civil. La réflexion se poursuivra avec les Partenaires et la CENI.

La gouvernance électorale a été au rendez-vous avec la diffusion du nouveau cadre légal des élections, constitué des trois nouvelles lois organiques, promulguées en mai 2018. Un comité pluridisciplinaire de vulgarisation regroupant autour de la CENI et de la HCC plusieurs structures dont le SAMIFIN et le BIANCO a assuré une diffusion et une appropriation diversifiée, à travers tout le territoire national, du droit électoral et de la lutte contre la corruption en matière électorale.

De grandes campagnes nationales de sensibilisation ont eu lieu dans le pays, pour la bonne participation des citoyens aux recensement et aux scrutins. Une campagne d'information a décrit toute la démarche d'inscription sur la liste électorale. La communication institutionnelle de la CENI a été renforcée dans le sens de diversifier ses moyens d'action. Les animateurs et responsables de médias ont été ciblés et formés

pour participer à la sensibilisation des électeurs et promouvoir une couverture médiatique apaisée et professionnelle du processus électoral.

Pour la première fois, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont été sensibilisées dans le cadre d'une démarche spécifique de la CENI, pour répondre aux exigences de la protection du processus électoral, selon les directives et orientation de l'Organe Mixte de Conception (OMC), au plan national et local.

Des actions multiformes ont permis à la CENI d'être opérationnelle sur le terrain : formations du personnel électoral, appui logistique pour le transport et la mise à disposition du matériel et des documents électoraux, traitement informatique et télétransmission (V-SAT, Smartphones et BGAN) des résultats électoraux dans les Sections de Recensement Matériels des Votes (SRMV) et au Siège de la CENI, géolocalisation des bureaux de vote et cartographie électorale rassurant sur la matérialité physique de chaque bureau de vote. Ces différentes mesures ont permis que la quasi-totalité des 24 852 bureaux de vote aient parfaitement fonctionné pendant les deux tours de l'élection présidentielle, sauf les quelques cas d'attaques armées recensés.

Ces initiatives doivent leur efficacité à la bonne coordination effectuée par l'équipe du Projet, appuyé par le Management et les services techniques du *Procurement* au PNUD. Ils ont su impliquer le Comité de pilotage comprenant, sous la direction du PNUD et de la CENI, les Ambassadeurs des États contributeurs au SACEM, et le Comité technique du projet qui regroupe les services techniques de ces entités. Ces comités ont été réunis régulièrement pour prendre connaissance de chaque situation d'étape et suggérer des solutions idoines aux difficultés rencontrées. On peut donc dire que le succès unanimement reconnu à l'organisation de ces deux tours de l'élection présidentielle est le fruit des efforts de tous.

Qu'il me soit permis de féliciter à nouveau la CENI qui, malgré les difficultés de toutes sortes, a su garder le cap du professionnalisme et de la transparence dans l'organisation de ces scrutins. Je félicite et salue également le Président et les Hauts Conseillers de la Haute Cour Constitutionnelle, qui dans le respect de l'indépendance de leur Institution, ont accepté le jeu de la complémentarité institutionnelle avec la CENI.

Je salue l'engagement de tous les partenaires du Projet SACEM : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Corée du Sud, États-Unis, France, Norvège, Royaume-Uni, Suisse et Union Européenne, qui ont cru en la noblesse des objectifs fixés et se sont engagés en conséquence jusqu'au bout pour la réalisation de cette œuvre de qualité, qui permet à Madagascar de repartir sur de nouvelles bases de bonne gouvernance, de stabilité, de paix et de démocratie.

L'élection présidentielle s'achève, mais voici déjà l'élection législative. Je souhaite que les acquis de l'engagement collectif puissent être capitalisés, afin que le professionnalisme mis en œuvre à l'occasion de la Présidentielle, serve encore à l'élection législative et aux scrutins à venir.

Violette Kakyomya



"Toute la CENI s'est mobilisée comme un seul homme."

Hery Rakotomanana
Président de la CENI
Madagascar

En sortant de la séance de proclamation des résultats provisoires des premier et deuxième tour de l'élection présidentielle 2018, respectivement les 17 novembre et 27 décembre 2018, j'avais le sentiment, en toute conscience, du devoir bien accompli, de la réalisation de la vision de la CENI pour une « Gouvernance Électorale Crédible et Démocratique ».

Oui, la CENI a redynamisé ses structures dans la perspective des élections 2018 et mis à niveau les parties prenantes au processus électoral. Plusieurs ateliers de formation avaient été organisés en vue du renforcement de capacités, des agents des démembrements et du siège de la CENI, mais également de l'ensemble des acteurs du processus électoral (partis politiques, médias et organisations de la société civile), notamment en matière d'appropriation du cadre légal des élections. La CENI avait bénéficié de la collaboration des administrations impliquées directement ou indirectement dans le processus électoral telles que le SAMIFIN, le BIANCO, le Conseil d'État, les Organisations de la Société Civile.

Il faut également noter la contribution de la Haute Cour Constitutionnelle qui a relevé avec pertinence dans son arrêt n°11 du 28 novembre 2018 portant résultats définitifs du 1er tour de la présidentielle « qu'avant le scrutin, la Haute Cour Constitutionnelle avait organisé avec la Commission Électorale Nationale Indépendante, des séances d'information et de sensibilisation sur le contentieux électoral au niveau de chaque chef-lieu de province ; que des brochures relatives au contentieux électoral ont été éditées ... et fait l'objet d'une large diffusion ; que le maximum a ainsi été fait pour guider les requérants en matière de contentieux électoral ... »

Toute la CENI, les Commissaires certes mais aussi les Agents ont été mobilisés et comme un seul homme et ont répondu aux sollicitations pour exceller dans les diverses

opérations électorales, exhaustivité et exactitude du fichier électoral, approvisionnement et gestion des bureaux de vote, audit de fiabilisation des logiciels de traitement et de transmission des résultats, renforcement de la transparence électorale, renforcement de la communication institutionnelle de la CENI, etc.

Les partenaires techniques et financiers tels le PNUD, l'Union Européenne, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Corée du Sud, les États-Unis, la France, la Norvège, le Royaume Uni, la Suisse, l'Union Africaine, ECES, l'OIF, EISA, ECF-SADC et FES ont tous été présents, pour soutenir l'activité électorale. Mais il faut surtout souligner le rôle du Projet SACEM dans la mise en œuvre d'un PTA intégré avec la CENI, qui a permis la mise en place d'un système de pilotage et de suivi-évaluation de l'activité électorale depuis 2016.

En termes de préparation et de réalisation des activités de l'élection présidentielle, tout avait été mis en œuvre avec professionnalisme. C'est donc le cœur plein de satisfaction que lors de la proclamation des résultats officiels par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), j'ai pu constater, avec toutes les parties prenantes, que ces résultats définitifs étaient, à quelques dixièmes de pourcentage près, identiques aux chiffres issus des délibérations de la CENI aussi bien pour le premier que pour le second tour.

Je voudrais donc réitérer ici toute la gratitude de la CENI pour la collaboration quotidienne, franche et fructueuse du Projet SACEM, pour l'appui indéfectible qu'il a su réserver à la CENI tout au long du processus électoral ; on peut le réaffirmer, sa contribution a permis de réussir l'organisation de ces élections qui consacrent ainsi une alternance douce dans notre pays ; à ce titre, les experts du SACEM sont à citer parmi les artisans qui sont à l'origine de la victoire de la démocratie dans notre pays.

Qu'il me soit enfin permis de réitérer l'engagement et la disponibilité de la CENI, à assurer un processus électoral crédible encore pour cette année 2019 dans la confiance de la mobilisation effective et du soutien de tous.

Hery Rakotomanana

A P P E	Assistance Préparatoire au Processus Électoral
B E	Bureau électoral
B G A N	<i>Broadband Global Area Network</i>
B U	Bulletin unique
B V	Bureau de vote
C E C	Centre Electoral Communal
C E D	Centre Electoral de District
C E R	Centre Electoral Régional
C E N I	Commission Électorale Nationale Indépendante
C F M	Conseil du Fampihavanana Malagasy
C I D	Centre Informatique de District
C I N	Carte d'Identité Nationale
C L A P	Comité Local d'Approbation du Projet
C N T D I	Centre National de Traitement des Données Informatiques
C T P	Conseiller Technique Principal
D S I	Direction du Système Informatique
E I S A	<i>Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa</i>
F D S	Forces de Défense et de Sécurité
H C C	Haute Cour Constitutionnelle
J S A N	Jugements Supplétifs d'Actes de Naissances
K M F / C N O E	Comité National d'Observation des Elections
M C R I	Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions
M I D	Ministère de l'Intérieur et du Développement
M O U E	Mission d'observation de l'Union européenne
N A M	<i>Needs Assistance Mission</i> , Mission d'Évaluation des Besoins
O I F	Organisation Internationale de la Francophonie
O J M	Ordre des Journaliste de Madagascar
O M C	Organe Mixte de Conception
O N U	Organisation des Nations Unies
O S C	Organisation de la Société Civile
P A C E M	Projet d'Appui au Cycle Électoral de Madagascar
P A D R C	Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire
P N U D	Programme des Nations Unies pour le Développement
P T F	Partenaires Techniques et Financiers
R A L E	Révision Annuelle de la Liste Électorale
S A C E M	Soutien Au Cycle Électoral de Madagascar
S A D C	<i>Southern African Development Community</i> , Communauté de Développement d'Afrique Australe
S I G	Système d'Information Géographique
S R M V	Sections de Recensement Matériel des Votes
U A	Union africaine
V N U	Volontaires des Nations Unies
V S A T	<i>Very Small Aperture Terminal</i> (technique de communication par satellite)

Suite aux turbulences politiques et sporadiques conflits institutionnels des dernières années, les prochaines élections seront cruciales pour prouver que les acteurs politiques sont en mesure de s'engager dans le processus démocratique et dans une dialectique constructive entre les institutions.

Des crises cycliques et récurrentes à Madagascar

Madagascar, la Grande Île, a souffert de crises cycliques et récurrentes en 1972, 1991, 1996, 2002 et 2009. Ces crises cycliques, qui ont un impact profond sur l'économie, ont affaibli le tissu socio-culturel et ont contribué à aggraver la pauvreté dans le pays. C'est en bonne partie à cause de ces crises à répétition que Madagascar n'a atteint aucun Objectif pour le millénaire de développement (OMD). Bien que les causes profondes de ces crises soient à rechercher dans les déséquilibres économiques et de pouvoir entre régions et segments de la population, elles ont souvent été déclenchées par les différents processus électoraux.

La dernière, qui a eu lieu après le changement de pouvoir inconstitutionnel de 2009, a engendré la suspension du pays des instances internationales et contribué à une importante dégradation de l'accès de la population aux services sociaux de base. Cette période de turbulence politique a conduit la Communauté de Développement des États de l'Afrique Australe (SADC), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à mener une médiation afin d'aider les protagonistes malgaches à trouver une issue pacifique à la crise.

Le projet PACEM (2013-2015)

Cette médiation internationale a abouti à la signature d'une feuille de route pour mettre fin à la crise à Madagascar en Septembre 2011 et a ouvert la voie à la tenue des différents scrutins, notamment l'élection

présidentielle et les élections législatives en octobre-décembre 2013 ainsi que les élections communales en juillet 2015. Le PNUD, dans le cadre du Projet d'Appui au Cycle Électoral à Madagascar (PACEM), avec l'appui de ses partenaires internationaux, a apporté une assistance multiforme au processus électoral qui a contribué à la tenue d'élections jugées transparentes et crédibles par l'ensemble des observateurs.

Malgré le retour à l'ordre constitutionnel grâce aux élections de 2013, qui ont abouti à la mise en place progressive de nouvelles institutions, la situation politique à Madagascar restait encore fragile. Bien que certaines institutions démocratiques avaient été mises en place et étaient opérationnelles, telles que la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Haute Cour Constitutionnelle, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et le Sénat, d'autres comme la Haute Cour de Justice et l'Autorité de régulation des médias ne l'étaient pas encore ; en outre, les élections régionales et provinciales n'ont pas eu lieu. La confiance mutuelle entre acteurs politiques n'avait donc pas encore été complètement rétablie : à titre d'exemple, l'année 2015 a vu la tentative de destitution du Président de la République et de démission du Premier Ministre de la part de l'Assemblée Nationale.

Le projet SACEM (2016-2019)

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de Madagascar, dans une lettre datée du 5 février 2016, a sollicité l'assistance des Nations Unies pour la

préparation du prochain cycle électoral qui culminera avec les élections présidentielle et législatives de 2018. Une mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) a ainsi été déployée à Antananarivo du 21 mars au 6 avril 2016.

Elle a abouti, dans un premier temps et en attendant le lancement du projet articulé au cycle électoral, au lancement du projet APPE (Assistance Préparatoire au Processus Electoral) en août 2016. Celui-ci a permis d'accompagner la nouvelle CENI dans le renforcement des capacités des acteurs clés de la vie politique, afin de créer un environnement propice à la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays. Plusieurs documents stratégiques relatifs à l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral, à la communication interne et externe, la sensibilisation et l'éducation électorales et enfin la migration et gestion de la base de données du fichier électoral dans un nouvel environnement informatique (Oracle) ont été produits par le projet APPE.

Dans un second temps, le présent projet de Soutien au Cycle Électoral de Madagascar (SACEM) a été lancé en 2017, articulé au cycle électoral 2017-2019. Il entend donner suite et concrétiser les conclusions et recommandations issues du rapport de la NAM, tout en tenant en compte de l'évaluation du PACEM, afin d'accompagner la CENI en vue de contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives en 2018 et 2019.

Un nouveau cadre légal en vigueur en 2018

En réaction à l'adoption par le Parlement, en avril 2018, des projets de lois organiques¹ portant réaménagement du cadre légal en matière électorale, l'opposition parlementaire a initié des manifestations et formulé des revendications allant jusqu'à demander la démission du Président de la République. On a d'ailleurs déploré

des morts (officiellement deux) et des blessés à la suite des confrontations qui ont émaillé la cérémonie du 21 avril 2018. Les députés de l'opposition avaient organisé à cette occasion une séance publique à l'Hôtel de ville d'Antananarivo, au cours de laquelle elle voulait faire, conformément aux usages parlementaires, une restitution sur les textes de lois électorales controversés.

Saisie pour le contrôle de constitutionnalité des lois organiques susindiquées, la Haute Cour constitutionnelle, par ses décisions du 3 mai 2018, a sanctionné les dispositions controversées dont la mise en œuvre était de nature à promouvoir un processus électoral moins inclusif et équitable. La Cour avait en effet :

- Réhabilité la CENI dans son initiative de révision du fichier électoral et sa prérogative exclusive d'inscription des électeurs sans interférences de l'administration et du gouvernement ;
- Réaffirmé l'organisation des élections en toute période de l'année à l'échéance légale ; la saison sèche étant une « option préférentielle » ;
- Décidé que la campagne électorale, en particulier pour le 2^{ème} tour du scrutin présidentiel, doit se dérouler pendant un délai raisonnable permettant une large communication de l'offre politique en conformité avec la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. La disposition légale invalidée fixait à 7 jours la durée de la campagne électorale pour le second tour ;
- Allégé ou réécrit certaines conditions pour rendre éligibles et/ou viables de candidatures au scrutin présidentiel et permettre le déploiement d'une campagne électorale préservant l'égalité des chances.

Le 11 mai 2018, à la suite de la phase de contrôle de conformité à la Constitution, les trois nouvelles lois organiques qui constituent l'ossature du cadre légal réaménagé ont été promulguées et sont entrées en vigueur.

¹ Loi organique 2018-008 relative au régime général des élections et des référendums, Loi organique 2018-009 relative à l'élection du Président de la République, Loi organique 2018-010 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.

Révision du périmètre du SACEM suite à l'adoption des nouvelles lois

Les cadrages d'ordre légal cités précédemment ont imposé une révision du périmètre du projet en 2018. Ces nouvelles dispositions légales ont en effet eu un impact à la hausse sur le budget et le dimensionnement de plusieurs activités critiques du projet SACEM. Il en est ainsi de l'organisation du second tour du scrutin présidentiel dans des délais réduits, du découplage du second tour du scrutin présidentiel des élections législatives, de la taille du bureau de vote fixée à 700

électeurs ayant pour conséquence l'augmentation des bureaux de vote à près de 29%, ou de la remontée des résultats des bureaux de vote qui doivent arriver à la Section de Recensement Matériel des Votes (SRMV) au plus tard cinq jours après le jour du scrutin.

Le PNUD a ainsi poursuivi le plaidoyer auprès des Partenaires Techniques Financiers (PTF) et encouragé le Gouvernement et la CENI à promouvoir un processus électoral crédible, consensuel et inclusif. Le comité de pilotage du 29 juin 2018 a décidé le réaménagement conséquent du projet et du budget, réévalué à hauteur de 14 576 086 \$US.

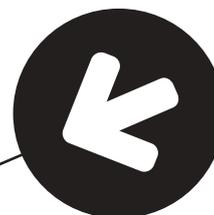


Dans le cadre du contexte décrit et afin de répondre aux défis identifiés, le projet SACEM est basé sur la théorie du changement suivante.

ÉTAPE 1

FICHER ÉLECTORAL

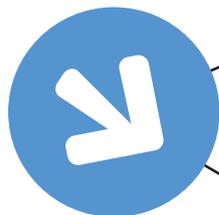
Si le fichier électoral est mis à jour par l'actualisation des données, l'enrôlement des nouveaux électeurs, la radiation des personnes décédées et est bien géré...



ÉTAPE 2

CADRE LÉGAL

Si le cadre légal relatif aux élections est amélioré...



ÉTAPE 3

SENSIBILISATION

Si les populations sont sensibilisées et encouragées à participer aux élections, et la communication institutionnelle de la CENI est renforcée...

ÉTAPE 4

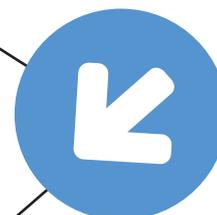
FORMATION et LOGISTIQUE

Si la Commission Electorale Nationale Indépendante est outillée pour mener à bien un processus électoral complexe...

ÉTAPE 5

ALORS...

Les élections présidentielles et parlementaires de 2018 se dérouleront dans un climat d'apaisement, de transparence et d'inclusivité, ce qui permettra dans un second temps au nouveau gouvernement d'être perçu comme pleinement légitime et fera en sorte que ces élections contribuent à consolider la paix au lieu de déclencher des tensions.





Le fichier électoral est mis à jour

L'exhaustivité, la fiabilité et la sécurité du fichier électoral sont accrues afin d'augmenter la confiance des parties prenantes au processus et notamment celle de la population à son endroit. Outre l'augmentation nécessaire du nombre de femmes et de jeunes sur les listes électorales, il conviendra d'élaborer la cartographie des bureaux de vote en générant des bureaux d'une taille raisonnable et équitablement disséminés sur le territoire national.

La gouvernance est renforcée

Toutes les parties prenantes aux élections à Madagascar s'entendent sur la nécessité de revoir les textes juridiques relatifs aux élections. Le présent projet accompagne la CENI dans son plaidoyer de réforme électorale auprès des autres Institutions, met à disposition une expertise ainsi que des outils programmatiques et des indicateurs de contrôle de conformité de la gouvernance électorale aux standards internationaux en la matière.

CINQ PRIORITÉS



Les populations sont sensibilisées

Les campagnes de sensibilisation et d'éducation civique visent la population en général, avec un focus sur les femmes et les jeunes. Elles ont pour objectif d'amener les électeurs à s'inscrire sur la liste électorale puis à se rendre aux urnes les jours de scrutins. Les messages de sensibilisation sont conçus de manière à réduire les possibles tensions liées aux élections. La CENI est chargée de définir et évaluer les activités de sensibilisation et d'éducation civique et électorale mis en œuvre par les OSC jusqu'au niveau des Fokontany.



La CENI est opérationnelle

Le projet entend renforcer les capacités des membres des démembrements de la CENI, l'appuyer dans la sécurisation et la transmission des données électorales et lui fournir une solide expertise logistique au niveau central. Celle-ci lui permettra de réaliser les acquisitions de matériel sensible et planifier leur acheminement sur le terrain où des spécialistes VNU logisticiens sont actifs. Le Projet apporte également un appui en renforcement des capacités de la Haute Cour constitutionnelle.

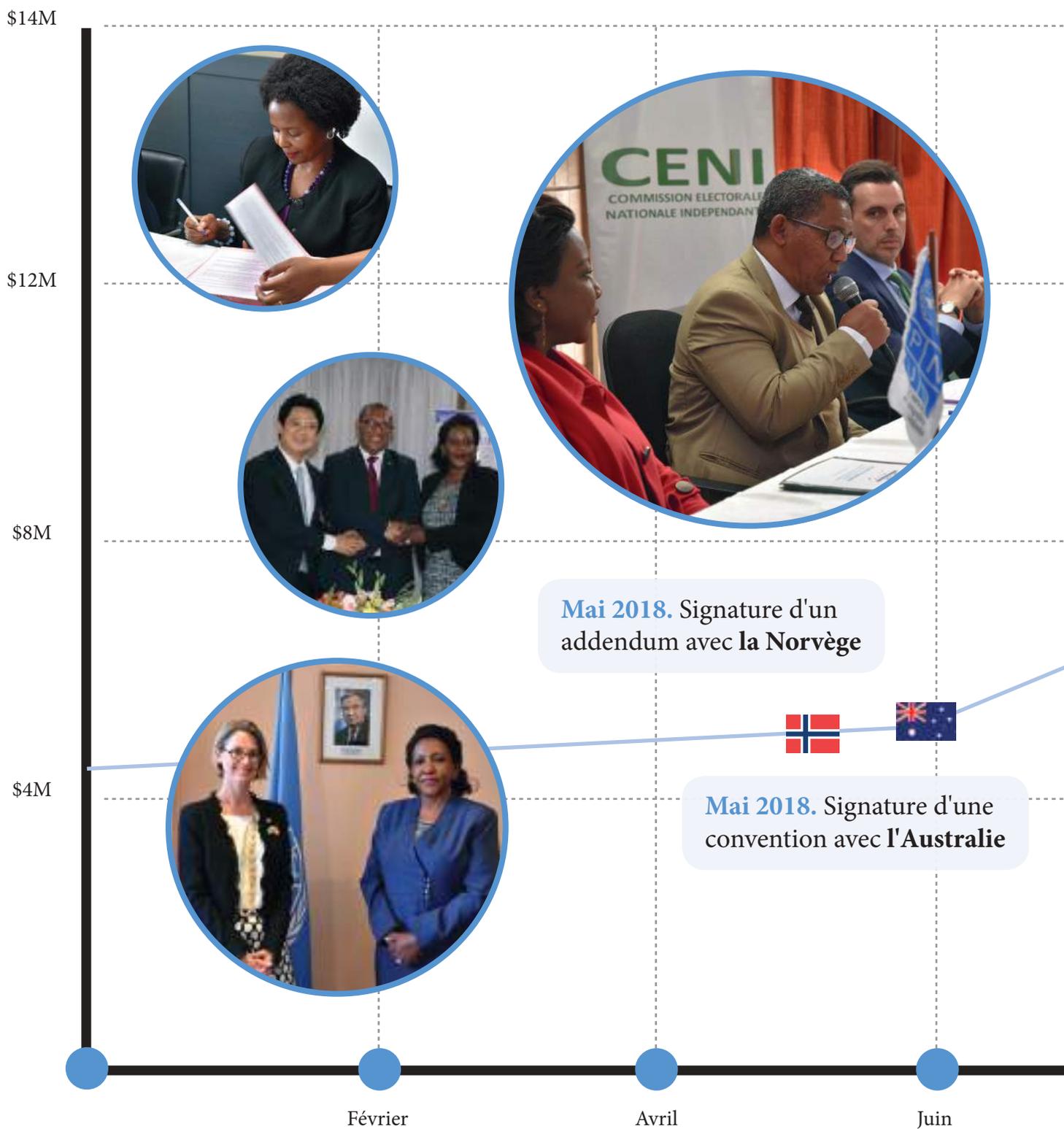


Une expertise mise à disposition

Une expertise nationale et internationale apporte l'appui multisectoriel requis dans les limites du cahier des charges du projet. Cette expertise couvre plusieurs volets opérationnels spécifiques et transversaux du processus électoral : cadre légal et réglementaire, constitution d'un fichier électoral fiable et gestion du fichier des candidatures, sensibilisation et communication électorales, opérations logistiques, etc.

CINQ COMPOSANTES

Signatures des partenaires



Janvier à décembre 2018



Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, le projet SACEM a mené à bien les activités comprises dans son cahier des charges, selon les cinq composantes de son Plan de Travail Annuel (PTA).

1. Fichier électoral mis à jour et fiabilisé

En 2018, le projet SACEM a eu pour mandat d'appuyer la CENI lors de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) et de renforcer les outils et équipements techniques existants. Après consolidation des données, le fichier électoral définitif utilisé pour l'élection présidentielle de 2018 faisait état de 9 913 599 citoyens inscrits dans la liste, dont 4 565 539 de femmes (46,05 %) et 4 162 243 de jeunes (41,98 %).

Une cartographie électorale des 24 852 bureaux de vote dans le pays a été réalisée pour appuyer les membres de la CENI à l'occasion de la planification et gestion des différentes étapes du chronogramme des opérations.

2. Gouvernance électorale renforcée

Les trois nouvelles lois organiques relatives au régime général des élections, à l'élection du Président

de la République et à l'élections des députés ont été promulguées en mai 2018. Ces lois portant réaménagement du cadre légal en matière électorale sont pour l'essentiel en ligne avec les standards internationaux.

Des ateliers de vulgarisation du cadre légal réaménagé ont ainsi été organisés dans les six provinces avec les parties prenantes et des recueils de textes réglementaires ont été produits et disséminés. Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont également été renforcées en capacités à l'approche des scrutins, pour la bonne sécurisation du processus.

3. Les acteurs sont sensibilisés

Deux grandes campagnes nationales de sensibilisation ont été lancées dans le pays, respectivement de décembre 2017 à avril 2019, pour appuyer la Révision Annuelle de la Liste Electorale, et d'octobre 2018 à avril 2019, pour la bonne participation de tous les citoyens aux scrutins présidentiel et législatifs. Les chargés d'éducation civique de la CENI et animateurs des OSC ont été renforcés en capacités dans les six provinces durant l'été 2018 en vue de la seconde campagne.



Des ateliers de formation ont également été organisés pour les médias, en juillet, août, septembre et octobre 2018, pour promouvoir une couverture apaisée et professionnelle du processus électoral.

La communication institutionnelle de la CENI a également été appuyée, via la mise en oeuvre d'une campagne digitale, la production de spots pour la télévision et la radio et la mise à disposition de kits de visibilité pour les membres de la commission.

4. La CENI est opérationnelle

Les membres de la commission ont été renforcés en capacités à l'occasion d'un grand programme de formation nationale en cascade, pour la bonne gestion des opérations de vote et de transmission des résultats, avant le premier tour de l'élection présidentielle.

Après une évaluation menée par des experts, la réactivation et l'opérationnalisation du réseau VSAT ont été réalisées, pour la transmission sécurisée et accélérée des résultats électoraux à partir des Sections de Recensement Matériels de Votes (SRMV) jusqu'au siège de la CENI. 119 SRMV ont été installées dans les chefs-lieux des Districts.

Le projet a doté la CENI d'un dispositif d'appoint (Smartphones et BGAN) au niveau de communes et bureaux de vote pour le monitoring des opérations de vote et de dépouillement.

Le matériel électoral sensible a été produit et conditionné en Afrique du Sud pour les deux tours de la Présidentielle, avant d'être livré à Antananarivo au premier tour, puis dans six hubs principaux opérationnalisés pour le second tour. Le matériel a été ensuite déployé vers les bureaux de vote en plusieurs étapes.

5. La gestion du programme est effective

Le CTP et les autres experts du projet SACEM ont apporté un appui technique continu à la commission. Le comité de pilotage et le comité technique du projet ont été opérationnels et se sont réunis régulièrement pour l'accompagnement du processus et apporter des éléments de réponses aux difficultés rencontrées. Le projet SACEM s'est installée dans de nouveaux locaux, situés dans le siège de la commission, ce qui a eu pour effet de renforcer la collaboration entre les deux équipes.

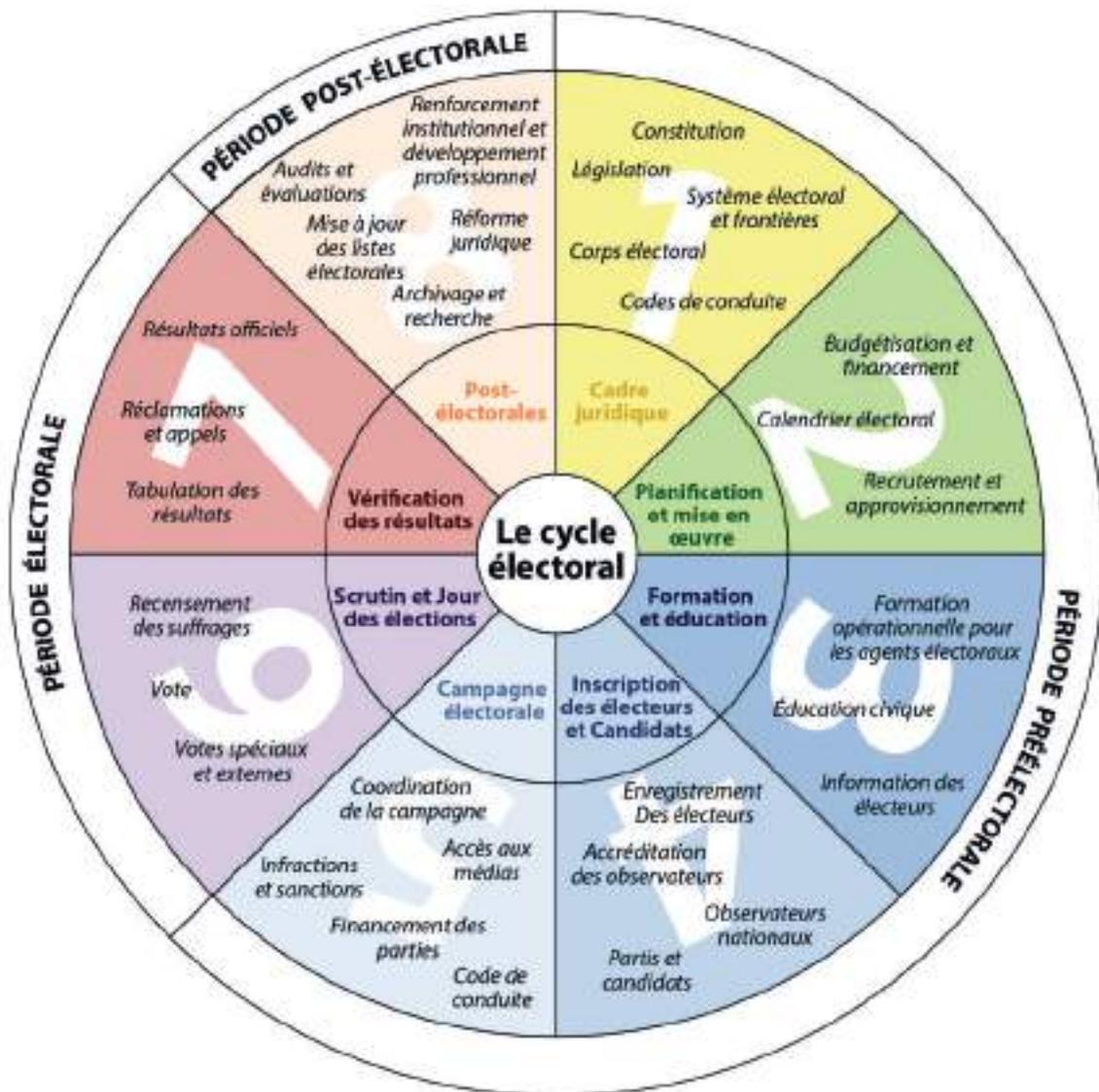




Arrivée du matériel sensible pour le second tour de l'élection présidentielle, à Ivato, Antananarivo.

"Rassurez-vous, la CENI est là pour tout assumer, la CENI est là pour travailler jours et nuits, et la CENI est là pour veiller à ce que nos compatriotes aient la paix après ce processus électoral."

Yves Herinirina Rakotomanana, Président de la CENI



1 Appui à la mise à jour, fiabilisation du fichier électoral et cartographie

Comme en 2017, le projet SACEM doit apporter un appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante lors de la mise en oeuvre des opérations de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2017-2018, renforcer les outils et équipements techniques existants, mettre à la disposition de la CENI une expertise technique et accompagner l'opération « Guichet Unique », permettant aux citoyens malgaches d'obtenir un Jugement Supplétif d'Acte de Naissance (JSAN) et une Carte Nationale d'Identité (CNI) pour leur inscription sur la liste électorale.

Une cartographie électorale doit également être réalisée, essentiellement pour doter les candidats, observateurs et différents membres des démembrements de la CENI d'outils de planification, de gestion et de suivi des différentes étapes du chronogramme opérationnel. Au-delà, pour les candidats, il s'agit d'un outil de contrôle et de traçabilité des résultats de vote.

Résultats attendus

- 10 000 000 d'électeurs sont inscrits sur une liste électorale fiable et plus exhaustive, avec un focus sur les femmes et les jeunes.
- Une cartographie électorale est disponible et mise à la disposition des démembrements de la Commission électorale.

1.1. Opération guichet unique

Le contexte électoral a été marqué par l'adoption en décembre 2016 et la promulgation en février 2017 de la loi n°2016-060 relative à la délivrance des jugements supplétifs d'acte de naissance, dans le cadre de l'opération Carte Nationale d'Identité (CNI).

Afin de tirer profit de cette nouvelle loi, le projet a appuyé le déploiement de l'opération dans tous les districts du pays sous le mode opératoire du « guichet unique ». Menée par le Ministère de l'Intérieur et de

la Décentralisation (MID), elle a permis la délivrance d'une carte nationale d'identité à base d'un jugement supplétif aux citoyens malgaches qui en faisaient la demande, afin de permettre leur inscription sur la liste électorale à l'occasion de la session de révision annuelle de la liste électorale (RALE), du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Le MID et la CENI ont ainsi agi en synergie à l'occasion de la mise en oeuvre de leurs activités et se sont accordés sur leurs cahiers des charges respectifs. En amont, le Ministère a assuré la mise en oeuvre de l'opération de délivrance des Jugements supplétifs d'actes de naissance et des cartes nationales d'identité. La CENI est intervenue en aval des opérations en assurant l'intégration dans le fichier électoral des nouveaux titulaires de la Carte Nationale d'Identité pendant la période légale de révision de la liste électorale.

Dans le cadre d'une collaboration entre les projets SACEM et PADRC (Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire), le PNUD a appuyé le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour l'opération Jugement Supplétif d'Actes de Naissance (JSAN). Cet appui a consisté en la dotation de différents matériels informatiques, photographiques et de leurs consommables.

Débutée en novembre 2017 (voir le Rapport d'activités 2017 du projet SACEM), l'opération s'est achevée au 31 janvier 2018 et a permis la délivrance de plus de 319 830 cartes nationales d'identité. Dans le cadre du "Guichet Unique", le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation comptabilise à 265 048 (141 695 femmes et 123 353 hommes) le nombre de bénéficiaires de l'opération à avoir été ajoutés au fichier (rapport d'audit du fichier électoral de l'OIF).

L'instabilité du répertoire des Cartes nationales d'identité (CNI) n'a cependant pas été de nature à rassurer certains acteurs politiques sur l'authenticité

Les chiffres clés de la RALE 2017-2018 à Madagascar

9 913 599

Le nombre d'inscrits dans le fichier électoral pour les scrutins en 2018.

46,05%

Les femmes représentent un peu moins de la moitié des inscrits dans le fichier.

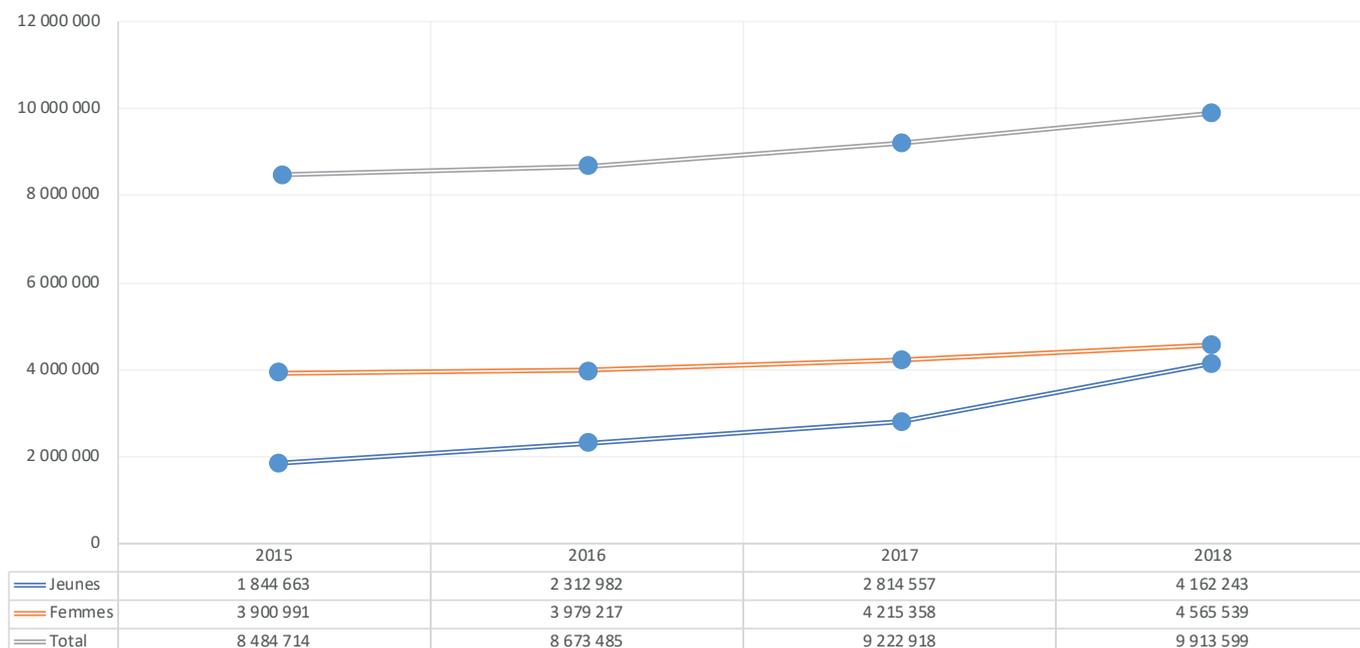
41,98%

La représentation des jeunes dans le fichier électoral est en augmentation.

Comment est organisée la révision annuelle du registre électoral ?

- **Période.** Du 1^{er} décembre au 15 mai (*Article 33 L.O 2018-008 du 11 mai 2018*).
- **Période de collecte des données.** Du 1^{er} décembre au 15 février (*Article 35 al 3 L.O 2018-008 11 mai 2018*).
- **Arrêtage provisoire des listes par les CED.** 28 février (*Article 37 al 3 L.O 2018-008 du 11 mai 2018*).
- **Vérification et demande de rectification.** Eloignement et vingt jours après affichage de l'avis de dépôt au Fokontany auprès de la CLRE (*Article 38 al 1 L.O 2018-008 du 11 mai 2018*).
- **Recours contre décision de la CLRE.** Quinze jours après notification de la décision auprès du Président du TPI (*Article 38 al 3 L.O 2018-008 du 11 mai 2018*). La CLRE a sept jours pour décider et le Président du TPI doit se prononcer dans un délai de dix jours.

Evolution des inscriptions sur la liste électoral, 2015-2018



de la base d'inscription sur la liste électorale pour cette année 2018.

1.2. Opération RALE

L'opération de Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) consiste à recenser tous les citoyens en droit de voter afin de dresser les listes électorales qui seront utilisées le jour du scrutin.

Le fichier électoral est donc une base de données contenant les données des électeurs (nom, prénom, sexe, lieu de naissance, date de naissance, adresse, profession...) et leur assignation dans des bureaux de vote qui ont une localisation bien précise. Comme écrit précédemment, au Madagascar, le recensement des électeurs a lieu du 1^{er} décembre au 15 mai, avant le gel de la liste. L'arrêtage définitif du registre électoral national par la CENI a lieu le 15 mai.

Le registre arrêté définitivement le 15 mai dont les extraits ont fait l'objet des avis de dépôt affichés aux bureaux des services publics et des principaux points

de rassemblement, est le seul valide pour toutes les opérations électorales de l'année en cours jusqu'au 15 mai de l'année suivante. (Article 10 de la Loi Organique 2018-008 du 11 mai 2018).

NB. La liste électorale arrêtée définitivement le 15 avril 2018 était la seule valide pour l'élection présidentielle anticipée de 2018 (*Article 4 du Décret 2018-641*).

Le fichier électoral de Madagascar a donc été constitué en passant par les grandes étapes ci-après :

- Collecte des données aux fokontany,
- Saisie de données, consolidation de données et traitement des anomalies aux Centres Informatiques de District (CID),
- Centralisation de données, consolidation de données et traitement des anomalies à la Direction du Système d'information (DSI).

La première étape de l'opération de Révision Annuelle de la Liste Electoral 2017-2018, la collecte des données, a été réalisée dans la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018. Au 15 avril 2018, à l'arrêtage définitif



de la liste électorale, le bilan officiel faisait état de 9 903 319 citoyens inscrits sur la liste électorale au niveau national. Un chiffre en augmentation de 7,38% par rapport à l'année dernière.

178 803 omis ont été réintégrés suite à une réclamation, et 22 530 suite à une ordonnance prise par les Présidents des tribunaux de première instance (*Article 38 al 1 L.O 2018-008 du 11 mai 2018*).

Le fichier électoral consolidé

Après consolidation des données, le fichier électoral définitif utilisé pour l'élection présidentielle de 2018 faisait état de 9 913 599 citoyens inscrits, dont 4 565 539 femmes (46,05 %) et 4 162 243 de jeunes (41,98 %).

La caractéristique du fichier électoral alphanumérique, l'instabilité du répertoire des Cartes nationales d'identité (CNI) et le principe de gel du fichier à la date du 15 mai, ont néanmoins impacté négativement sur l'intégrité et la fiabilité du fichier électoral.

1.3. Matériel pour la CENI

La mise à disposition et l'acheminement du matériel et les fournitures nécessaires à l'opérationnalisation des opérations de mise à jour du fichier électoral font partie du cahier des charges du projet SACEM.

Dans le but de renforcer et sécuriser le fichier électoral ainsi que de concrétiser l'accès des électeurs aux informations, le projet a permis d'appuyer la CENI à travers sa Direction du Système d'Information (DSI), par une vague de dotation de matériels adéquats pour opérationnaliser le système, ainsi que d'autres fournitures pour l'impression de la liste électorale, tant pour la phase de consultation (affichage de la liste provisoire) que pour le déroulement du scrutin (liste définitive dans les bureaux de vote).

En 2018, suivant les premières dotations de 2017 (voir le Rapport d'activités 2017), de nouveaux consommables pour l'édition de la liste électorale provisoire et définitive ont été livrés à la CENI et ses démembrements au premier trimestre.



MATÉRIEL FOURNI EN 2018

Imprimante matricielle	1
Rubans Tally	250
Cartouches	800
Papiers listing	1 200 000
Ordinateurs	40

Au second trimestre 2018, quarante ordinateurs ont été commandés à la CENI pour l'opérationnalisation du Centre Nationale de Traitement des Données Informatiques (CNTDI).

1.4. Audits du fichier électoral

Aux mois de juillet et août 2018, un premier audit interne du fichier électoral a été mené par la Direction du Service Informatique de la CENI et l'expert en base de données du projet SACEM, afin d'évaluer la fiabilité des données inscrites dans la liste électorale et préparer au mieux l'audit externe et indépendant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Une évaluation externe et indépendante

Afin de renforcer la confiance de tous les acteurs, d'améliorer le taux de participation des électeurs, de consolider la stabilité et le processus de démocratisation en cours, la CENI a décidé de soumettre le fichier électoral à un audit externe. L'Organisation Internationale de la Francophonie-OIF a ainsi répondu à la demande de la CENI et a dépêché des experts de haut niveau pour se pencher sur l'audit du fichier électoral malagasy.

Deux audits en 2017 et 2018

Ainsi, après une première évaluation au mois d'octobre de l'année dernière, dans le cadre de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2017-2018, les experts de l'OIF ont défini les forces et les limites du fichier électoral malagasy et ont proposé des suggestions

d'améliorations à court et/ou à moyen terme, mis en œuvre par la CENI pour parfaire le fichier électoral malagasy.

Chemin faisant, les experts de l'OIF ont repris la seconde étape de leur audit au début du mois de septembre 2018 et ont présenté publiquement, le 21 septembre à la CENI Nanisana, les résultats du deuxième audit, en présence des membres de la Communauté Internationale, des représentants des organisations de la société civile (OSC) et des représentants des candidats à la présidentielle. Pour cette seconde étape d'audit, les travaux ont été menés avec le concours des représentants des OSC représentés par l'ONG Miahly et l'ONG Tolotsoa ainsi que les représentants des candidats.

Un fichier électoral fiable pour les scrutins

Le Général Siaka Sangaré, a ainsi présenté les différentes conclusions de l'OIF à l'assemblée : « On a noté le professionnalisme de la CENI, mais surtout l'engagement de la commission à renforcer la transparence du fichier électoral à travers sa mise en ligne, mais également en faisant recours à l'expertise de l'OIF. Il faut reconnaître que dans le contexte actuel, c'est courageux. Nous avons aussi constaté que le cadre légal est conforme aux normes légales internationales, inspirées des instruments internationaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques. Il y a beaucoup de volonté, beaucoup d'amélioration. »

« Nous avons également relevé le caractère inclusif, exhaustif et l'actualité des données. Nous avons apprécié les efforts qui ont abouti à la mise en œuvre de tous ces critères. Nous avons tout de même relevé quelques anomalies, telles que l'existence d'une trentaine de mineurs et d'une demi-douzaine de milliers d'inscriptions multiples, et avons fait des propositions pour corriger ces imperfections, qui n'affectent pas la fiabilité du fichier électoral. Il faut le souligner, parce que 12 000 doublons, cela représente juste 0,1% des inscrits, ce taux est très faible et ne nous préoccupe pas. Quand ce taux atteint 5%, il commence généralement à être problématique. »

Il a conclu en rassurant les parties prenantes au

processus électoral sur le fait que « *le fichier électoral audité, nonobstant les légères anomalies relevées, est suffisamment fiable pour permettre la tenue d'élections crédibles en 2018.* »

Des mesures prises pour l'élection présidentielle

Afin de répondre aux recommandations de l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour que les personnes inscrites en doublons sur la liste ne puissent voter plus d'une fois et que les mineurs ne puissent pas participer aux scrutins, et considérant le gel de la liste électorale, la Commission Electorale Nationale Indépendante a pris des mesures administratives lors de la livraison des listes dans les fokontany.

- **Pour les 9 655 inscriptions multiples :** Autoriser le vote dans le bureau électoral de la dernière inscription et radier le(s) l'inscription(s) en doublon précédente(s). A cet effet, dans le bureau de vote où l'électeur est inscrit en doublon, la CENI a édité une liste rouge pour empêcher le vote multiple. Sont concernés, 6 655 Bureaux de vote, dans 4 982 Fokontany, à travers 119 Districts.

- **Pour les 29 mineurs :** le même mode opératoire de la liste rouge a été utilisé, repositionnée dans le bureau de vote d'assignation.

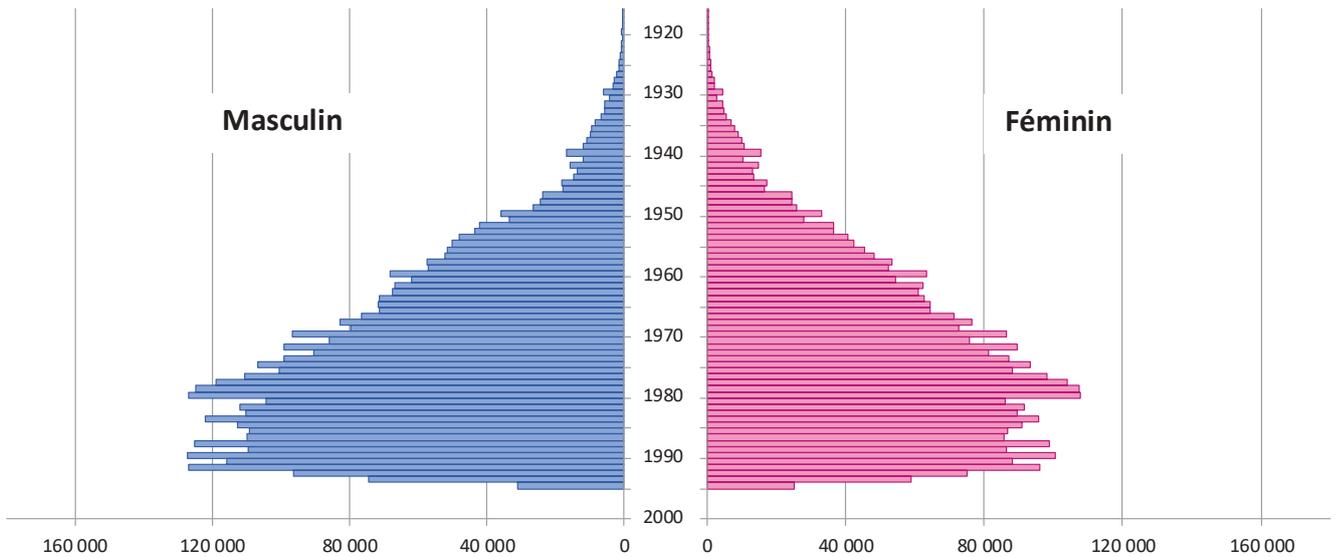
Pour aller plus loin Vidéo

Ecoutez le Général Siaka Sangaré, à l'issue de la cérémonie de restitution de l'OIF s'exprimer sur l'exhaustivité du fichier électoral, le 21 septembre 2018 (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge central).



Pyramide des âges des inscrits en 2013

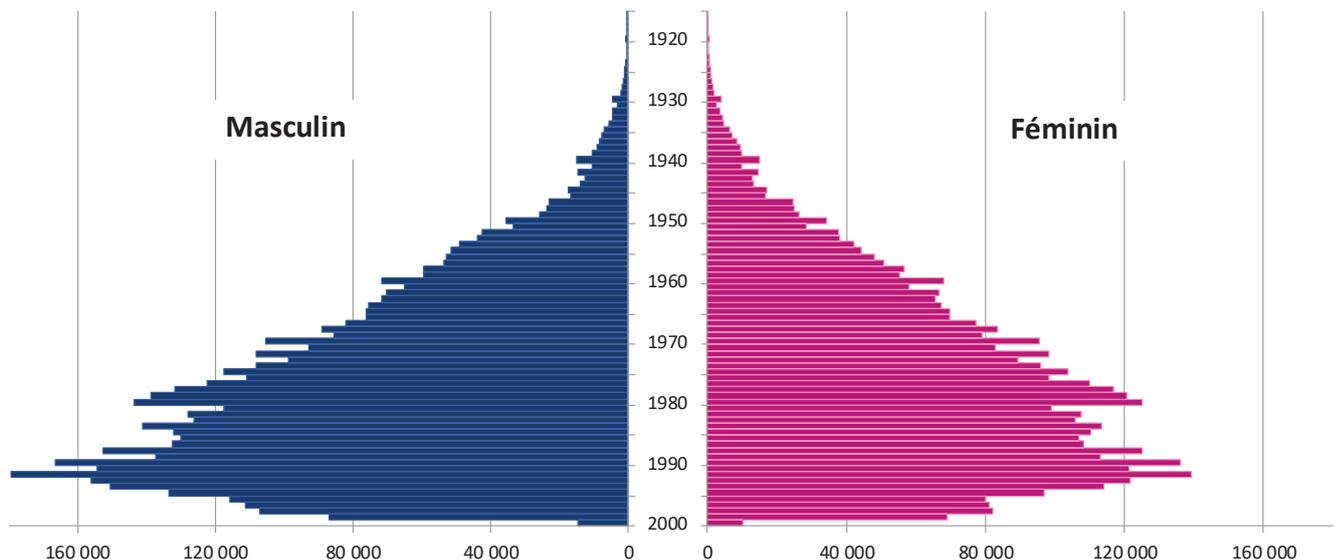
En 2013, la pyramide n'était pas suffisamment équilibrée à sa base, montrant un déficit d'inscription chez les jeunes. Théoriquement, les personnes âgées doivent être moins nombreuses que les jeunes. Ici, on voit que les électeurs de 36-38 ans sont plus nombreux que 18-30 ans. Cela indique certaines limites dans l'enregistrement des électeurs.



Source : Rapport d'audit de l'OIF.

Pyramide des âges des inscrits en 2018

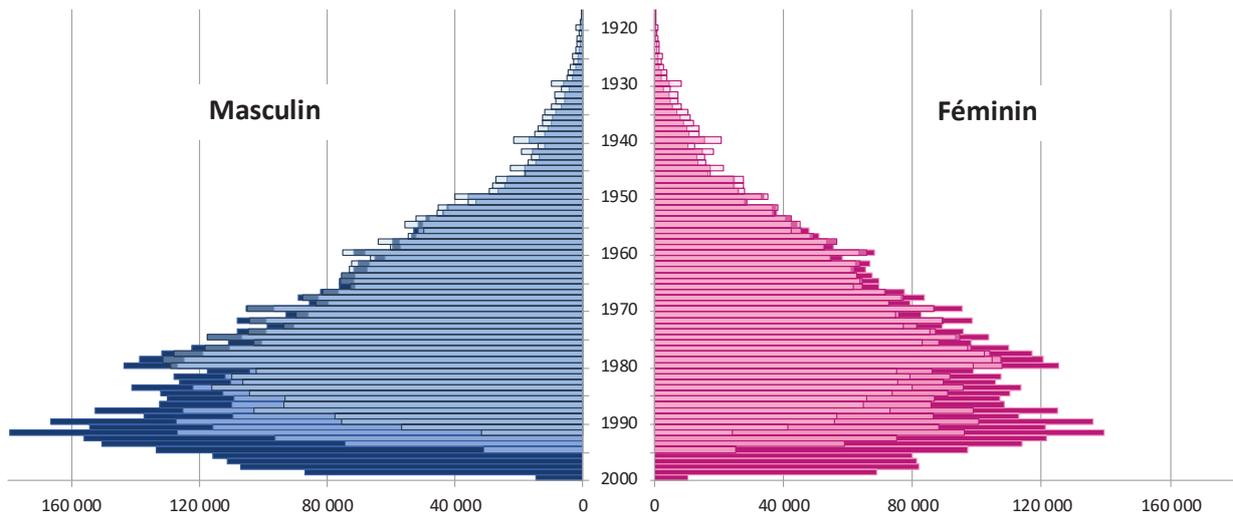
En 2018, la pyramide s'est davantage équilibrée. La proportion de jeunes nés dans les années 1990, autant chez les hommes que chez les femmes, a considérablement augmenté, montrant l'effort qui a été fait pour cibler cette catégorie de la population.



Source : Rapport d'audit de l'OIF.

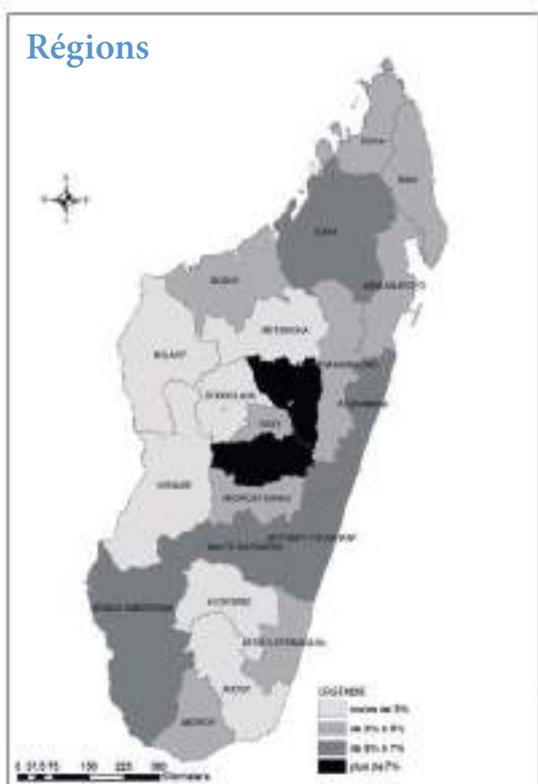
Superposition des pyramide des âges des inscrits

En superposant les pyramides des âges, on constate l'abaissement de la base de la pyramide, et un rééquilibrage du fichier électoral vers les catégories les plus jeunes de la population.

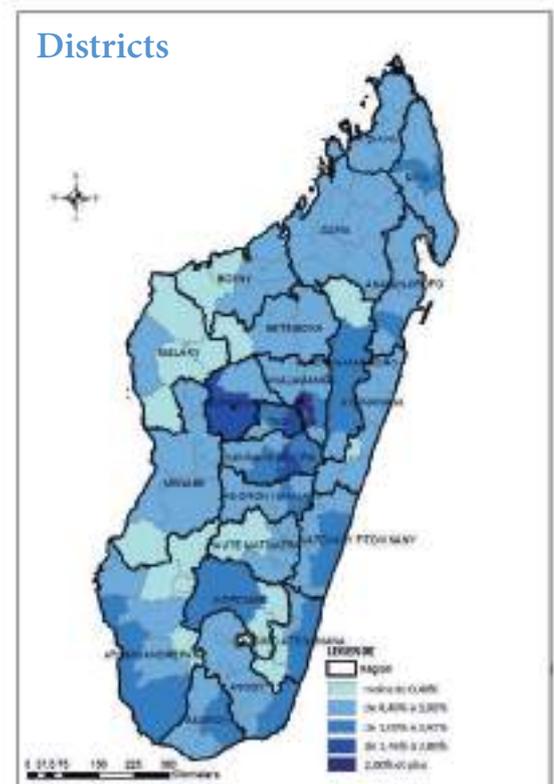


Source : Rapport d'audit de l'OIF.

Répartition des inscrits en 2018 sur le territoire



Source : Rapport d'audit de l'OIF.

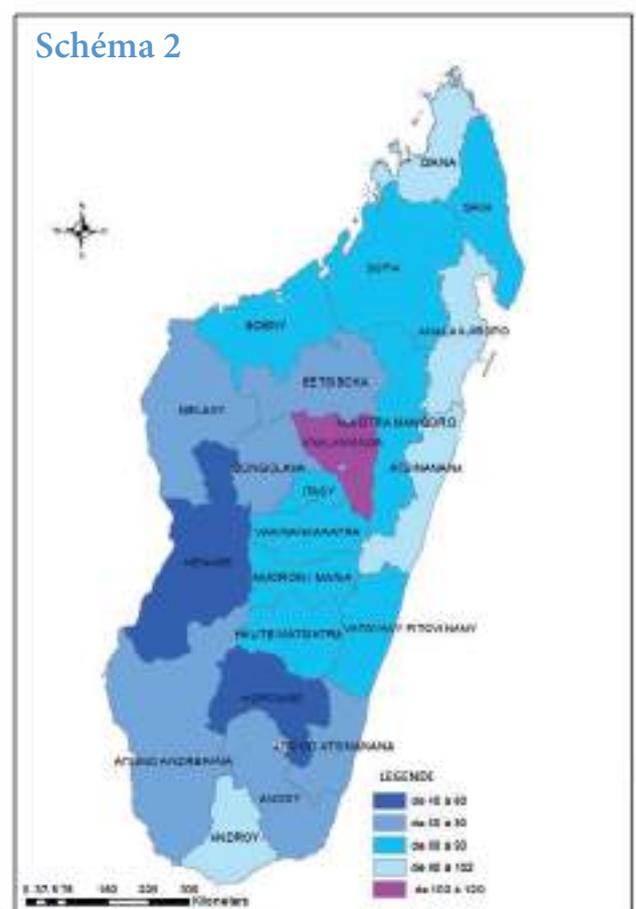


Source : Rapport d'audit de l'OIF.

L'inscription des femmes dans le fichier électoral

L'un des objectifs du projet SACEM et de la CENI lors de la révision du fichier électoral consistait à améliorer le taux d'inscription des femmes dans le fichier électoral. Comme le montrent les deux schémas ci-dessous, la proportion de femmes inscrites pour 100 hommes a été plus élevée dans la région Analamanga (schéma 2), ainsi que dans huit districts. En ce qui concerne la proportion de jugements supplétifs d'actes de naissance délivrés, 141 695 femmes ont été bénéficiaires contre 123 353 hommes. La proportion de femmes bénéficiaires s'élève ainsi à 115 femmes pour 100 hommes au niveau des Régions. Les extrêmes se trouvent à Betsiboka et Vatovavy-Fitovinany (75 femmes pour 100 hommes) et dans l'Androy (216 femmes pour 100 hommes) comme le montre le schéma 1.

Avec 4 565 539 inscrites en 2018, les femmes représentent 46% des inscriptions dans le fichier électoral national.





1.5. Cartographie électorale

Un expert en Système d'Information Géographique (SIG) et cartographe a été recruté en août 2018 pour mener la mission de cartographie électorale et de formation des préposés au relevé des données de localisation satellitaire dans les 119 provinces. Le projet SACEM avait pour mission d'identifier et localiser les emplacements géographiques, à l'intérieur des entités administratives, des bureaux de vote, des structures du recensement des votes et la localisation des bureaux, démembrements et entrepôts de la CENI installés au niveau des 119 Districts.

Cet outil a servi de boussole pour la bonne mise en oeuvre des opérations logistiques préélectorales, électorales et postélectorales et comme témoignage de la conduite d'un processus électoral transparent. La cartographie électorale produite a en effet permis d'assurer la traçabilité des voix dépouillées par bureau de vote, et pourrait être d'une grande utilité pour la juridiction du contentieux. En outre, la CENI a été en mesure d'organiser le déploiement du matériel par bureau de vote en tenant compte des données inscrites dans la cartographie afin de minimiser le risque d'erreurs. À l'avenir, elle pourra procéder à l'accréditation des observateurs en leur fournissant la

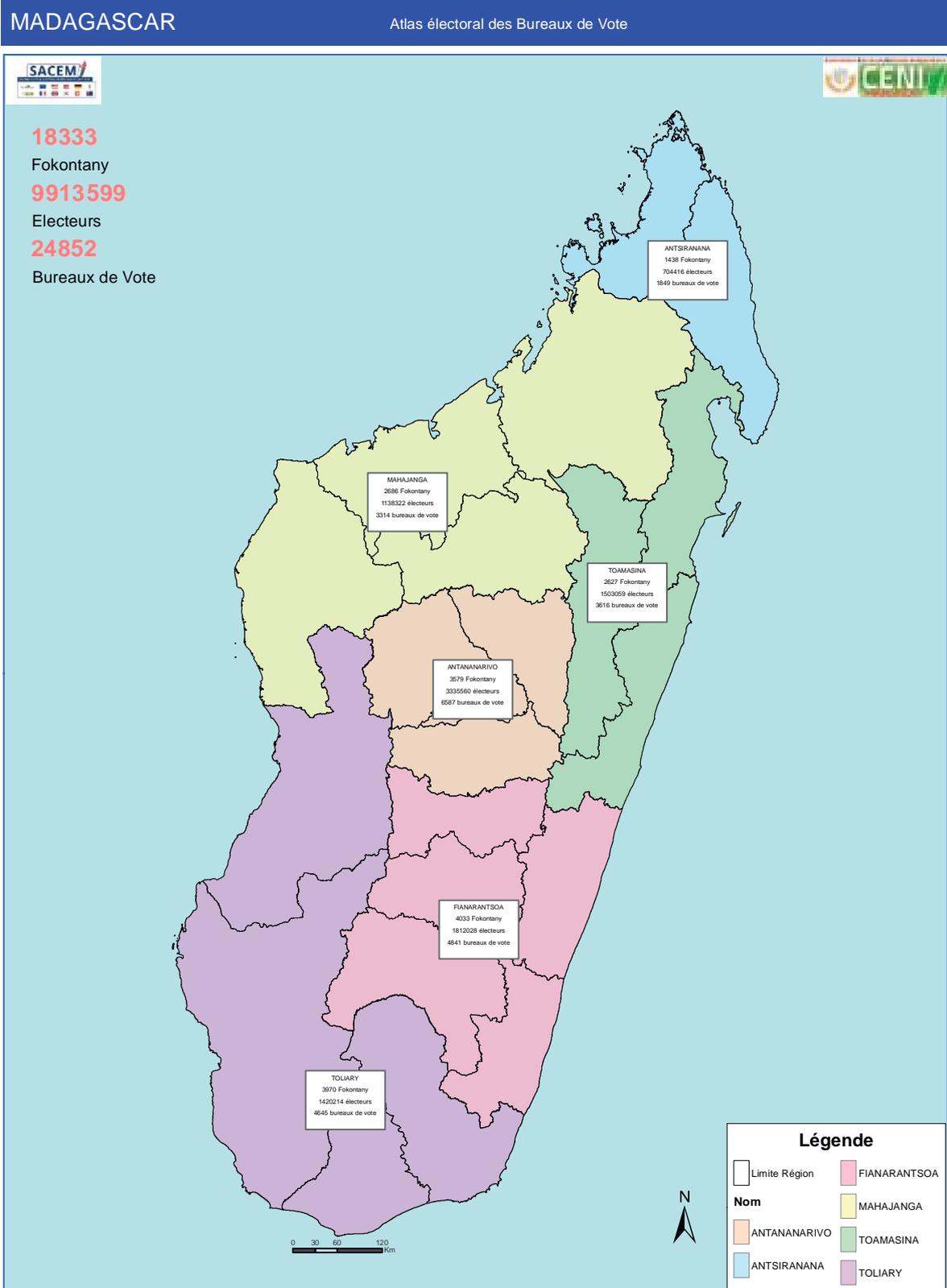
cartographie des bureaux de vote.

Formation pour la collecte des données

Une formation pour la collecte de données GPS a eu lieu le 16 juillet 2018 à la CENI Nanisana ([voir la vidéo p31](#)). Les 119 responsables informatiques de la CENI au niveau des districts ont été formés à cette occasion.

Au cours de cet atelier de trois jours, les participants ont appris les caractéristiques de base de la tablette utilisée pour la collecte de données GPS. Les tablettes utilisées pour la formation ont été gracieusement mises à disposition par le FNUAP. Le premier jour, ils ont reçu des conseils sur la façon d'économiser la batterie des tablettes, sur l'utilisation du gestionnaire de fichiers, sur l'accès aux supports de stockage internes et externes et sur le transfert de données.

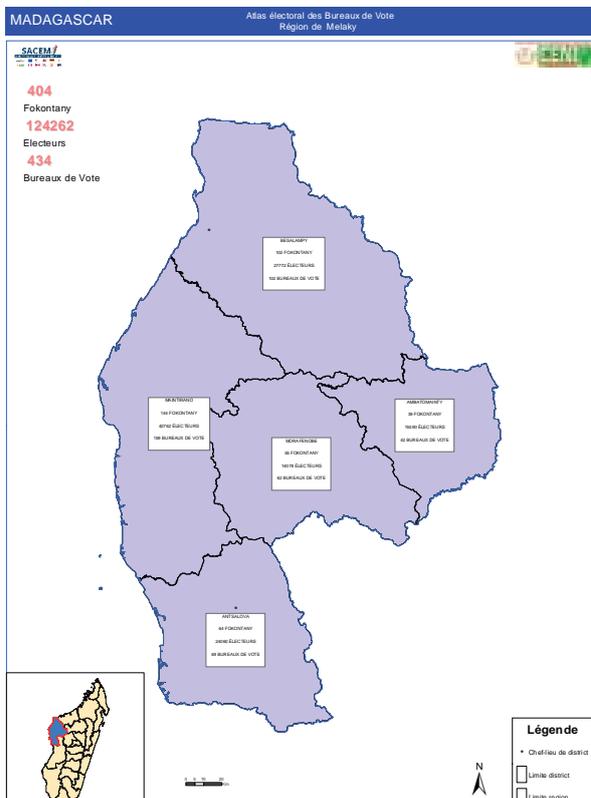
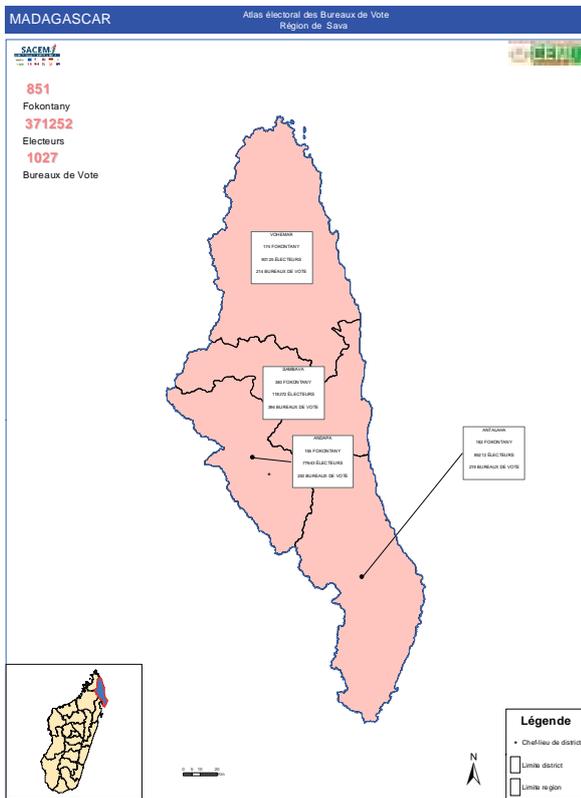
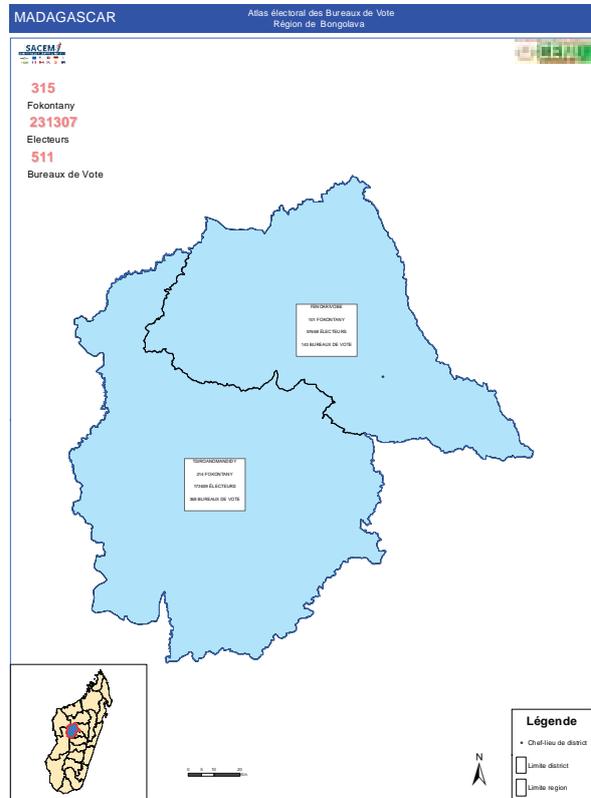
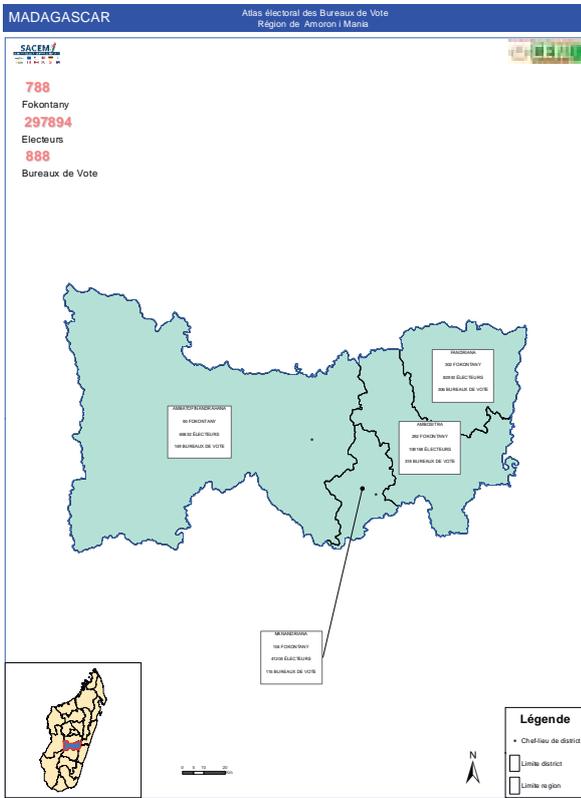
Le deuxième jour, consacré au travail de groupe, les participants ont appris comment envoyer des fichiers, installer les applications, identifier et activer des récepteurs GPS, collecter des données via l'outil SMART, gérer des interfaces, lancer une mission et créer des formulaires. Ils ont pu utiliser les fonctions de rapport, importer des fichiers SIG, exporter des missions et importer et exporter des formulaires. (*Suite p.36*)



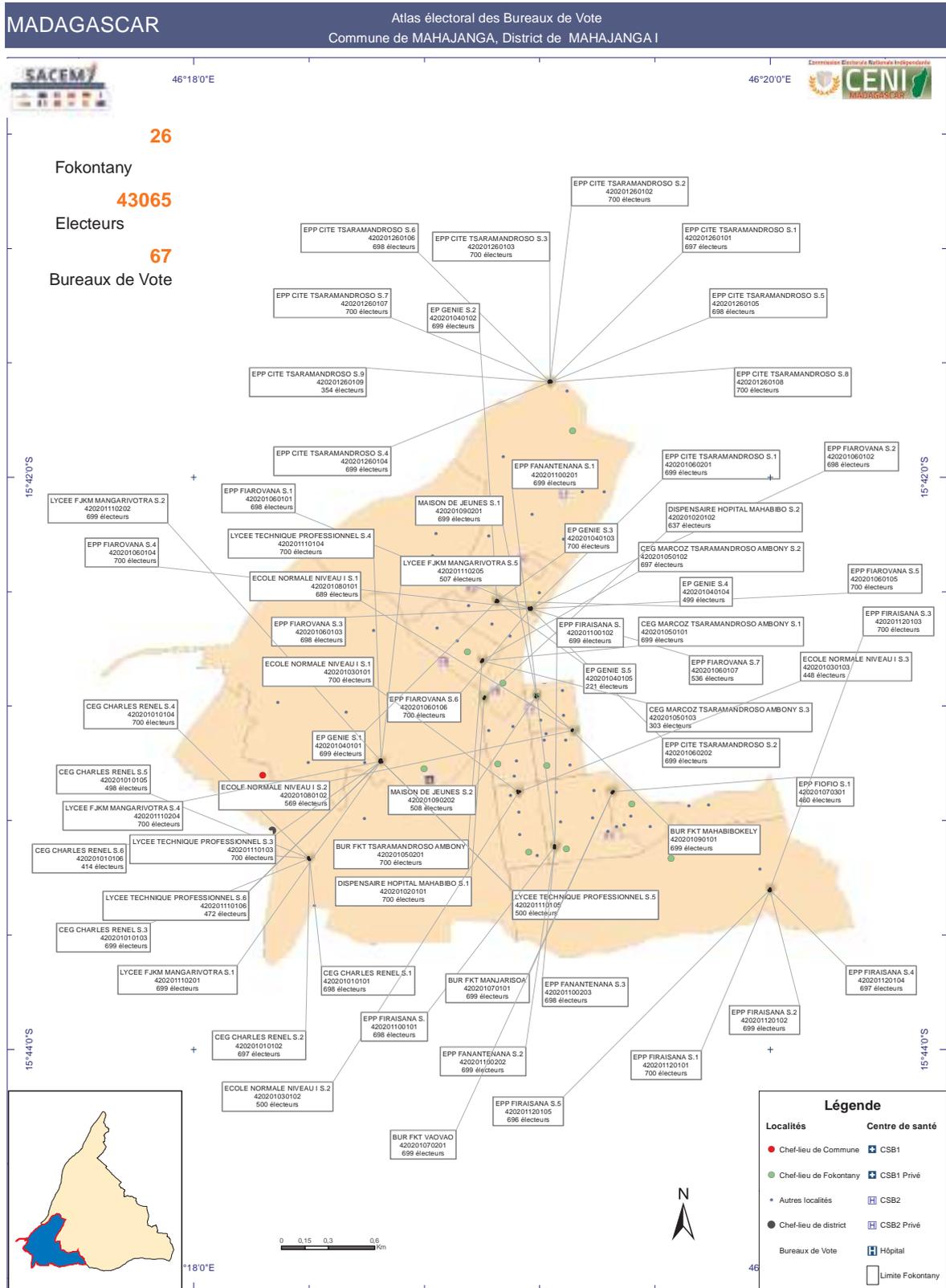
« Les limites, frontières, noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte sont donnés à titre purement indicatif. Ils n'engagent nullement l'INSTAT ni n'impliquent aucune approbation ni acceptation du PNUD, du projet SACEM ni d'aucun des partenaires techniques et financiers qui contribuent au basket-funds

Date de création 26/10/2018

Source INSTAT, SACEM



SOUS-PRODUIT 1



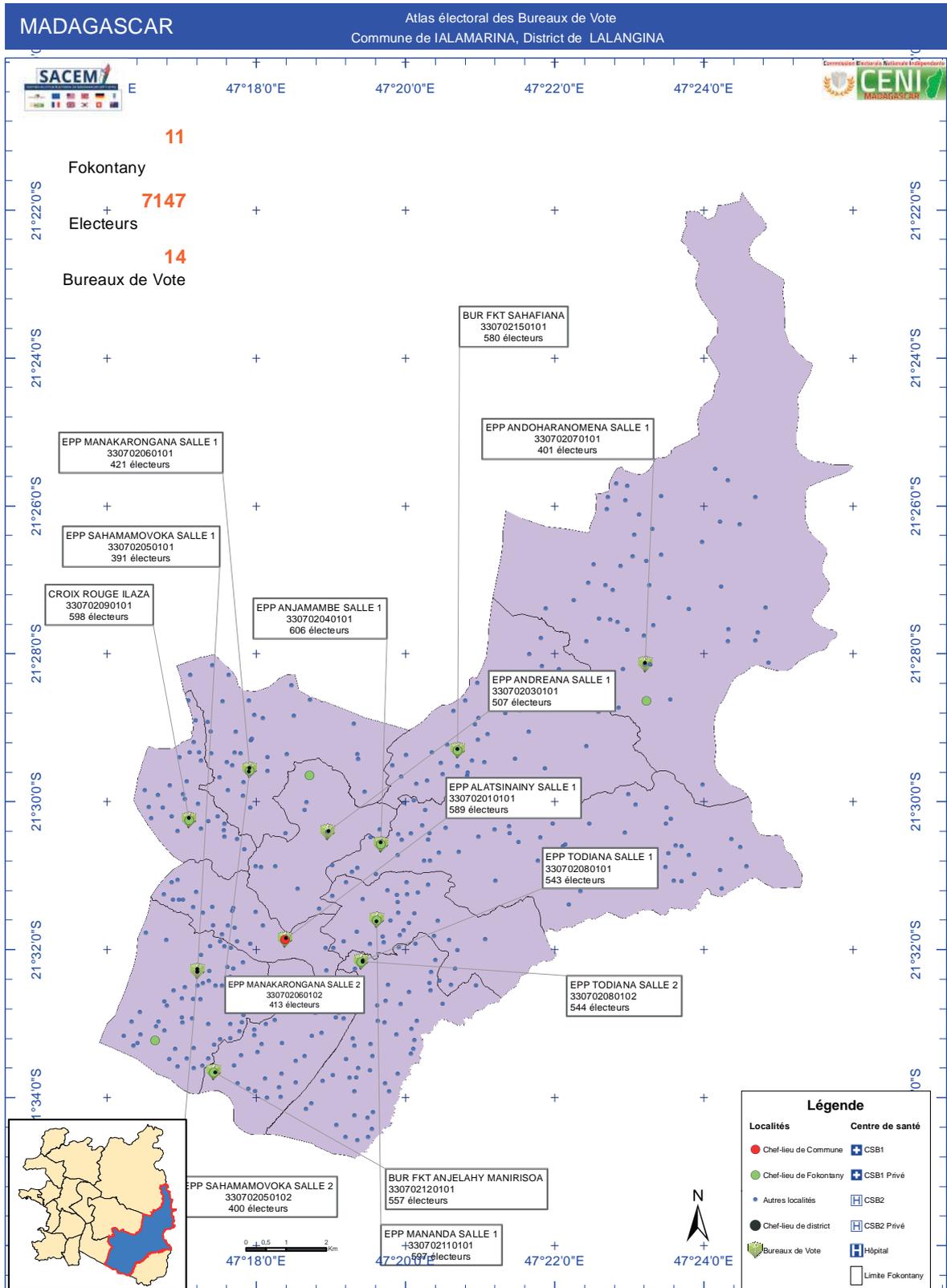
Les limites, frontières, noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte sont donnés à titre purement indicatif. Ils n'engagent nullement l'INSTAT ni n'impliquent aucune approbation ni acceptation du PNUD, du projet SACEM ni d'aucun des partenaires techniques et financiers qui contribuent au basket-funds

Date de création 01/11/2018

Carte N° 988

Référence : R0D401

Source INSTAT, SACEM



Le troisième jour de l'atelier, les participants ont mis en pratique leurs nouvelles connaissances lors d'un test organisé à cet effet et ont discuté avec des experts des défis auxquels ils étaient confrontés au cours de l'exercice.

Données pilotes de la région Analamanga

À la suite de cet atelier de trois jours, un projet pilote de collecte de données a été mené dans tous les districts de la région d'Analamanga. La collecte réalisée au cours de l'opération pilote a permis de relever les données relatives à la localisation des infrastructures électorales de la région d'Analamanga et du district de Manjakandriana.

Commandes de matériel GPS

119 GPS ont été commandés par le projet SACEM, à raison d'un par district pour la collecte de données de géolocalisation des sites.

Collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INSTAT)

Une collaboration avec l'Institut National de Statistique de Madagascar (INSTAT) a été l'occasion de consolider et améliorer la fiabilité des données collectées. À cet égard, des consultations ont eu lieu entre le PNUD-SACEM et l'INSTAT pour une prestation de services visant à l'extraction des coordonnées géographiques des bâtiments situés dans les fokontany ainsi que des établissements scolaires et sanitaires de Madagascar.

Dans le cadre du recensement de la population de Madagascar en 2017 et 2018, l'INSTAT était en effet en possession de nombreuses données pertinentes, relatives à la localisation des chefs-lieux de Fokontany et des différentes localités, ou encore des écoles publiques et centres de santé où sont généralement installés les différents bureaux de vote du pays.

Une première lettre d'accord (*Letter of Agreement*) a été signée avec l'INSTAT pour que soit finalisé le travail de mise à disposition des données de localisation, au format SIG pour les délimitations administratives, et au format Excel pour les données de localisation des localités, infrastructures et centres de santé.

L'expert en Système d'Information Géographique a travaillé à la fusion des bases de données de l'INSTAT et de la CENI, pour confirmer et consolider les informations relatives à la localisation des différents bureaux et centres de vote dans les six provinces.

La mise en correspondance des données a permis de déterminer la localisation des sites au niveau infra (coordonnées GPS des écoles ou bâtiments accueillant les bureaux de vote), ou, quand les données étaient insuffisante, au niveau du chef-lieu de Fokontany (soit une marge d'erreur de 500m à 1km).

Une seconde lettre d'accord a été signée fin octobre, pour procéder à la finalisation des près de 2 000 cartographies prévues. Une vingtaine de personnes ont travaillé à la correction des dernières incompatibilités entre les données de l'INSTAT et de la CENI.

Production d'un atlas électoral

Après la finalisation de la mise en page des différents livrables, des atlas électoraux ont été produits. L'atlas électoral produit par le projet SACEM compile les éléments suivants :

- La localisation des bureaux de vote et leur codification,
- Des informations sur les électeurs,
- La localisation des entités administratives (Fokontany, Communes, Districts, Régions, autres localités),
- La localisation des centres de santé,
- D'autres informations pertinentes.



L'atlas a été imprimé aux formats A3 et A4, par région. Un atlas électoral est donc composé de 22 documents à compiler. La version numérique de l'atlas a également

été partagée sur des clés USB avec des candidats à l'élection présidentielle de 2018 et des observateurs.

D'autres cartes ont également été produites à l'occasion du travail de cartographie électorale :

- Carte des réseaux cellulaires, zones de déploiement des dispositifs VSAT, BGAN et smartphones,
- Plans logistiques (déploiement du matériel de vote),
- Cartes des activités de sensibilisation.

Un errata pour compléter la cartographie

Considérant qu'avant le jour du scrutin, il a été constaté par les responsables locaux et démembrés de la CENI :

- La destruction de certains bureaux de vote par démolition pour cause d'insalubrité (en ruine) ;
- La destruction par le feu de certains bâtiments abritant des bureaux de vote dans certaines localités ;

- Le changement d'affectation de bâtiments publics ne leur permettant plus d'abriter un centre de vote.

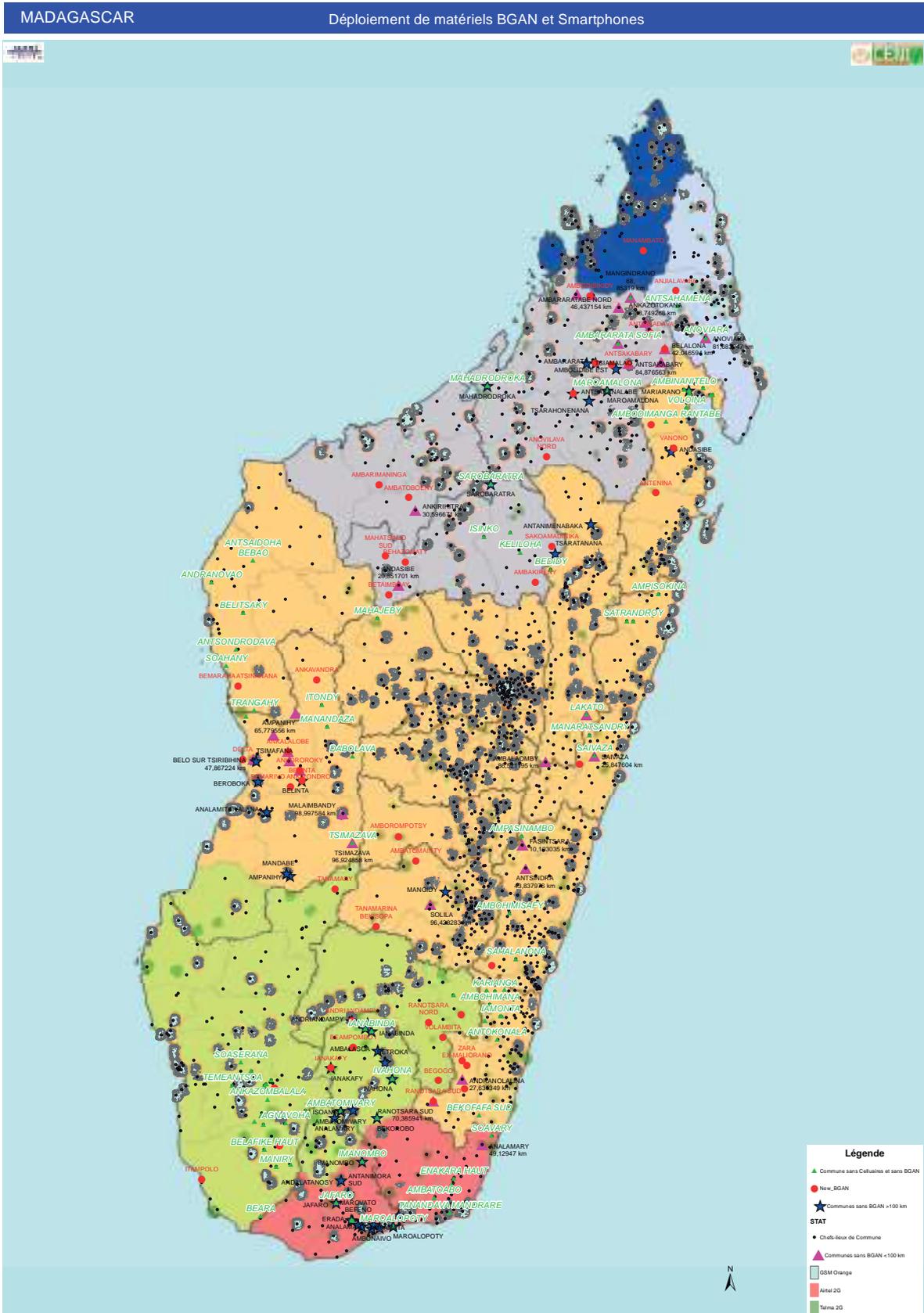
Considérant que suivant les dispositions de l'article 125 alinéa 4 de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 : pour des cas de force majeure, il peut-être apporté des modifications à cette liste et emplacement, par une délibération rectificative, la CENI a été dans l'obligation de changer l'emplacement et la dénomination de certains bureaux de vote, sans pour autant modifier le nombre de bureaux de vote.

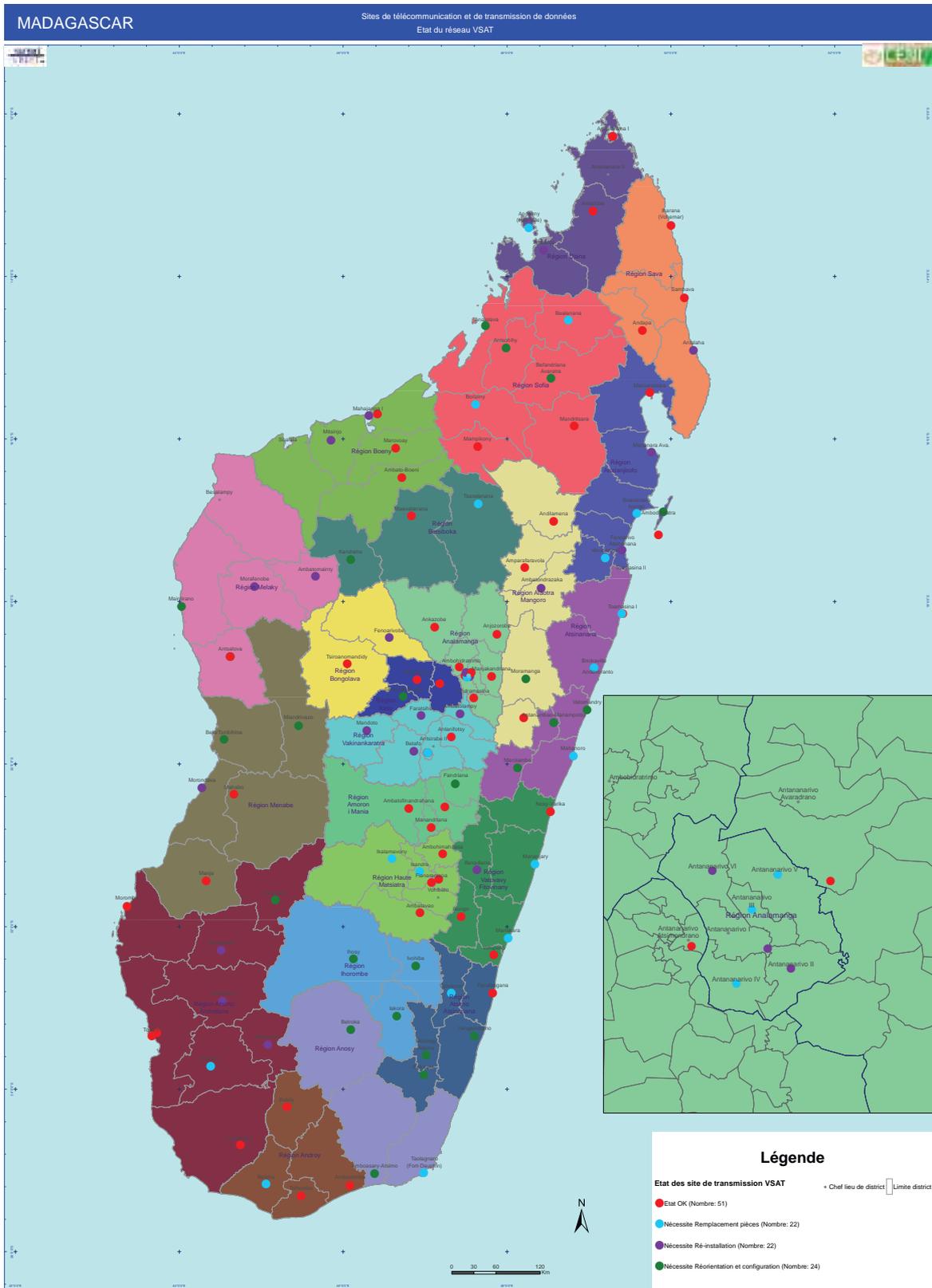
Les modifications suscitées qui n'avaient pas été intégrées à la cartographie électorale initiale ont fait l'objet d'un *errata* qui a complété la cartographie finale, sous la forme d'une liste précisant les anciens et nouveaux noms des bureaux de vote.

Pour aller plus loin Vidéo

Une vidéo a été réalisée sur la collecte de données lors de l'activité pilote menée à Analamanga (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge central).





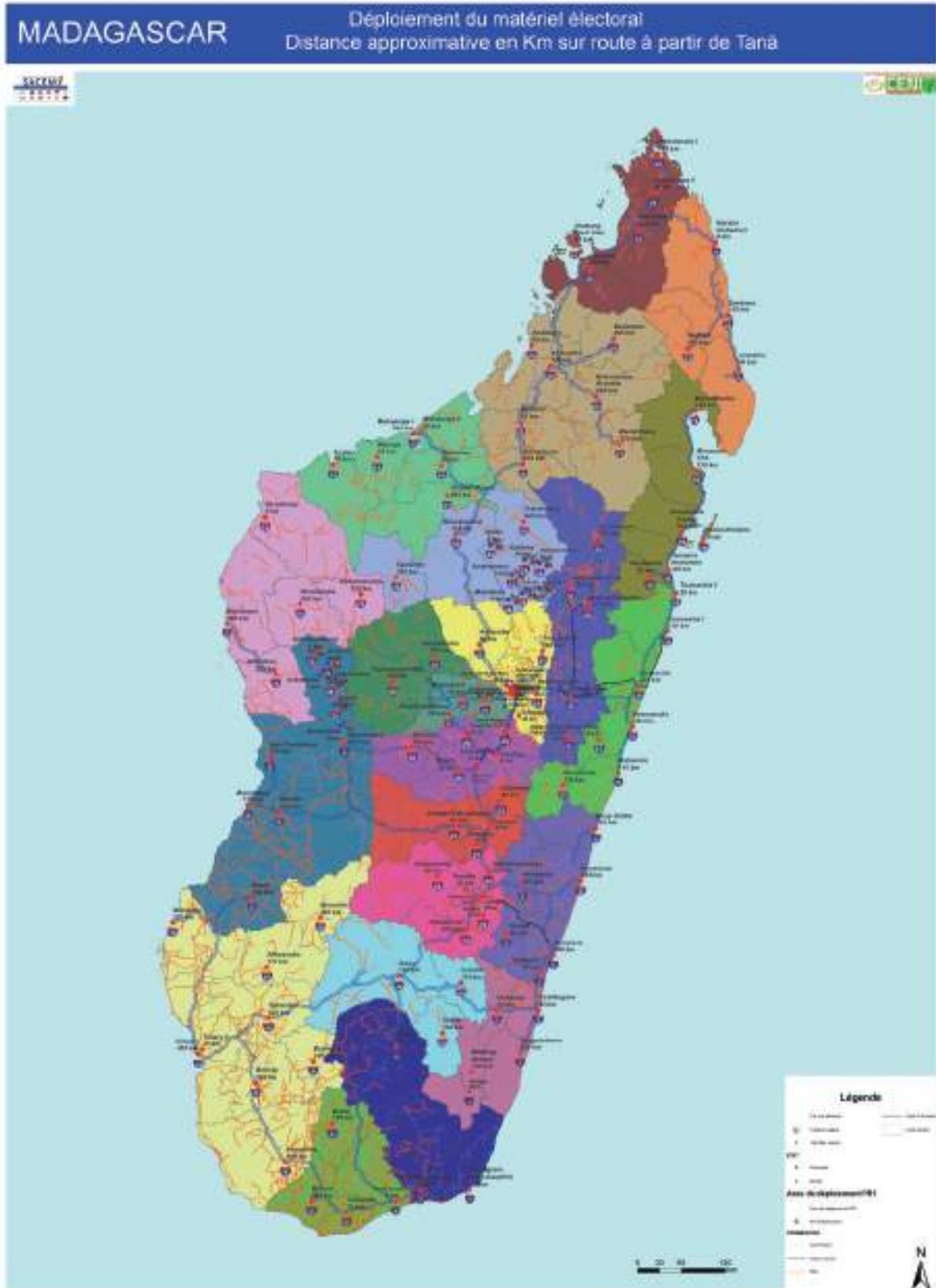


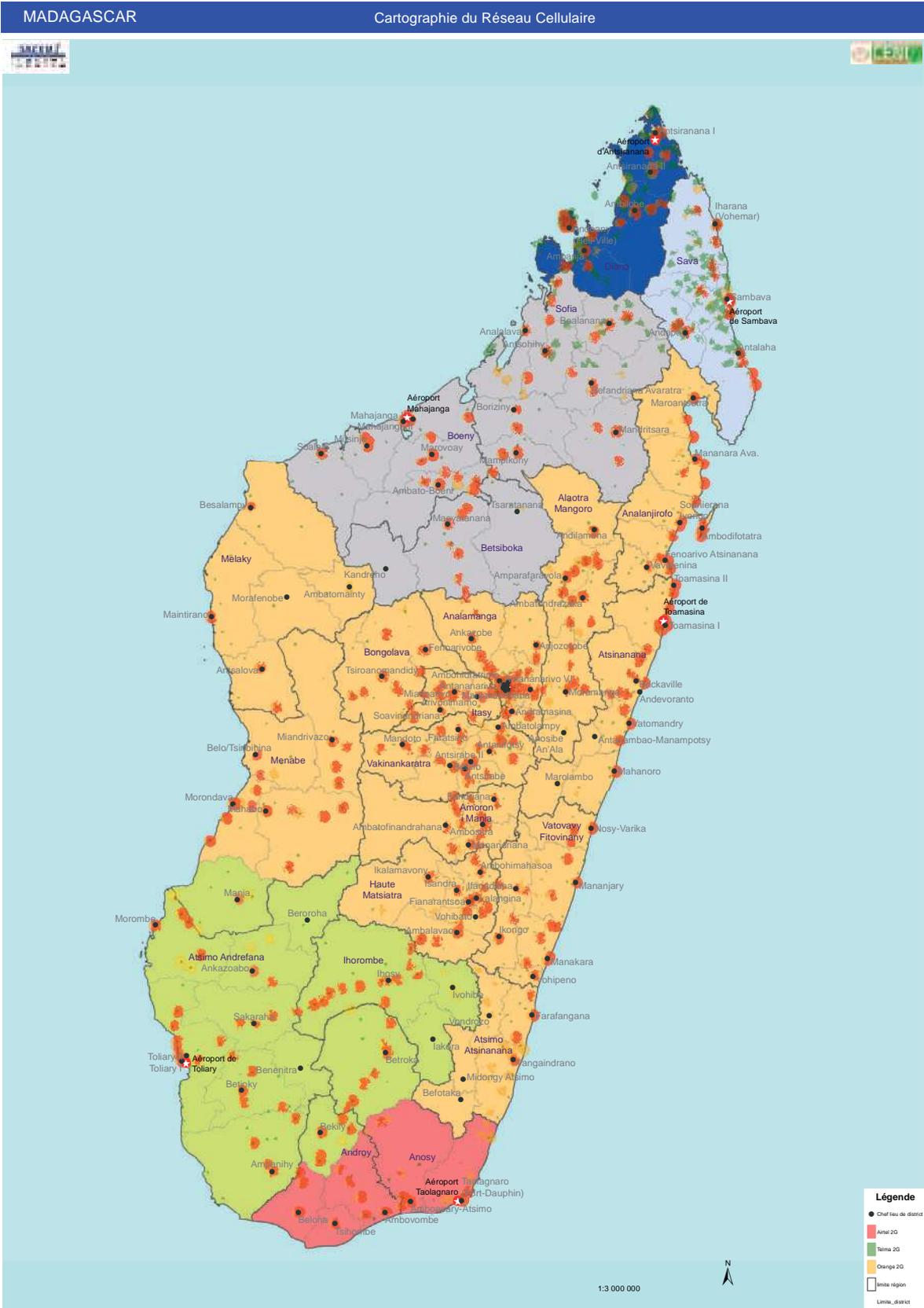
Date de création:

Carte N°

Source:

Système de Coordonnées: WGS 84







Des ateliers pour la vulgarisation du nouveau cadre légal ont été organisés à travers les six provinces du pays. Ici, à Antananarivo en juillet 2018, un atelier sur le dépôt des candidatures.

L'amélioration du cadre légal est l'une des composantes du Projet SACEM, engagé avec le Gouvernement Malgache pour l'organisation réussie par la CENI des prochaines échéances électorales.

2 Renforcement de la gouvernance électorale et du cadre légal

Cette activité a pour objectif d'appuyer le renforcement de la gouvernance électorale et la concertation entre tous les acteurs du processus, à l'issue de la réforme du cadre légal.

Résultats attendus

- Les lois portant réaménagement du cadre légal en matière électorale sont en ligne avec les standards internationaux, promeuvent l'intérêt général, sont comprises et acceptées par toutes les parties prenantes au processus.
- Des ateliers de vulgarisation du cadre légal réaménagé sont organisés avec les parties prenantes et des recueils de textes réglementaires sont produits et disséminés.
- Des cadres de concertation sont régulièrement entretenus par la CENI et les différents acteurs du processus électoral valident leur adhésion au processus par la signature de codes de bonne conduite (médias,

partis politiques, OSC, administration).

2.1. Comité de vulgarisation du nouveau cadre légal

L'amélioration du cadre légal est l'une des composantes du Projet SACEM, engagé avec le Gouvernement Malgache, pour l'organisation réussie par la CENI, des prochaines échéances électorales. Le processus mis en place à cet effet a conduit à l'adoption par le Parlement de trois lois organiques, lesquelles ont été soumises au contrôle préalable de constitutionnalité de la Haute Cour Constitutionnelle et promulguées par le Président de la République le 11 mai 2018 (*voir page 46*).

Les lois organiques ayant ainsi acquis force exécutoire par leur promulgation, il s'est avéré opportun de

procéder rapidement à leur vulgarisation, afin que toutes les parties prenantes s'approprient ce nouveau cadre légal, corpus des règles du jeu électoral.

À travers les dernières élections qui se sont succédées, force est de constater que la méconnaissance et/ou la divergence dans la compréhension et l'interprétation des dispositions légales par les parties prenantes a constitué l'une des principales sources de conflit ou de tensions au cours du processus électoral.

C'est pourquoi la CENI, avec l'appui du projet SACEM, a élaboré un programme de vulgarisation des dispositions légales au profit de tous les acteurs du processus. Pour ce faire, elle a initié des travaux pour la conception des outils de vulgarisation au cours desquels elle a réuni autour d'une table tous les acteurs potentiels susceptibles d'apporter leur contribution.

Ces acteurs ont constitué le Comité de vulgarisation des textes, dont la mission était de concevoir les modules et la définition de la stratégie de vulgarisation. Ce Comité a également été chargé de l'élaboration du manuel de procédure du contentieux électoral.

Les objectifs du comité

- Organiser au minimum dix (10) réunions de travail pour l'élaboration de la stratégie et des outils de vulgarisation des nouvelles dispositions légales.
- Assurer une lecture commune des nouvelles dispositions par les membres du Comité.
- Concevoir les modules de présentation pour les ateliers provinciaux de vulgarisation.
- Identifier les dispositions/activités commune à prendre ou à faire, nées des nouvelles dispositions.
- Concevoir les brochures de vulgarisation à mettre à la disposition du public cible.
- Concevoir le manuel de procédure du contentieux électoral.

Composition du comité

En vue d'atteindre ces objectifs et les différents résultats escomptés, la participation active de plusieurs administrations aux côtés de la CENI a été essentielle :

- *La Haute Cour Constitutionnelle (HCC)*, en tant qu'organe de régulation des Institutions, a assuré en amont le contrôle préalable de constitutionnalité des nouvelles dispositions et en aval, elle a la charge de l'interprétation de ces dispositions en tant que juridiction compétente, pour connaître des recours relatifs à l'élection présidentielle.

- *Le Conseil d'Etat* est juge de recours contre les jugements des Tribunaux Administratifs qui ont la charge de l'interprétation de ces dispositions, en tant que juridictions compétentes pour connaître des recours relatifs à certaines questions électorales.

- *Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)*, en tant que département ministériel ayant pris part aux travaux de rédaction des nouvelles dispositions et chargée de la rédaction des dispositions réglementaires en application des lois nouvellement promulguées.

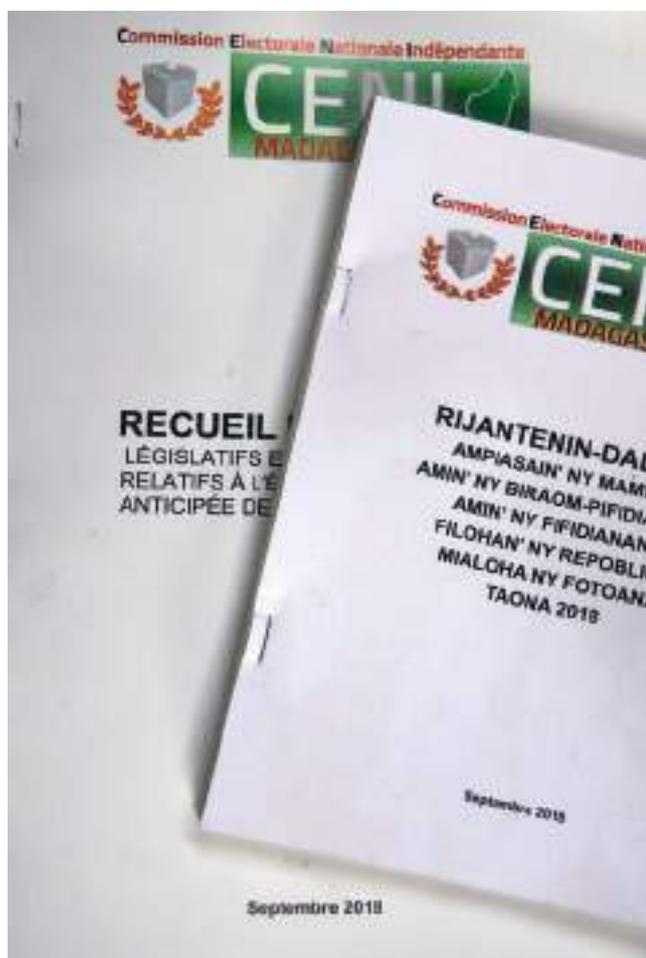
- *Le Ministère de la Justice* assure l'administration centrale d'où peuvent être accessibles les juridictions impliquées dans le processus électoral telles que les Tribunaux de Première Instance compétents à la fois pour traiter le contentieux des listes électorales et la répression des infractions pénales en matière électorale.

La composition suivante a alors été arrêtée :

- Les commissaires électoraux de la CENI et autres membres de la Sous-commission électorale au sein de la CENI ;
- Des représentant pour le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Des représentants de la HCC ;
- Des représentants du projet SACEM ;
- Des représentants du Conseil d'Etat ;
- Des représentants du Ministère de la Justice dont un magistrat spécialisé en droit pénal et un magistrat du tribunal de première instance ;
- Des représentants de l'Ordre des avocats ;
- Des représentants du BIANCO ;
- Des représentants du SAMIFIN
- Des représentants des OSC (ROHY, TAFITA).

Le comité s'est réuni à dix reprises, le 27 juin, le 02 juillet, le 03 juillet, le 09 juillet, le 13 juillet, le 16 juillet, le 17 juillet, le 20 juillet, le 27 juillet et le 31 juillet 2018.

A l'issue des travaux du comité de vulgarisation du cadre légal en juillet 2018, un recueil de textes légaux et réglementaires et des supports sur le contentieux électoral ont été produits et les activités de vulgarisation à travers le pays ont été lancées, sous le leadership de la CENI et de la Haute Cour Constitutionnelle.



Le comité a assuré, par sa diversité d'approche, une plus-value certaine pour l'accompagnement des ateliers, en tant que forums de large compréhension du droit électoral et de la lutte contre la corruption en matière électorale.

2.2. Vulgarisation du cadre légal en matière électorale

Des ateliers pour une lecture et une compréhension communes du nouveau cadre légal du processus électoral ont eu lieu en juillet et août 2018 dans les six provinces de Madagascar, afin de mettre en place des cadres d'échanges entre la CENI, la Haute Cour constitutionnelle, les partis politiques, les professionnels des médias et les Organisations de la Société Civile.

Plusieurs thématiques portant respectivement sur le droit de vote et le registre électoral, La Haute Cour Constitutionnelle, la candidature aux élections, la campagne électorale, les opérations de votes, le contentieux électoral et le traitement des résultats ont été passées en revue. La HCC et la CENI, en partenariat avec d'autres autorités administratives comme le BIANCO et le SAMIFIN, chacune dans son domaine de compétence, ont ainsi porté à la connaissance des partis politiques, professionnels des médias et Organisations de la Société Civile, l'essentiel de ce qu'il fallait savoir pour participer sereinement au processus électoral.

Par ailleurs, la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) a saisi cette opportunité pour se faire connaître à travers la tenue de stands de présentation de l'Institution et de ses activités dans les provinces.

Ces ateliers sont entrés dans l'architecture de référence du droit positif pendant le cycle électoral. La HCC a eu à le rappeler dans son *Arrêt n°11-HCC/AR du 28 novembre 2018* portant proclamation des résultats officiels du premier tour de l'élection présidentielle du 7 novembre 2018.

Objectifs des ateliers

Ces ateliers avaient pour objectifs l'appropriation du nouveau cadre légal du processus électoral, l'harmonisation de sa compréhension par l'ensemble des parties prenantes et la compréhension des règles relatives au contentieux électoral permettant aux parties prenantes de faire valoir leurs droits et réclamations.

Sur un plan plus spécifique, il convenait de :

Carte des ateliers de vulgarisation du nouveau cadre légal à Madagascar



- Passer en revue les dispositions essentielles des nouvelles lois électorales,
- Faire mieux connaître les organes chargés de gérer les élections et les contentieux ainsi que les procédures applicables,
- Accorder les parties prenantes sur une compréhension commune du cadre légal.

Participants

Les participants étaient issus :

- Des partis politiques,
- Des OSC,
- Des médias,
- De l'administration,
- De la HCC,
- De la CENI,
- Membres du comité de vulgarisation.

Au total, les ateliers ont accueilli plus de 400 participants des provinces, lesquels ont ensuite été considérés comme des missionnaires, envoyés par leurs structures sur tout le territoire national pour diffuser le cadre légal auprès de toutes les parties prenantes.

Les thématiques

Les ateliers se sont articulés autour des six thématiques suivantes :

- Le droit de vote et le registre électoral.
- La candidature.
- La campagne électorale.
- Les opérations de votes et de dépouillement,
- Le contentieux électoral,
- Le traitement des résultats.

Méthodologie de la formation

Les formations se sont déroulées sur deux jours, en deux parties.

La première partie visait le renforcement des capacités des participants, en proposant un exposé du rôle et des méthodes de travail des institutions chargées de l'administration, de la gestion et la certification des élections, de même que celles qui assurent la veille en matière de moralité publique ou de lutte contre la corruption (HCC, et les autres juridictions comme le

Conseil d'Etat, CENI, SAMIFIN, BIANCO).

Les parties prenantes, notamment les partis politiques et OSC, ont pris note de ces champs d'action et de ces procédures, posé des questions pour mieux comprendre le cadre légal ainsi que leurs droits et obligations, ce qui leur a permis de définir leurs propres contributions au processus électoral, afin de parvenir à des élections crédibles, inclusives et apaisées.

La seconde partie était consacrée à la Haute Cour constitutionnelle (HCC), qui s'est faite connaître, à travers la tenue de stands de présentation de l'Institution et de ses activités, dite « portes-ouvertes ».

Cette activité s'est tenue pendant les deux jours de l'atelier et a accueilli aussi bien les participants que les populations des provinces intéressées.

Appropriation des informations clés

A partir de l'exploitation des fiches d'évaluation, il a été constaté qu'après les ateliers, les participants ont pu s'approprier et comprendre de manière commune les dispositions essentielles des nouvelles lois.

Cela a permis d'améliorer la compréhension du nouveau cadre juridique et institutionnel du processus électoral, de renforcer l'effectivité du droit de vote, l'éligibilité dans le droit électoral ainsi que la qualité des opérations électorales et de garantir une meilleure gestion du contentieux électoral.

Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, les objectifs des ateliers ont été atteints. Les évaluations effectuées ont montré que les techniques adoptées avec les outils utilisés pour la présentation des thématiques ont été pertinents pour les participants. Les ateliers ont permis un échange crucial entre les intervenants et les participants. Il ont été une occasion pour les institutions concernées de présenter et d'expliquer leurs attributions en matière électorale.

Malgré quelques difficultés de compréhension pour certains participants par rapport aux termes et thématiques abordés pendant les ateliers, les intervenants ont su les recadrer et les orienter pendant les séances de question-réponse.

Cependant, force est de constater que deux jours n'ont pas été suffisants pour comprendre toutes les points essentiels des trois textes législatifs. Les nouvelles procédures nées de ces dispositions ont du faire l'objet de sessions complémentaires de formation pratique aux démembrements de la CENI.

Documentation

Plusieurs documents ont servi de supports :

- Les termes de référence de l'atelier,
- Un important recueil de textes applicables,
- Des manuels, notamment sur la Haute Cour Constitutionnelle et sur le contentieux électoral,

- Une synthèse des modules d'appropriation qui ont été exposés au cours de l'atelier.

Recueil de textes étudiés

- La Constitution de la IV^e République de Madagascar,
- Les Lois organiques n°2018-008, 2018-009 et 2018-009 relatifs respectivement au Régime général des élections et des référendums, à l'élection du Président de la République de Madagascar et à l'élection aux députés ainsi que les textes réglementaires d'application,
- L'Ordonnance n° 2001-003 du 18 novembre 2001 portant loi organique relative à la HCC,
- Les Décisions de la Haute Cour Constitutionnelle n°15, 16 et 17 HCC/D3 du 3 mai 2018 portant sur les Lois organiques n°2018-008, 2018-009 et 2018-009 relatifs respectivement au Régime général des élections et des référendums, à l'élection du Président de la République de Madagascar et à l'élection des députés,
- La Loi n° 2015-020 relative à la CENI.

Pour aller plus loin Vidéo

Une vidéo a été réalisée sur le premier atelier de vulgarisation du cadre légal à Antananarivo (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge).



Les différentes étapes de l'adoption du cadre légal

2017

Atelier de partage des propositions du comité interministériel avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral.

Le 27 novembre à Mahajanga, le Conseil des ministres adopte sous réserve **trois avants-projets de lois organiques**.

Février

Première session extraordinaire du Parlement malgache. **L'adoption des lois organiques est ajournée** une première fois.

Mars

Seconde session extraordinaire du Parlement Malgache. **L'adoption des lois organiques est ajournée** une seconde fois.

Avril

Les lois sont adoptées lors de la troisième session extraordinaire du Parlement.

Le 21 avril, **des manifestations d'opposition débutent** sur la place du 13-mai, des morts et des blessés sont à déplorer.

Mai

Dans ses décisions du 3 mai, **la HCC invalide certaines dispositions des lois**, jugeant que leur mise en oeuvre favoriserait un processus électoral moins inclusif.

Le Président de la République promulgue les lois le 11 mai 2018, à la suite des décisions de la HCC, afin de promouvoir un processus électoral plus ouvert et d'assurer la légitimité des élections en toutes circonstances.

Juillet

Le 4 juillet 2018, **le Premier ministre a signé les décrets d'application :**

- fixant les conditions de certaines dispositions de la loi relative au régime général des élections et des référendums,
- portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle anticipée,
- fixant les modèles de certaines pièces à fournir pour tout candidat à l'élection présidentielle anticipée,
- fixant le montant de la contribution des candidats aux frais administratifs engagés par l'administration et les modalités de remboursement et de versement,
- fixant les modalités d'organisation de l'élection présidentielle anticipée.

Dans l'ensemble, le nouveau cadre légal donné satisfaction. Néanmoins sous certains aspect, il est apparu que des améliorations méritent d'être apportées, principalement concernant

:

- **Le plafonnement des fonds de campagne.** L'opinion considère que le non-plafonnement est une source d'inéquité dans la présentation de l'offre politique aux Malgaches.
- **L'indépendance budgétaire de la CENI**, afin d'éviter une certaine lourdeur administrative handicapant l'accès effectif des démembrements de la CENI aux ressources allouées par le budget national.
- L'organisation et le cadrage de la mutation du fichier électoral alphanumérique vers une **solution biométrique**.
- La réglementation de la **précampagne électorale**.
- La **double tutelle des chefs fokontany** qui peut affecter l'autorité de la CENI dans la conduite sur le terrain des opérations prélectorales et électorales sur lesquelles elles sont sollicitées.

2.3. Ateliers avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

Aux mois de septembre et octobre 2018, le projet SACEM a également appuyé l'organisation d'une série d'ateliers et la production d'un manuel en 3 000 exemplaires à l'intention des forces engagées dans l'encadrement du processus électoral.

De la nécessité du renforcement de capacités

La mise en œuvre de la Loi et de toutes les mesures d'organisation des élections ne peut être obtenue que dans le bon ordre de la sécurité républicaine, assuré par les forces de l'Ordre et de Sécurité.

L'intervention des Forces de Défense et de Sécurité dans les élections est strictement réglementée. Le principe établi par l'article 139 de la Loi Organique relative au Régime Général des Élections et des Référendums, est que nulle force armée ne peut, sans autorisation, être placée dans les bureaux de vote ni à leurs abords immédiats. Toutefois le président du bureau électoral peut recourir le cas échéant à la force publique pour le maintien de l'ordre dans le bureau de vote, et conséquemment, les autorités civiles et militaires sont tenues de lui prêter main forte.

Il est précisé que la réquisition qui aurait pour résultat l'expulsion de parties prenant part au fonctionnement régulier du bureau de vote (assesseurs, délégués, observateurs, ou scrutateurs), ne doit être levée avant le remplacement des expulsés, l'autorité de réquisition ayant en outre, immédiatement après l'expulsion l'obligation de faire rapport à la CENI ou à ses démembrements.

L'article 184 de ladite Loi Organique prévoit que l'acheminement des résultats se fait « avec l'appui des forces de l'ordre affectées pour sécuriser les opérations électorales ... ».

Il importait donc que les Forces de Défense et de Sécurité soient spécifiquement organisées pour encadrer la sécurité du processus électoral et que lesdites forces dédiées soient informées et formées sur

leurs rôles, leurs obligations et leurs limites dans la mission de sécurisation du processus électoral.

Les intervenants aux ateliers

À travers une diversité d'intervenants, la réflexion a été engagée avec leurs représentants issus de la Police, de la Gendarmerie et de l'Armée nationale, afin d'élaborer de manière participative, en accord avec l'Organe Mixte de Conception (OMC) et l'appui de la CENI et du Projet SACEM, un manuel à l'attention de ceux qui sont spécifiquement engagés dans le processus électoral.

15 formateurs, 363 participants ; soit un total de 378 personnes ont été impliquées dans cette activité, sans le staff PNUD et le personnel d'appui de la CENI.

Un plan détaillé de manuel a été partagé à travers des ateliers de deux jours, entre des formateurs issus des Forces de l'Ordre et de la Sécurité, des délégués de l'armée de la police et de la gendarmerie, à raison de vingt (20) par unité, avec la participation de l'Organe Mixte de Conception (OMC) et l'État-Major Mixte Opérationnel (EMMO) de chaque province.

Les thématiques de la formation

- Présentation du cycle électoral,
- Rôle et attributions de l'Organe Mixte de Conception (OMC) dans la sécurisation du processus électoral,
- La CENI, organisation et fonctionnement,
- Les enjeux de la sécurisation du processus électoral : zones sensibles, déploiement du matériel électoral, collecte et centralisation des plis électoraux,
- Analyse de la sécurité sectorielle électorale à Madagascar,
- Les acteurs impliqués dans la sécurisation du processus électoral (OMC-EMMO),
- Les rôles spécifiques des Forces de l'Ordre et de la Sécurité (FOS).

Les résultats attendus

Il s'agissait d'introduire les différents thèmes dans un premier temps en termes de renforcement de capacités. Ensuite les formateurs ont encouragé les participants, par province, à enrichir l'outil de formation, à partir des questions sécuritaires spécifiques à chaque province.

Les ateliers de formation des Forces de Défense et de Sécurité furent au total une ressource de comportement élaborés par les pairs, qui a été distribuée à leurs collègues également affectés dans les missions relatives au processus électoral, afin de parvenir à un scrutin harmonieux et respectueux du cadre légal applicable.

Retours des participants sur les ateliers

Les participants se sont réjouis en premier lieu de cette première avec la Commission Électorale, qui leur a permis de réfléchir sur une mission essentielle de l'Organe Mixte de Conception en période électorale ; ils ont ensuite pu noter une liste de comportement pratiques, à propos de leurs obligations et de leurs principaux engagements dans le cadre de leur implication dans les phases du processus électoral.

- *Avant le scrutin.* Les participants ont noté qu'il faut insister sur la prévention des conflits pendant la période de campagne, sur les dispositions sécuritaires pour les convois du personnel et du matériel électoraux ; pendant la campagne électorale, prévoir notamment

des forces d'interposition en nombre et en qualité ; développer le renseignement pour prévenir les risques de troubles afin d'organiser l'interposition anticipée.

- *Pendant le scrutin.* Ont été notées les dispositions d'attente et d'alerte en prévision d'intervention, soit générale à la demande du commandement, soit spécifique en cas de réquisition du Président du Bureau Électoral ou des autorités électorales de manière générale. Prévoir une durée de présence suffisante pour traiter les interventions sur réquisitions d'expulsion d'acteurs clés des bureaux de vote, l'intervention ne pouvant prendre fin qu'avec le remplacement des acteurs partisans par les parties concernées.

- *Après le scrutin.* il faut prendre les dispositions pour la sécurisation des convois des résultats (procès-verbaux et autres documents de données électorales, assurer le travail en toute quiétude dans les sites de résultats ou de traitements des données électorales (dépouillement dans les bureaux de vote, compilation dans les SRMV, centralisation à la CENI et à la HCC).



Carte des ateliers de formation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)



Antsiranana

24-25 septembre

70 participants

Mahajanga

02-03 octobre

66 participants



Antananarivo

14-15 septembre

69 participants

Toamasina

19-20 septembre

65 participants



Fianarantsoa

08-09 octobre

69 participants

Toliara

11-12 octobre

66 participants



Il est à noter enfin que les participants ont souhaité une plus grande prise de conscience du Commandement et de l'État central, de l'importance et de la complexité des missions en matière électorale ; ils souhaitent en conséquence qu'on y mette davantage de moyens afin que les troupes soient davantage motivées. La bonne mise en œuvre des recommandations des ateliers ont contribué à la bonne tenue du 1^{er} et du 2nd tours de l'élection présidentielle sans incident majeur.

2.4. Une session d'information sur le financement de la campagne électorale

L'une des nouveautés de la Loi Organique relative au Régime général des élections et des référendums est l'institution d'une Commission de contrôle du financement de la vie politique chargée d'assurer la transparence du financement de la campagne électorale.

Une séance d'information et de partage sur le financement de la campagne électorale a été organisée le 2 octobre 2018, au Carlton Anosy, afin de faire connaître les membres, le rôle et les attributions de la Commission et partager les obligations et responsabilités spécifiques des candidats et partis politiques qui s'engagent dans la compétition électorale. La séance a également permis de présenter un guide de travail à l'usage des trésoriers des campagnes électorales. 188 personnes ont assisté aux présentations et aux échanges.

À la suite de la séance publique du matin, une séance de travail restreinte s'est tenue dans l'après-midi autour de la Commission de Contrôle de la Vie Politique, avec les représentants de plusieurs administrations et institutions : Bianco, Samifin, CSI, PAC, juridictions, institutions financières, départements ministériels. 45 personnes y ont assisté.



2.5. Adoption de codes de bonne conduite

Afin de garantir l'intégrité des prochaines élections, la SACEM et la CENI avaient prévu d'organiser plusieurs ateliers avec des acteurs clés du processus électoral: partis politiques, médias, organisations de la société civile et administrations, dans le but de leur faire signer des codes de bonne conduite pour les élections en 2018 et 2019.

Code de conduite avec les partis politiques

Le 22 août 2018, au cours d'une réunion de concertation CENI-CFM (Conseil de Fampihavanana Malagasy)-SACEM, il a été noté que le cahier des charges relatif à la signature d'une charte par les candidats relevait du CFM, le projet SACEM devant lui apporter un appui.

Un comité mixte composé d'une douzaine d'entités comprenant des organes constitutionnels, indépendants et de la société civile (CENI, Samifin, Fandio, Rohy, Bianco, Justice et Paix, Tolotsoa, Transparency International, CNIDH, etc.) a ainsi été créé et chargé de revoir les textes des projets de code de conduite produit initialement par le projet SACEM et la CENI.

Le 18 septembre, une réunion d'évaluation du comité paritaire de la charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats pour une élection présidentielle apaisée, s'est tenue. Elle a réuni 12 représentants du CFM, de la CENI, CNIDH, HCDDED, CSI, BIANCO, SAMIFIN, projet FANDIO, Tolotsoa, Transparency International Initiative Madagascar, Rohy et Justice et Paix.

Le 20 septembre, 28 candidats à l'élection présidentielle ont participé à une réunion préparatoire. La cérémonie de signature de la charte a eu lieu le 2 octobre 2018, au Ministère des Affaires Etrangères. La signature de la Charte de bonne conduite des candidats à l'élection présidentielle du 07 novembre a été clôturée le 9 octobre. Le comité paritaire a arrêté à 12 la liste des signataires de ladite Charte. 142 personnes, représentant les candidats, la société civile, les médias, le corps diplomatique et l'administration ont assisté à a cérémonie de signature de la charte. 300 exemplaires de la charte ont été reproduits par le projet SACEM.



La cérémonie de signature de la charte de bonne conduite pour les candidats à l'élection Présidentielle a eu lieu le 2 octobre 2018 au Ministère des Affaires Etrangères, à Antananarivo.



BONNE CONDUITE
CANDIDATS

*Le comité paritaire a arrêté à
13 la liste des signataires de
la charte de bonne conduite
des candidats à l'élection
présidentielle du 7 novembre
2018.*

Codes de bonne conduite pour les médias

Des ateliers de renforcement des capacités pour près de 200 professionnels des médias ont eu lieu dans les six provinces de Madagascar. Outre des informations sur le processus électoral et la prévention des conflits, ces ateliers ont ouvert les discussions sur un projet de code de conduite pour les médias.

La question de l'indépendance éditoriale des pressions politiques et économiques a été longuement discutée avec les journalistes lors de ces ateliers. Par conséquent, une discussion avec les principaux propriétaires de médias a été organisée le 12 octobre pour s'assurer qu'ils respectent le principe de l'indépendance éditoriale et contribuent à leur niveau à la prévention des conflits politiques. Le code de bonne conduite pour les médias n'a au final pas été signé, du fait des contraintes constatées lors du suivi de l'activité auprès des acteurs concernés.

Code de conduite avec les OSC

L'activité n'a pas eu lieu, étant données les difficultés entourant la signature du code de bonne conduite avec les candidats, devenue la priorité du CFM.

Code de conduite avec l'Administration

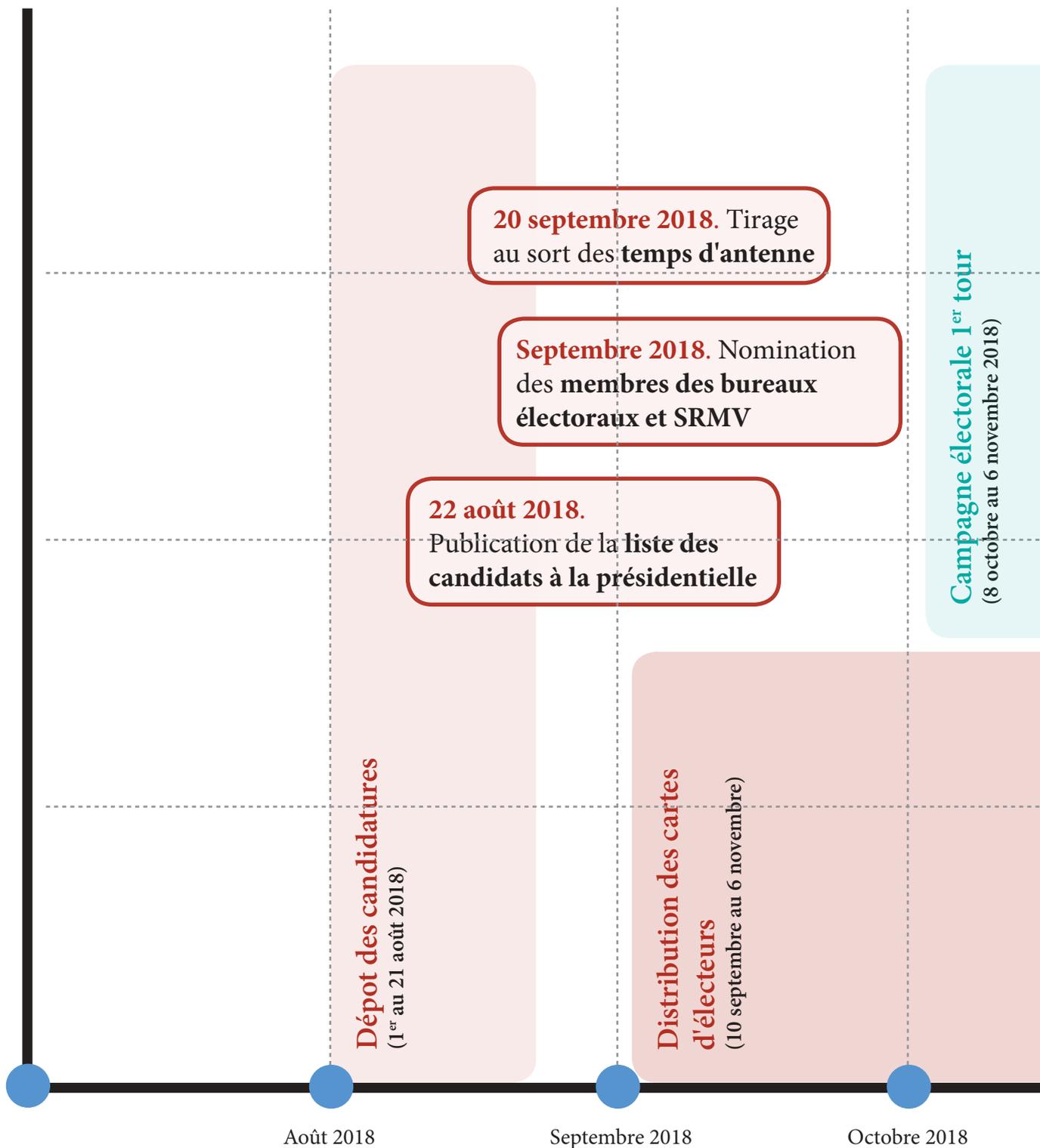
Plusieurs lettres officielles ont été envoyées au Premier Ministre de la République Malgache pour l'informer de la volonté de la Commission Electorale de mener à bien cette activité. Néanmoins, l'évolution de l'environnement politique au cours de l'année 2018 a rendu difficile la signature d'une telle charte pour l'Administration. La position officielle a été de dire que les nouvelles dispositions légales relatives à l'Administration seront strictement mises en oeuvre au cours des différentes étapes du processus électoral.

2.6. Reproduction d'un manuel pour la lutte contre la corruption

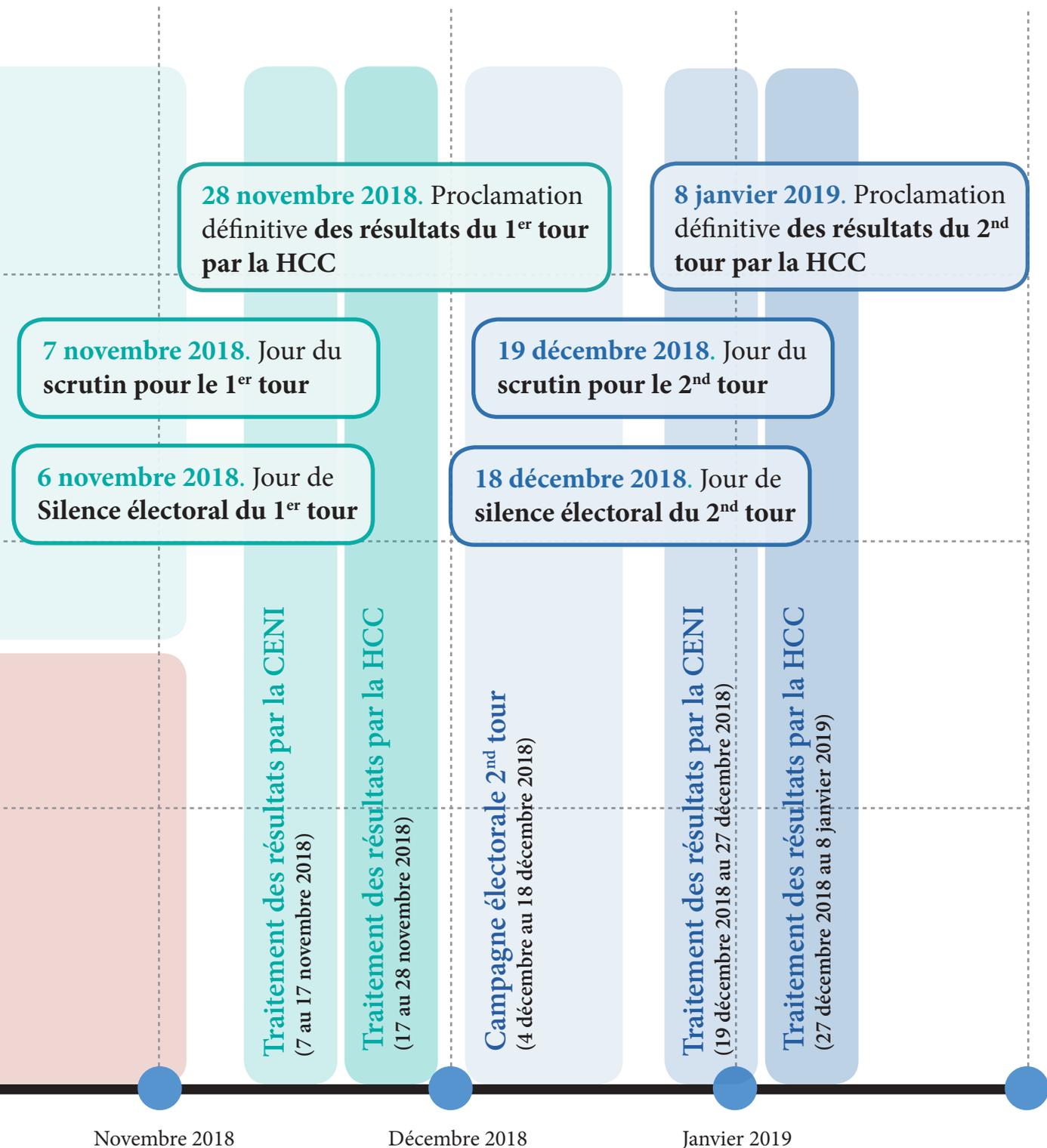
Du fait de certains financements fléchés sur la thématique de la lutte contre la corruption, le projet SACEM a également travaillé à l'édition et la production d'un manuel du BIANCO (Bureau Indépendant Anti-Corruption) pour informer sur les activités de lutte contre la corruption en période électorale, produit en 2 200 exemplaires et distribué à travers le pays par le BIANCO.

Le chronogramme électoral

les dates clés du processus



Juillet 2018 à janvier 2019



3 Communication institutionnelle, éducation civique et électorale

Cette composante a pour objectif d'accompagner la commission dans le déploiement de deux grandes campagnes nationales de sensibilisation, et dans la mise en oeuvre de sa communication institutionnelle.

Résultats attendus

- La première phase de la campagne de sensibilisation permet d'informer les citoyens malgaches sur les différentes étapes de la Révision Annuelle de la Liste Electorale dans les 119 districts et a une influence certaine sur le nombre d'électeurs inscrits (objectif de 10 000 000).
- La seconde phase de la campagne de sensibilisation, pour la participation de tous aux scrutins, permet d'informer les citoyens sur les procédures de vote et d'améliorer le taux de participation.
- La communication institutionnelle de la CENI est accompagnée par le projet SACEM lors de la réalisation de ses activités. Les experts en reporting et sensibilisation sont recrutés.

3.1. Première campagne nationale de sensibilisation (JSAN et RALE)

Sensibiliser les populations aux principes fondamentaux de la démocratie, aux enjeux du processus électoral et procédures de vote ainsi qu'à leurs droits et devoirs en matière électorale fait partie du cahier des charges du projet.

Afin de renforcer l'exhaustivité du fichier électoral malgache, une grande campagne de sensibilisation a été menée en 2017 et 2018, ciblant en priorité les jeunes adultes de 18 à 34 ans et surtout les jeunes femmes adultes, grands absents de la liste électorale. Cette campagne avait aussi pour objectif d'augmenter la confiance des parties prenantes dans les échéances du cycle électoral 2017-2019 et notamment celle de la population à son endroit.

Le projet SACEM a appuyé cette campagne portée par des organisations de la société civile (OSC) à partir du mois de décembre 2017, en lien avec la CENI et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Celle-ci avait pour objectif d'accompagner, d'une part l'opération « Jugement Supplétif d'Acte de Naissance (JSAN) et de délivrance de la CNI, d'autre part la RALE 2017-2018, afin d'atteindre l'objectif des 10 millions d'électeurs inscrits sur la liste électorale au 15 avril 2018, date de clôture de la révision annuelle de la liste électorale.

Rappel des objectifs et résultats attendus

Objectif numéro 1. Soutenir la Révision annuelle de la liste électorale (RALE) 2017-2018 avec une campagne de sensibilisation et d'éducation électorales.

Objectif numéro 2. Appuyer l'opération de délivrance des jugements supplétifs pour doter d'une carte nationale d'identité les citoyens malagasy.

Les résultats attendus étaient de plusieurs ordres :

- Une stratégie de mobilisation et d'accompagnement des 450 000 à 900 000 adultes préidentifiés par le MID est élaborée et mise en oeuvre pour l'ensemble du territoire malagasy.
- Les citoyens sont informés et mobilisés sur l'existence de l'opération jumelée de délivrance JSAN/ CNI.
- Les citoyens sont informés et mobilisés sur l'importance et l'utilité de la possession de la CNI dans la vie civile ainsi qu'à l'exercice effectif du droit de vote.
- La promotion et la participation des femmes au processus électoral sont effectives.
- Une campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorales est conçue et mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire.
- La diffusion d'informations électorales impartiales lors d'activités de sensibilisation, pour certains groupes vulnérables (femmes, jeunes) est effectuée.
- La dissémination des informations électorales liées à l'obtention des cartes d'électeurs est effective.



- Les citoyens sont sensibilisés à l'importance du vote en tant que droit et devoir.

Trois OSC malgaches sélectionnées

En tout, **46 propositions** ont été soumises par des candidats éligibles aux subventions du projet SACEM afin de mener la campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorale en appui aux opérations Jugement supplétif d'acte de naissance (JSAN) et de Révision annuelle de la liste électorale (RALE).

À l'issue des évaluations techniques, financières, et de capacité trois OSC ont été sélectionnées, DIBRA ID, KMF/CNOE et Avotra (voir le Rapport 2017 du projet SACEM).

Activités du KMF/CNOE

Les activités mises en oeuvre par le KMF/CNOE ont eu lieu dans 48 districts différents, 306 communes et

1 407 fokontany. L'OSC estime à un peu plus de 100 000 le nombre d'électeurs potentiels touchés par les activités de sensibilisation. Près de 600 focus groupes, animations publiques et communautaires ont été menées par l'OSC.

Plusieurs descentes par axe géographique d'intervention ont été prévues au niveau de chaque district. L'OSC a ainsi été en mesure de présenter la campagne et faire connaître le processus d'inscription sur la liste électorale, inciter les citoyens à adhérer au processus, et identifier les facteurs pouvant limiter l'accès des citoyens au processus afin de trouver des solutions pouvant être adoptées.

Les deuxièmes séries de descentes ont servi à faire le suivi des activités dans les localités déjà visitées, renforcer la mobilisation et sensibiliser de nouveaux bénéficiaires.



KMF/CNOE a fait usage de véhicules sonorisés à l'intérieur des districts, a mené des activités de visites à domicile ainsi que des approches directes des citoyens sur leurs lieux de vie et de travail (champs de culture, carrières...), des animations sur les places publiques et des discussions de groupes. Des diffusions sur des stations de radio de proximité ont complété les descentes sur le terrain menées dans les différents fokontany. Les supports de sensibilisation ont été déclinés sous quatre formats : banderoles, affiches, flyers et spots radio.

Parmi les bonnes pratiques relevées, le KMF/CNOE relève que certains chefs fokontany n'ont pas limité la diffusion des listes à des affichages, mais ont également procédé à des informations ambulantes jusque dans les hameaux. L'OSC relève aussi une bonne collaboration avec les différentes parties prenantes aux activités.

L'OSC estime que pour la campagne de jugement supplétif d'actes de naissance, les cibles ont démontré un certain intérêt, notamment les jeunes, mais celle-ci s'est trouvé limité par des facteurs comme le manque d'infrastructures et les difficultés de déplacement, le

climat, l'insécurité ou les lourdeurs administratives.

Activités d'AVOTRA

Les activités d'Avotra ont eu lieu dans les neuf régions qui lui ont été attribuées, au Sud, à l'Est et à l'Ouest de Madagascar, à savoir : Atsimo Andrefana, Androy, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Menabe, Melaky, Boeny, Atsinanana et Analajirofo. L'OSC a déployé son personnel afin d'assurer une présence dans tous les districts d'intervention, jusqu'au niveau des fokontany.

Après la conception des supports de communication, la validation des messages à diffuser lors de la campagne, la formation des membres de l'OSC et les prises de contact avec les autorités administratives, activités menées entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018, Avotra a mené des activités de sensibilisation et d'éducation civique sur le terrain, tant pour l'opération JSAN que pour l'opération RALE :

- Réunions avec la masse populaire pour insister sur l'importance de s'inscrire sur la liste électorale ou encore partager des informations sur les devoirs des électeurs durant la RALE,



- Entretien de focus groupes,
- Diffusion d'annonces via les stations de radio privées et les véhicules sonorisés circulant sur différents axes,
- Distribution de brochures et flyers dans des endroits stratégiques, les jours de grands rassemblements (marchés, arrêts de bus, grande place du village, etc.),
- Pose d'affiches et de banderoles de sensibilisation,
- Des activités de porte-à-porte ont permis de cibler les femmes et les jeunes, et de toucher un large public.

Avotra a relevé certaines difficultés lors de la mise en oeuvre de son action, telle que la période de mise en oeuvre de la campagne (période pluvieuse et fin d'année), le démarrage tardif des activités, l'insécurité, la réticence de certaines personnes dans les campagnes à se fier à l'administration, les mentalités dans certaines régions qui limitent la participation des femmes à la vie politique, ou encore l'insuffisance des infrastructures routières. Ces facteurs ont limité l'impact de la campagne dans certains districts. L'OSC a également attiré l'attention sur les chiffres peu fiables remises par les autorités administratives à l'occasion du suivi-évaluation de ses activités, ainsi qu'une certaine

lenteur en matière de transfert des données entre les responsables administratifs et les démembrements de la CENI.

Aussi, l'OSC note que certains bénéficiaires, bien qu'informés, n'ont pas osé se manifester auprès des autorités lorsqu'ils ont appris l'omission de leur nom ou des erreurs survenues lors de l'inscription sur la liste électorale. Les délais impartis pour les opérations de vérification ont été également jugés trop courts.

L'OSC a recommandé d'intensifier les actions de sensibilisation dans les zones où la participation des femmes est limitée pour des raisons culturelles. Elle a conseillé de rallonger le délai des audiences foraines pour l'opération JSAN, et d'améliorer la communication entre la CENI et les responsables de fokontany. Elle propose aussi de revoir le délai impartis pour mener à bien ces opérations, principalement dans les régions les plus difficiles d'accès. Avotra estime à environ 200 000 personnes le nombre de citoyens sensibilisés à sa diligence à l'occasion de la campagne.

DIBRA ID

L'OSC DIBRA est intervenue dans 47 districts, à l'intérieur de 13 régions du pays, situés globalement dans les régions Centre, moyen-Ouest, côte Est et Sud-Est. 268 personnes ont travaillé sur le terrain à la bonne mise en oeuvre des activités. L'association a mobilisé ses agents implantés dans les districts d'intervention et connaissant bien les lieux.

DIBRA ID estime à près de 280 000 le nombre de personnes touchées par les activités de l'opération JSAN, et à 421 000 le nombre de personnes sensibilisées de près ou de loin lors de l'opération RALE. DIBRA juge être intervenu dans 500 communes et 4 850 fokontany.

Après avoir mené des activités d'approche et de visites de courtoisie auprès des autorités locales, ce qui a permis à l'OSC d'engager une collaboration étroite avec la population, la sensibilisation de masse a débuté par la distribution de différents supports (brochures, articles personnalisés), des animations foraines dans les chefs-lieux de communes, qui ont permis la tenue de nombreux débats, ainsi que des animations

sportives. De jeunes talents locaux et groupes traditionnels (HiraGasy, Vakodrazana, Hira Madinika) ont été approchés dans certaines localités afin d'animer certaines activités et inciter la population à participer.

Parallèlement, des émissions d'information et spots radio ont été diffusés sur les stations de radio locales, adaptées aux réalités et situations locales dans chaque district.

Des visites à domicile et des visites d'école ont également eu lieu, afin de personnaliser davantage la sensibilisation, surtout dans les localités où le nombre de personnes cibles était élevé. Un accompagnement leur a été proposé, afin de les guider au mieux dans les centres d'audiences foraines pour les jugements ssupplétifs, ou au bureau du fokontany pour les inscriptions sur la liste électorale.

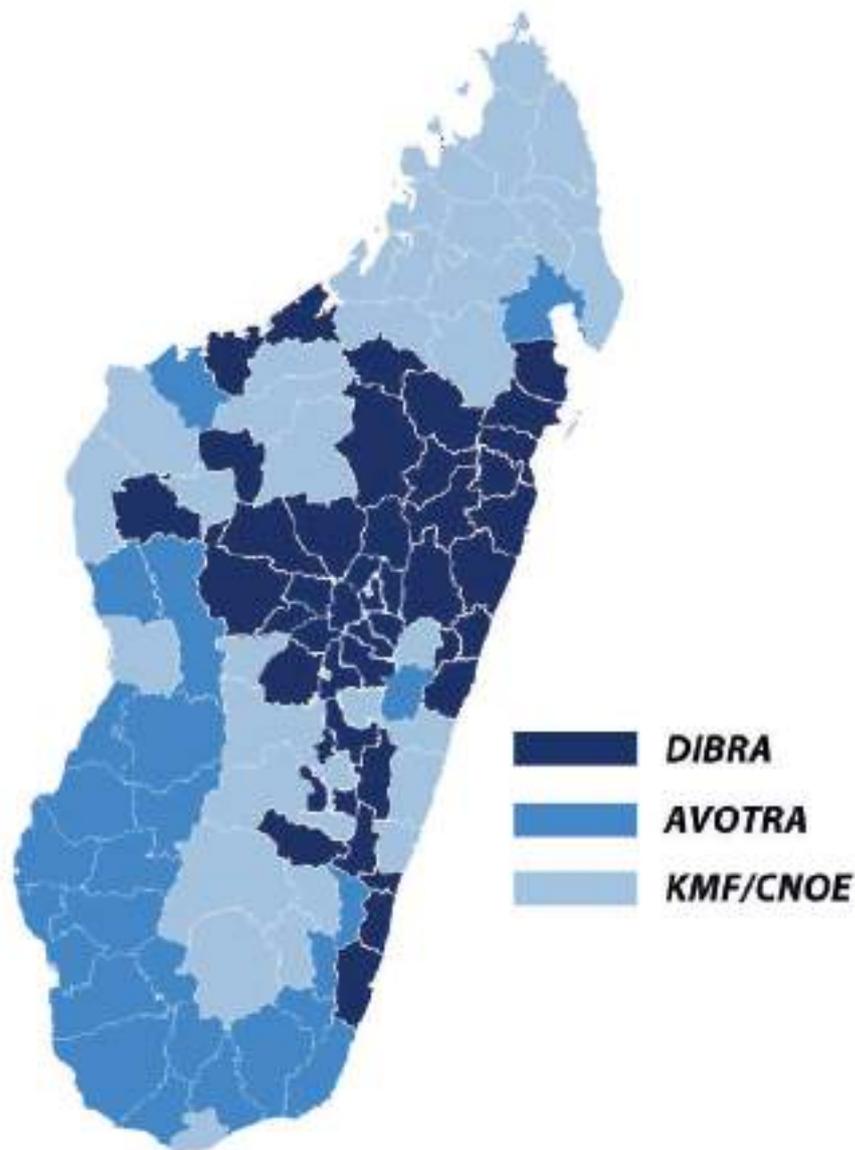


Comme les autres OSC, DIBRA ID relève que la saison des pluies a limité l'impact de la campagne, de même que les délais impartis à sa mise en oeuvre, jugés trop court. L'analphabétisme a également été identifié comme une difficulté lors de la sensibilisation, comme les difficultés de transport. Ils ont également relevé la difficulté de changer les mentalité concernant la participation des femmes à la vie politique, l'insuffisance de matériel dans les fokontany et la non disponibilité de certains chefs fokontany, entraînant par la même occasion des difficultés d'accès aux listes électorales.

L'OSC a également noté que beaucoup de citoyens s'attendaient à ce que les autorités fassent des portes à portes pour mener la vérification de la liste électorale. DIBRA estime que 60% des réclamations concernaient des fautes d'orthographe dans les noms ou les prénoms, et des erreurs dans les années de naissance inscrites.

Insuffisances

Des insuffisances constatées lors de la mise en oeuvre des activités ont décidé la réorientation du partenariat pour la seconde phase (*voir p.62*).





3.2. Seconde campagne nationale de sensibilisation (participation au vote)

Leçons apprises de la première campagne

Plusieurs leçons ont été tirées de la mise en œuvre de la première campagne de sensibilisation pour la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE). Elles ont été étudiées avec application, afin de rectifier la stratégie de mise en œuvre de la deuxième campagne de sensibilisation portant sur l'éducation civique électorale en vue de l'augmentation des taux de participation des électeurs dans le processus électoral.

- *Suivi et coordination.* Il s'est avéré nécessaire de renforcer la coordination avec les démembrements de la CENI, améliorer le système de suivi de gestion des fonds de subvention et accentuer le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain plus accentué
- *Mise en œuvre des activités.* Il a été décidé d'adopter une approche mieux adaptée au terrain et à la réalité locale (stratégie, outils et supports), et de mieux mesurer les résultats réels des activités de terrain.
- *Communication.* Il a fallu améliorer la coordination entre les OSC chargées de la mise en œuvre des

activités, notamment en matière de réalisation des supports de communication, renforcer la visibilité des partenaires, notamment du projet SACEM et de la CENI, et produire davantage de photos et vidéos en appui aux rapports.

- *Reporting.* Le respect des envois des rapports est un point central d'amélioration, ainsi que la consolidation des chiffres rapportés par les OSC.

Objectifs de la seconde campagne

La seconde campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorales vise d'une part à ce que les électeurs s'approprient les principes fondamentaux de la démocratie et de la paix durable, et connaissent leurs droits et devoirs en tant que citoyen. D'autre part, elle doit permettre aux électeurs d'avoir une bonne compréhension des différentes étapes du processus électoral, dont l'utilisation du bulletin unique. La participation massive aux scrutins, notamment celle des jeunes et des femmes, est encore une fois le grand défi de cette campagne.

Les résultats attendus de la campagne

La campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorale vise particulièrement à ce que :

- Les citoyens comprennent l'importance des principes



démocratiques et connaissent leurs droits et devoirs en la matière.

- Les électeurs, notamment les jeunes et les femmes, participent massivement aux votes en toute connaissance de cause.
- Les périodes pré-électorales, électorale et post-électorale se déroulent dans un climat apaisé.

Sélection des OSC chargées de la mise en œuvre

Après un appel à propositions à l'endroit des Organisations de la société civile et d'acteurs non étatiques pour mener sur terrain une campagne de proximité dans tous les districts du pays, EISA (Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique) a été finalement sélectionné pour mettre en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation civique électorale.

Un appel à propositions à l'endroit des OSC a tout d'abord été organisé dans le cadre de la sélection des partenaires de mise en œuvre de cette campagne. Cinq OSC ont été sélectionnées après l'évaluation technique et financière de leurs offres. Les résultats de l'évaluation des capacités des OSC recommandées n'ont néanmoins pas été positifs. Faisant suite à ces constats et se référant aussi aux leçons apprises durant la première campagne sur la RALE, afin d'optimiser les résultats sur le terrain,

il a été décidé de sélectionner le partenaire de mise en œuvre parmi les ONG qui ont déjà travaillé durant le processus électoral de 2013 avec le PNUD, dont EISA et SFCG.

Après évaluation des offres techniques et financières des deux parties en question, EISA a été sélectionnée. L'expérience de l'organisation en matière de sensibilisation électorale, ses précédentes collaborations fructueuses avec le PNUD, mais aussi la qualité des activités proposées et le budget adéquat ont été des critères déterminants.

Avant de procéder à la signature du contrat le 28 septembre 2018, EISA a été audité. Les résultats ont été jugés satisfaisants.

Dates de mise en œuvre

La seconde campagne de sensibilisation a débuté au mois d'octobre 2018 et se poursuivra jusqu'au mois d'avril 2019 (soit une période de 7 mois) couvrant ainsi les premier et second tours de l'élection présidentielle et les législatives, au niveau des 119 districts de Madagascar.

Stratégie sur le terrain

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette campagne

de sensibilisation et d'éducation civique électorale, les leçons apprises pendant la RALE ont été scrupuleusement prises en compte. Les activités couvrent les différentes étapes du processus électoral (avant, pendant et après le scrutin présidentiel) et entendent contribuer à la consolidation de la démocratie et à l'instauration d'une paix durable à travers la tenue d'élections crédibles, transparentes et inclusives.

L'organisation EISA ayant été sélectionnée avec un décalage dans le calendrier, suite d'une part aux réserves émises lors de l'évaluation des capacités des premières OSC sélectionnées, et d'autre part pour couvrir la période des deux scrutins présidentiel et législatif avec les ressources disponibles, il a fallu projeter avec un regard transversal la campagne de sensibilisation sur les deux scrutins :

- Activités adaptées aux réalités locales, telles que les sensibilisations de masse (groupe, tam-tam,

caravane), la sensibilisation de proximité (descente dans les fokontany et les marchés), la sensibilisation radiophonique via la diffusion de spots radiophoniques et télévisés adaptés à chaque dialecte local.

- Maîtrise du terrain et optimisation des ressources humaines, avec la collaboration de EISA avec des OSC locales, les chargés d'éducation civique électorale et les animateurs formés par la CENI et le SACEM en 2018 dans les 119 districts (238 personnes formées en technique de sensibilisation et d'éducation civique électorale).

- Activités ciblées pour les femmes et les jeunes, à travers des mobilisations spéciales pendant les sensibilisations (jeunes animateurs) et des ateliers consacrés aux femmes.

- De la sensibilisation post-électorale sur l'apaisement et l'acceptation des résultats.

Suivi et coordination

Pour aller plus loin Vidéo

Revivez en images le lancement de la seconde campagne de sensibilisation à Tuléar, le 16 octobre 2018 (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge ou entrez l'URL : <https://www.youtube.com/watch?v=NzY7cwMzvTI>).



- Système de suivi de gestion des fonds plus appuyé, sous la supervision du responsable financier du projet SACEM, avec l'appui de l'Unité Finance et PMSU du PNUD. Les objectifs de performance ont été bien établis avant la signature du contrat. EISA a également bénéficié d'une formation sur les procédures financières du PNUD.
- Mise en place d'un système de vérification spontanée des dépenses (*spotcheck*) afin d'assurer la bonne gestion des fonds versés.
- Meilleur suivi de la mise en œuvre des activités à travers des échanges quotidiens entre experts du SACEM et l'équipe de EISA, des descentes éventuelles sur le terrain, comme pour le lancement officiel à Tuléar.
- Coordination avec les démembrements de la CENI plus appuyée grâce à la formation des chargés d'éducation de la CENI sur le système de suivi et de coordination et grâce à l'implication même de ces démembrements de la CENI dans la mise en œuvre et le suivi des activités dans les 119 districts.

Communication et reporting de la campagne

- Communication bien coordonnée à travers des échanges réguliers entre le SACEM, la CENI et EISA, notamment pour la validation des supports de communication et des messages à véhiculer.
- Visibilité du projet SACEM et de la CENI assurée.
- Prise de photos et de vidéos soutenue.
- Couverture médiatique, réseaux sociaux (facebook, twitter).
- Canevas de rapport mise à la disposition de EISA en appui à leur propre expérience.
- Formation sur le rapportage financier et technique.

Première phase de la campagne

Une première série d'activités a été lancée officiellement le 15 octobre 2018 à Tuléar pour s'achever le 5 novembre 2018. Les actions de sensibilisation ont été menées dans les 22 régions de Madagascar et touché 114 districts sur les 119 que compte le pays.

Le constat récurrent d'un certain désintérêt des citoyens pour la politique a été confirmé au moment de la conduite des activités de sensibilisation sur le terrain, confortant ainsi l'importance d'une telle campagne mêlant sensibilisation et informations électorales. En outre, malgré l'enthousiasme de beaucoup d'électeurs,

les problèmes de non-inscription sur les listes électorales ont été soulevés à plusieurs reprises. Néanmoins, les électeurs sensibilisés, les autorités locales rencontrées par les équipes d'animateurs et les représentants locaux de la CENI ont tous salué l'opportunité de la campagne.

Les personnes qui en ont bénéficié ont démontré un intérêt pour le vote, le vote utile et responsable et pour l'élection présidentielle du 07 novembre 2018. L'initiation à l'usage du bulletin unique a en particulier suscité beaucoup d'attention.

Dans l'ensemble, la campagne de sensibilisation s'est déroulée conformément aux prévisions. EISA a pu collaborer avec 19 organisations de la société civile, partenaires habituels de l'organisation, ainsi que 14 animateurs formés par la CENI/SACEM, bénéficiant d'un réseau étendu de ressources dans l'ensemble des 22 régions.

Les résultats escomptés pour cette première phase de la seconde campagne ont pour la plupart été atteints, quoique le temps imparti aux activités ait été réduit. Ce retard a également posé quelques défis pour la visibilité des activités de sensibilisation en raison de la conduite parallèle de la campagne électorale par les partis et candidats en lice. Toutefois, les équipes sur le terrain ont réajusté progressivement leur calendrier de manière à éviter les chevauchements. Enfin, les problèmes ponctuels d'insécurité dans quelques districts ont empêché la tenue effective des activités, dans le souci d'éviter d'exposer les animateurs à des risques évidents.

Les affiches de sensibilisation destinées à rappeler le jour du scrutin, l'importance du vote et incitant les jeunes et les femmes à se rendre aux urnes ont été produites en Malagasy. De même, des affiches portant sur le remplissage du bulletin unique ont été conçues. Ces affiches ont été accompagnées de spécimens du bulletin unique pour familiariser les électeurs avec le format utilisé le jour du vote tout en permettant des simulations directes des procédures de vote. Les informations électorales tels que les horaires du vote ou les pièces requises pour aller voter ont été diffusées au moyen de flyers rappelant le sens et l'importance du vote responsable.

Afin de s'assurer du respect des standards de



Lancement de la seconde campagne nationale de sensibilisation par l'OSC EISA, le 15 octobre 2018, à Tuléar.



Pour la première phase, un total de 819 agents sensibilisateurs, contre 357 prévus initialement, ont été déployés dans tout le pays afin d'informer et de sensibiliser les électeurs.

sensibilisation et de la qualité du travail réalisé, des aide-mémoires à l'intention des animateurs sur le terrain ont également été fournies. Cet outil comprenait également un résumé des principaux éléments d'une campagne de sensibilisation réussie tout en encadrant le comportement des animateurs afin de préserver leur neutralité et les risques de récupération politique.

Les types de sensibilisation ont varié d'un district à un autre afin de tenir compte des particularités propres à chaque région ou zone de déploiement de la campagne. Certains districts ont adopté des méthodes de sensibilisation de masse comme les caravanes et sonorisations mobiles tandis que d'autres ont utilisé les stands au niveau de zones à forte affluence populaire (marchés communaux, gares routières etc.). Dans les zones rurales, les visites à domicile et les dialogues communautaires ont été adoptés pour une meilleure proximité entre les cibles et les animateurs. Il faut noter que les messages ont été véhiculés en langues locales pour renforcer leur appropriation par la population.

Les équipes d'animateurs ont également effectué des interventions sur les chaînes radio locales (RTFA

Farafangana et Vangaindrano, RNM Ambato Boeny, Marovoay, Tsihombe, Beloha, Ambovombe, Morombe, Ampanihy, Antalaha). A Antananarivo, des séances de sensibilisation ont été diffusées dans des émissions sur la chaîne de télévision nationale (TVM) ainsi que dans la matinale de la station privée Dream'in TV. D'autres OSCs partenaires ont opté pour l'organisation de rencontres sportives ou de vakodrazana.

Un total de 819 agents sensibilisateurs, contre 357 prévus initialement, ont été déployés dans tout le pays afin d'informer et de sensibiliser les électeurs. Ces animateurs ont pu accéder à quelques fokontany enclavés à la demande de la population, bien qu'il leur ait été demandé de travailler au niveau des communes.

Des missions de suivi ponctuelles ont été effectuées par EISA dans 9 régions et 16 districts de Madagascar. Ces missions ont permis de s'assurer de la conformité des messages et de la qualité de la campagne menée localement par les OSC partenaires ainsi que du respect des standards d'une sensibilisation effective. Elles ont également constitué une opportunité pour évaluer les difficultés rencontrées sur le terrain et de réajuster ainsi

les stratégies en vue d'un éventuel second tour.

Seconde phase de la campagne

Malgré les craintes liées aux tensions préélectorales, les électeurs Malagasy se sont rendus aux urnes le 7 novembre 2018 dans le calme et dans l'apaisement dans l'ensemble du pays. Néanmoins, les délais de compilation ont engendré beaucoup de questionnements et de craintes quant à la transparence et à la sincérité des résultats. Face à ce climat hypothéquant la stabilité, il a été décidé de lancer un appel à l'apaisement à travers un spot portant sur le processus de traitement des résultats et les enjeux de la sérénité dans une période particulièrement critique (*voir p.70*).

L'objectif de cette campagne spécifique était de faire connaître aux citoyens les différentes étapes et délais légaux expliquant la longueur de compilation des votes afin de les rassurer et les encourager à préserver le calme dans l'attente de la proclamation des résultats. Si cette initiative a été accueillie positivement par la

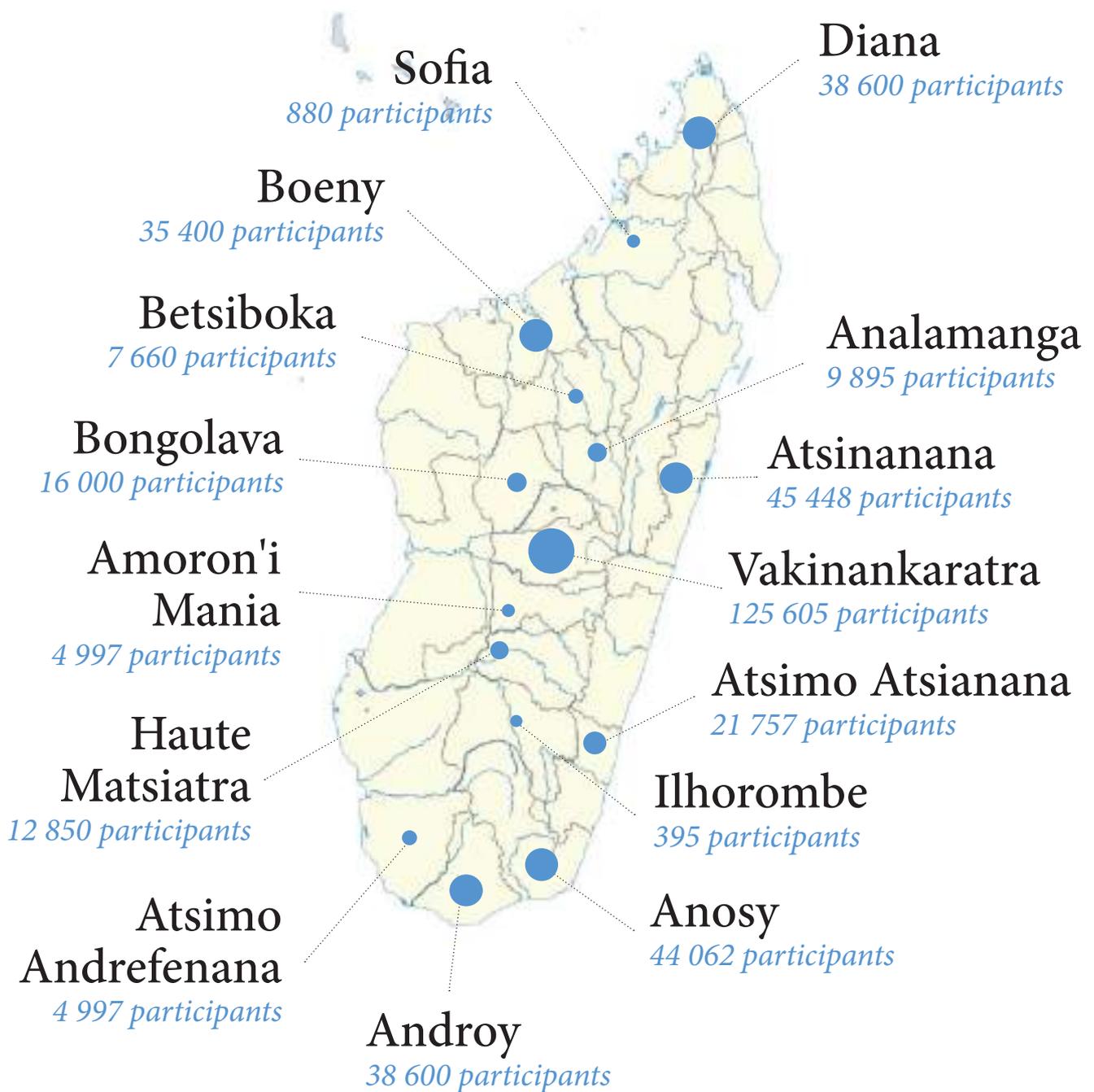
CENI, elle a émis des réserves quant à son opportunité à court délai de la publication des résultats et eu égard à l'accalmie observée. Finalement, un spot a été réalisé et diffusé dès le lendemain du second tour pour prévenir tout risque de tension en tenant informés les citoyens.

La Haute Cour Constitutionnelle a officiellement annoncé les résultats du premier tour de l'élection présidentielle le 28 novembre 2018. L'enjeu de préserver le vote des citoyens constitue un objectif majeur si l'on considère le nombre de bulletins blancs et nuls, lesquels arrivent en quatrième position si l'on se réfère aux voix obtenues par chaque candidat.

Face à ces différents constats, la deuxième phase de la campagne de sensibilisation a aussi donné la priorité aux messages soulignant l'importance du vote et l'apprentissage du remplissage du bulletin unique pour le second tour. Par ailleurs, le recul du taux de participation peut également s'expliquer par le nombre de citoyens n'ayant pas retiré leurs cartes d'électeurs

ACTIVITÉS	PHASE 1	PHASE 2
Production et conception des supports de sensibilisation	10 000 affiches	10 000 affiches
	22 500 flyers	120 000 flyers
	600 aide-mémoires	
	1 200 T-shirts	
	650 spécimens de bulletins uniques	555+ spécimens de bulletins uniques
Vulgarisation des supports de sensibilisation et d'éducation électorale	819 agents sensibilisateurs déployés	En cours
	112 caravanes de sensibilisation	En cours

Carte des personnes ciblées par la première phase de la campagne de sensibilisation



et ayant pensé à tort ne pas pouvoir voter sans ces dernières. Ainsi, un appel systématique a été lancé dans les districts pour inciter les électeurs à aller retirer leurs cartes auprès des fokontany tout en insistant sur les options possibles en l'absence de celles-ci.

Un atelier d'échanges et d'évaluation avec les 22 points focaux régionaux qui ont supervisé ou mis en œuvre les activités de la première phase au niveau local a eu lieu les 15 et 16 novembre 2018 à Antananarivo.

Difficultés rencontrées

La mise en œuvre des deux premières phases de la campagne s'est heurtée à quelques difficultés :

- *Coordination et exécution des activités avec les OSC formées par EISA et les animateurs.* Les animateurs ont eu des difficultés dans la rédaction d'offres techniques et financières, entraînant un retard dans la validation des activités ainsi que dans l'envoi des kits et la mise à

disposition du budget.

- *Chevauchement des activités de sensibilisation avec la période de propagande politique.* Cela a créé une certaine confusion parmi les électeurs qui souvent ont demandé des T-shirts ou des sommes d'argent.

- *Début de période agricole.* Dans les zones rurales, le début des campagnes correspondait avec le début des activités agricoles entraînant une mobilisation plus difficile des populations rurales.

- *Confusion des animateurs avec le personnel de la CENI.* Les animateurs et les OSC ont été pris pour responsables par certains électeurs qui ont fortement exprimé leur frustration par rapport aux différents problèmes liés à la liste électorale notamment.

- *Insécurité.* Dans le Melaky, les équipes d'animateurs ont été confrontées à des attaques de dahalo. Afin de prévenir tout risque d'incident, les activités ont été annulées au niveau du district de Manja.

- *Non-couverture de cinq districts.* En raison de

Pour aller plus loin Vidéo

Le spot réalisé pour expliquer les délais de compilation des résultats et inciter les acteurs du processus à attendre les résultats dans le calme (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge).



difficultés matérielles, les activités prévues n'ont pas pu se tenir dans les districts suivants : Antanifotsy, Anosibe An'Ala, Ambilobe, Ambanja, Manja.

Leçons apprises

- *Intérêt croissant des électeurs pour les élections.* Les personnes sensibilisées, en particulier les jeunes, sont de plus en plus conscients du rôle qu'ils ont à jouer pour que se tiennent des élections crédibles. La notion de vote comme acte de responsabilité et de devoir semble de plus en plus intégrée.
- *Faible connaissance du rôle et des attributions de la*

CENI. De nombreux électeurs ont peu de connaissances sur la CENI. A titre d'exemple, beaucoup font encore référence à la CENI-T. Ce manque d'information tend à créer une certaine méfiance à l'égard de l'organe en charge des élections.

- *Forte appréciation de l'atelier d'échanges.* L'atelier d'échanges avec les points focaux a permis d'appuyer davantage d'OSC et animateurs des régions à renforcer leurs capacités en termes de conduite d'activités de sensibilisation sur les plans technique, logistique et financier.



3.3. Formations des chargés d'éducation civique et animateurs en sensibilisation

Du 10 juillet au 23 août 2018, six ateliers provinciaux de formation destinés aux agents de la CENI chargés de l'éducation civique électorale et aux animateurs de la société civile en charge d'actions de sensibilisation ont été organisés dans le pays.

Ces ateliers ont permis d'appuyer la seconde phase d'une grande campagne de sensibilisation portée par EISA, avec l'appui du projet SACEM et la CENI, dans les 119 districts du pays. Son objectif était de renforcer la participation de tous les citoyens aux prochains scrutins et leur adhésion aux valeurs de paix, de démocratie et d'inclusivité.

Les chargés d'éducation civique de la CENI qui ont

participé aux ateliers ont ainsi appuyé la campagne de sensibilisation et veillé à la bonne coordination et au suivi des activités déployées par EISA pour la sensibilisation de la population. Cette action s'inscrit ainsi dans l'approche stratégique mise en place par la CENI en décembre 2016, appuyée par le PNUD, et qui a donné naissance à la « Stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation pour le cycle électoral 2017-2019 ».

Les animateurs de la société civile participant à la formation sont aussi venus animer et renforcer les actions de sensibilisation menées sur le terrain par les OSC, dans tout le pays.

Les modules fondamentaux ont porté sur :

- *Des notions fondamentales.* La citoyenneté et le civisme, la démocratie et le système démocratique, les élections, la bonne gouvernance,

Pour aller plus loin Vidéo

Une vidéo a été réalisée sur le premier atelier de renforcement des capacités des animateurs des OSC et chargés d'éducation civique de la CENI (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge).



Carte des ateliers pour les chargés d'éducation civique de la CENI et les animateurs des OSC



Antsiranana

07-09 août

21 participants

9 districts couverts



Mahajanga

21-23 août

46 participants

21 districts couverts

Antananarivo

10-12 juillet

52 participants

25 districts couverts

Toamasina

17-19 juillet

38 participants

18 districts couverts

Fianarantsoa

31 juillet - 2 août

54 participants

25 districts couverts



Toliara

24-26 juillet

47 participants

21 districts couverts



- *Le système électoral à Madagascar.* Suffrage universel direct, scrutin uninominal majoritaire à deux tours (Présidentielle), scrutin uninominal majoritaire à un tour (Législatives),
- *Le cadre légal des élections.* La Constitution, le code électoral, les décrets et ordonnances électoraux,
- *Le cycle électoral.* Phase préélectorale, électorale et postélectorale,
- *Le processus électoral.* Etablissement et mise à jour de la liste électorale, convocation du corps électoral, enregistrement des candidatures, campagne électorale, vote, comptage et publication des résultats, gestion des contentieux.

Les modules pratiques ont porté sur :

- *Rôle du chargé d'éducation civique électorale.* Cahier des charges,
- *Objectifs et résultats attendus de l'éducation civique électorale.* Stimulation et préparation des électeurs au vote, participation des citoyens au processus électoral.
- *Les enjeux des élections.* La motivation d'un choix électoral, la conséquence d'un choix électoral,
- *Rôles, droits et devoirs des citoyens et électeurs.* Responsabilité des citoyens et des électeurs,
- *La participation aux élections.* Signification et conséquence de la participation des jeunes, signification et conséquence de la participation des femmes, signification d'une participation élevée aux scrutins.
- *L'information électorale.* Réponses aux qui, quoi, où, quand et comment sur la liste électorale, le calendrier électoral, le bureau de vote, le déroulement du vote, les plaintes (contentieux), etc.
- *Les autres acteurs de l'éducation civique électorale.* Les autres acteurs, leurs rôles et leur mobilisation : OSC, partis politiques, médias, entités traditionnelles et confessionnelles, etc.,
- *Approche andragogique de l'éducation civique électorale.* S'adresser aux citoyens adultes : hommes, femmes et jeunes électeurs, s'adresser aux dirigeants et aux politiciens,
- *Les supports éducatifs.* Choix et utilisation des supports adaptés aux districts.

3.4. Formation des professionnels des médias

Près de 200 journalistes, issus des médias publics et privés, de la presse écrite et de l'audiovisuel ont participé à huit sessions de renforcement des capacités organisées dans les six provinces du pays, afin qu'ils puissent contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives dans le pays en 2018.

Au cours des ateliers qui se sont tenus à Ampefy, Tuléar, Fianarantsoa, Antsirabe, Toamasina, Antsiranana, Mahajanga et Antananarivo, les modules de formations et échanges ont porté sur le nouveau cadre légal, le rôle des organes de presse dans le contexte de l'élection présidentielle de cette année, la prévention des conflits et le rôle essentiel des journalistes pour la bonne information et sensibilisation des citoyens. À l'occasion de chaque atelier, un projet de charte d'engagements pour les médias a été discuté et constamment amélioré, en vue d'une adoption future.

Les journalistes ont en outre été dotés des textes réglementaires et législatifs relatifs aux élections, des différents modules de formation, ainsi que d'un Manuel du journaliste malgache en période électorale (50 pages).

Les formateurs et facilitateurs

Les sessions ont été animées et facilitées par :

- Un commissaire électoral à la CENI,
- Un/une chef de service de la CENI,
- Un Conseiller en Communication et Information du Bureau Régional de l'UNESCO,
- Le Président de l'Ordre Des Journalistes de Madagascar,
- Une formatrice en journalisme,
- Un spécialiste en communication du projet SACEM,
- Un expert juriste du projet SACEM,
- Une spécialiste du CINU.

Thématiques des ateliers

Quatre thématiques principales ont été retenues à l'occasion des ateliers de deux jours et demi dans les provinces.

Carte des ateliers pour les professionnels des médias



Antsiranana

28-30 août

19 participants



Mahajanga

03-05 septembre

31 participants

Antananarivo

12 septembre

21 participants

12 octobre

16 participants

Toamasina

21-23 septembre

29 participants

Antsirabe

11-13 août

22 participants

Ampefy

30-31 juillet

13 participants

Fianarantsoa

07-09 août

32 participants

Toliara

02-04 août

34 participants



Thématique 1. Une prise de connaissance des opérations électorales à travers les textes qui encadrent et régissent les élections à Madagascar

- Une prise de connaissance des opérations électorales à travers les textes qui encadrent et régissent les élections à Madagascar, notamment les trois lois organiques récemment promulguées, relatives respectivement au régime général des élections et référendums, à l'élection du Président de la République et à l'élection des députés à l'assemblée nationale,
- Un rappel et des clarifications sur le déroulement des différentes étapes du processus électoral,
- L'élaboration par les journalistes en formation d'un plan de couverture portant sur les étapes clés du processus électoral ; exercice en groupes de travail.

Thématique 2. Perfectionnement de l'écriture journalistique et de la démarche critique en appliquant les règles de respect de la déontologie et en tenant compte de l'approche genre.

- Témoignage de journalistes à l'application des règles de respect de la déontologie lors des élections passées,
- Présentation des principes de base de la pratique journalistique et travail sur une charte d'engagements pour la couverture de la période électorale,
- Témoignages et échanges sur l'application de la charte et le respect des droits en période d'élections.

Thématique 3 : Mise en pratique par la production d'un reportage relatif au processus électoral.

- Application des principes de la charte d'engagements dans une réalisation de reportage,
- Révision de la démarche journalistique en période électorale, qui inclut une sensibilisation à une utilisation raisonnée des réseaux sociaux,
- Familiarisation à la prise de décisions basées sur les faits et les textes consacrés, à la construction de schémas d'action et aux mécanismes d'évaluation.

Thématique 4 : Rôle des médias dans la prévention de conflit en période électorale.

La période électorale est souvent associée à différentes tensions, avant, pendant et après les scrutins. Il est très important de conscientiser les journalistes sur leur pouvoir d'influence sur l'opinion publique.

- Prévention et gestion de conflits par les médias,
- La posture du journaliste sur les réseaux sociaux et le repérage de fausses nouvelles.

Recommandations

Les journalistes ont donné des retours très positifs sur la formation. Ils ont jugé utiles les modules traitant du cadre légal et de la prévention des conflits, qui leur ont donné des informations essentielles sur le déroulement du processus électoral et le contenu des nouveaux textes. Ils ont néanmoins émis quelques recommandations pour les sessions futures.

- *Contenu de la formation.* La durée de la formation a parfois été jugée trop courte, bien que les ateliers aient duré deux jours et demi. Les journalistes ont aussi souhaité consacrer plus de temps à l'étude des textes (lois électorales), faire la totalité de la formation en malagasy, et que soit proposés davantage de supports en malagasy. Ils souhaiteraient aussi pratiquer davantage les formats et les outils.

- *Au niveau géographique.* Ils souhaiteraient que soit organisées des formations au niveau des Districts et au niveau des Régions, ainsi que des échanges inter-Régions (Régional et central).

- *Logistique et appui continu.* Les journalistes présents ont jugé qu'ils serait très utile de faire davantage de dotations de matériel à l'occasion des formations : PC, caméras, dictaphones, tablettes... Ils ont aussi proposé que soient organisés d'autres ateliers de renforcement de capacités sur les différents genres journalistiques pour les élections ; les nouveaux outils : photos (image), vidéo, son ; les techniques de production et montage.

- *Recommandations d'ordre général.* Fournir un appui complémentaire à l'Ordre des Journalistes de Madagascar afin qu'il puisse organiser des formations, échanger davantage avec les patrons de presse pour avoir une approche cohérente.

Cette dernière recommandation a été suivie. Un atelier final d'échange avec les patrons de presse, initialement non prévu, a eu lieu à Antananarivo le 12 octobre 2018, en présence de la Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies et du Président de la CENI. Cette session a été l'occasion de faire un suivi des productions des journalistes à l'issue des ateliers, et de sensibiliser les responsables d'entreprises médiatiques à la question de l'indépendance éditoriale.



Antsirabe



Toamasina



Mahajanga



Toliara



Ampefy



Fianarantsoa



Antsirananana

Extraits du manuel du journaliste malgache en période électorale (50 pages)



Pour aller plus loin *Vidéos*

Deux vidéos ont été réalisées sur les ateliers de renforcement des capacités des professionnels des médias, avec les rédacteurs en chef, à Ampefy, ainsi qu'avec les journalistes (pour lire les médias, cliquez sur le bouton rouge).



3.5. Renforcement des capacités en matière de régulation des médias

La régulation de la communication médiatisée pendant la période électorale de 2018 a échu à la CENI de manière transitoire, en conformité avec l'article 240 de la Loi Organique relative au régime général des élections et des référendums.

Pour mener à bien cette mission, le projet SACEM a appuyé la CENI et le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions (MCRI), pour organiser un atelier de renforcement de capacité des Directeurs régionaux du MCRI, des démembrements de la CENI au niveau régional et des membres de la cellule de veille, le 21 septembre 2018.

La formation, à laquelle ont participé cinquante-quatre participants, dont dix-huit directeurs régionaux du MCRI et dix-huit membres des Commissions Électorales Régionales (CER) de la CENI a mis l'accent sur la sensibilisation aux textes de lois qui régissent le processus électoral, en l'occurrence la loi organique 2018-008 et ses décrets d'application, et a permis aux participants de se familiariser avec les attributions principales d'une autorité de régulation de la communication médiatisée en période électorale.



3.6. Campagne digitale de la CENI

Une campagne digitale a été mise en place à partir de la fin du mois d'octobre, afin d'accompagner la CENI dans la mise en oeuvre de sa communication

numérique, principalement sur facebook. Des espaces publicitaires ont été achetés et des concours organisés afin de diffuser massivement les actualités et informations de la CENI en ligne.

Abonnés à la page

La CENI est ainsi passée de 6 000 personnes qui aiment la page à près de 115 000 fin décembre.

Portée des publications

Durant le temps de la campagne et des scrutins, le nombre de likes et les réactions sur chaque publication ont été conséquents.

À titre d'exemple :

- Les publications sur la confrontation des résultats du 2nd tour ont récolté près de 10 000 réactions, commentaires et partages et touché 120 000 personnes,
- Le récapitulatif national des résultats pour le second tour a récolté près de 7 000 réactions, commentaires et partages, et touché près de 60 000 personnes.
- La publication sur l'arrivée des plis a amassé plus de 6 000 likes et touché plus de 80 000 personnes.
- L'annonce de la cérémonie de proclamation des résultats provisoires a récolté 4 734 réactions (dont 3 322 j'aime et 1 033 commentaires) et a touché 43 000 personnes.
- La vidéo réalisée la veille de l'annonce des résultats sur les explications pour le traitement des résultats et le logiciel utilisé a récolté 2 270 réactions (dont 1 473 likes et 584 commentaires) et a touché plus de 20 000 personnes. La vidéo a été vue en majorité par les jeunes de moins de 34 ans.

Des commentaires positifs ("bon travail", "ne vous laissez pas intimider", "les résultats sont logiques", appels à ne pas diffuser de fake news, etc.), ont également été partagés sur la page.

Parmi les messages plutôt neutres, beaucoup sont des demandes d'information (déroulement des scrutins, des campagnes électorales, informations sur les diffusions de proclamation, sur les résultats, etc.).

Beaucoup de commentaires négatifs ont également été postés, avec en arrière plan une volonté de décrédibiliser la commission et son travail. Ces attaques ont souvent été le fait de partisans de



certaines candidats mécontents de l'issue du scrutin. C'est une constante sur facebook lorsque l'actualité est vive comme c'est le cas actuellement à Madagascar (cf. autres pages des commissions électorales dans le monde).

Concours

Les concours organisés sur facebook ("je vais voter", "j'ai voté"), avant et pendant le premier tour, et à l'occasion du second tour, ont bien marché et ont incité les gens à envoyer des photos d'eux accompagnés de leurs cartes d'électeurs et montrant leur pouce marqué à l'encre indélébile. Il y a eu beaucoup d'engagement positif de la part des jeunes et des femmes (*voir p.84*).

Plusieurs lots étaient à gagner, tels que des tablettes numériques, t-shirts, casquettes, mugs, ou *powerbanks*.

Vidéos

Les points presse et les vidéos qui ont été réalisées pour leur couverture sur les réseaux sociaux ont été massivement suivis et partagés. Ainsi :

- Le point presse du 16 novembre a été vu 13 000 fois.

- Le point presse du 15 novembre, 40 000 fois.
- Le point presse du 14 novembre, 34 000 fois.
- Le point presse du 10 novembre, 55 000 fois.

3.7. Campagne d'envoi de SMS

Une campagne de push SMS a été organisée, pour sensibiliser et informer les citoyens avant le second tour de l'élection présidentielle. Deux SMS quotidiens d'information et de sensibilisation ont été partagés à tous les clients des opérateurs majeurs Telma (6 millions d'abonnés) et Airtel (3 millions d'abonnés), du samedi 15 au mercredi 19 décembre 2018.

Les messages avait pour objectif de rappeler aux citoyens les horaires d'ouverture des bureaux de vote, les papiers à apporter pour pouvoir voter, l'importance de faire son devoir citoyen, etc.

Campagne digitale de la CENI



Octobre-Décembre 2018

19 décembre 2018. Concours facebook "J'ai voté".

20 décembre 2018. 115 000 abonnés sur facebook.



1^{er} décembre

15 décembre

1^{er} janvier

Concours facebook de la CENI



3.8. Kits de visibilité de la CENI

Dans un contexte général de désaffection des citoyens en âge de voter à l'endroit du processus électoral, illustrée par de faibles taux de participation aux dernières élections, il est apparu nécessaire de mettre à la disposition de la CENI de nouveaux supports de visibilité (T-shirts, gilets, stylos, casquettes, sac à dos), permettant à la population de reconnaître les agents de la commission lors de la mise en œuvre de leurs activités et aidant les membres de la commission à s'approprier une identité organisationnelle commune.

Définie par un logo, un slogan, des couleurs et des formes, et véhiculée par une variété de supports, la nouvelle identité visuelle de la CENI a été à même de permettre la diffusion de ses valeurs propres auprès de la population malgache, et d'appuyer ses actions.

La SACEM a également produit le logo Hifidy Ho An'i Madagasikara ("J'ai voté pour Madagascar"), utilisé par la CENI à l'issue du second tour pour inciter la population à attendre la publication des résultats dans le calme. Une gamme de supports, produits par l'Union africaine, ont été aussi réalisés par la CENI sur ce modèle visuel.

SUPPORT	NOMBRE
Casquettes CENI/SACEM	1 103
Sacs à dos CENI/SACEM	1 103
Stylos CENI/SACEM	1 103
Gilets CENI/SACEM	1 103
T-shirts CENI/SACEM	1 103

3.9. Production de spots pour la radio et la télévision

Le projet SACEM a également appuyé la Commission Électorale Nationale Indépendante dans l'amélioration de sa communication institutionnelle en finançant la production et la diffusion de spots de sensibilisation à la télévision et à la radio, à diverses étapes du processus électoral.

Les productions, au nombre de cinq, font entre trente secondes et une minute. Des extraits de 10 secondes ont également été produits pour enrichir le plan de diffusion à la télévision et radio.

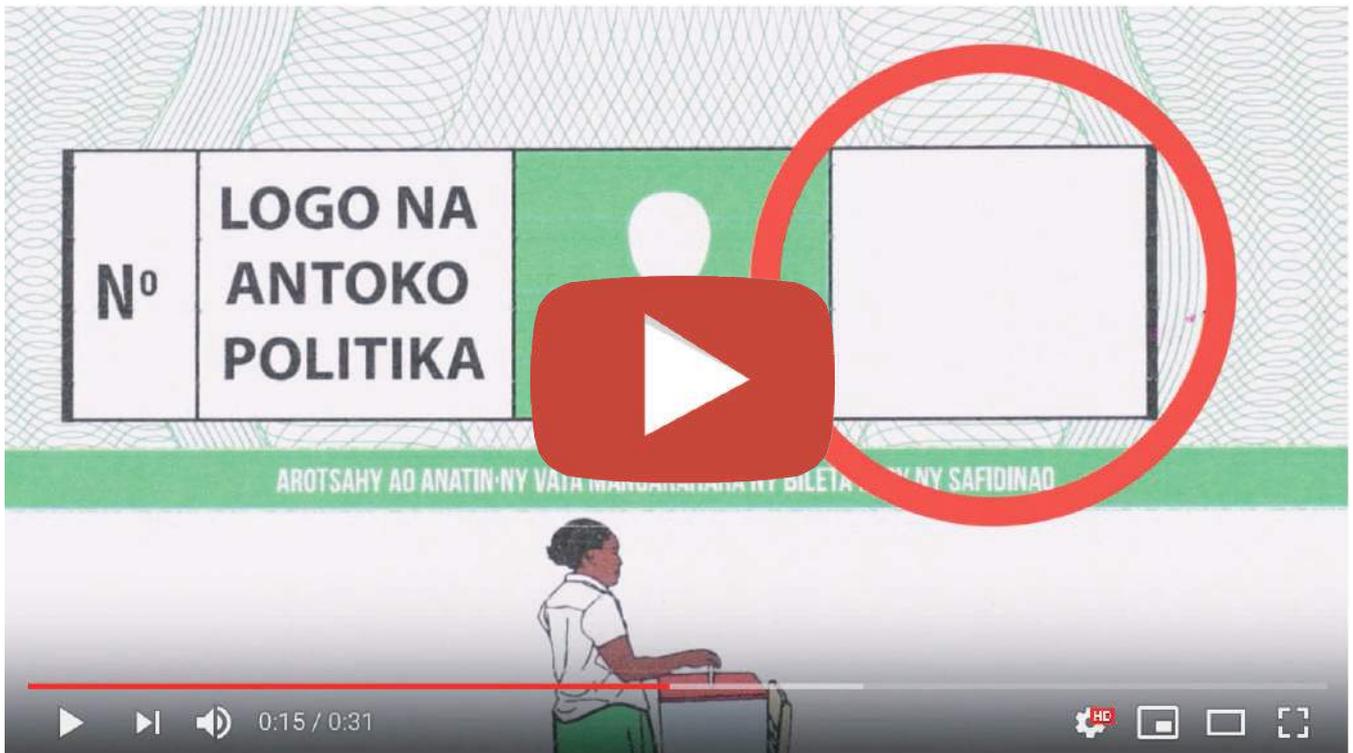
- *Le premier spot* produit avait pour objectif d'inciter la population à se déplacer pour voter au premier tour du scrutin présidentiel et vise à l'apaisement. Il met en scène des Malgaches de toutes les origines sociales, s'exprimant dans plusieurs dialectes du pays.
- *Le second spot* explique les procédures du vote (signature de la liste, cochage du bulletin, pliage, etc.), pour le premier tour de l'élection présidentielle.
- *Le troisième spot* a été diffusé lors de la campagne électorale pour le second tour, pour la responsabilisation des citoyens et des parties prenantes en vue du second scrutin. Il met encore en scène des Malgaches de toutes les catégories sociales, s'exprimant dans plusieurs dialectes de l'île.
- *Le quatrième spot*, diffusé juste avant le second tour, avait pour objectif d'expliquer aux citoyens comment retirer leurs cartes d'électeurs s'ils ne l'avaient pas encore fait, et les papiers qu'il est nécessaire d'apporter pour pouvoir voter. Initialement non prévu, ce spot a été réalisé suite au constat que de nombreux citoyens n'ont pas été en mesure de voter au premier tour faute d'être en possession des papiers nécessaires ou de maîtriser la procédure.
- *Le cinquième et dernier spot* est assez semblable au second, mais insiste une nouvelle fois sur la bonne manière de cocher le bulletin unique en vue du scrutin du second tour. Beaucoup de votes ont été annulés lors du scrutin du premier tour, il convenait donc de



Pour aller plus loin Spots de sensibilisation



Pour aller plus loin Spots de sensibilisation



renforcer l'éducation civique sur ce point.

Le PNUD a aussi sollicité les services d'une agence pouvant assurer la diffusion de ces spots sur les antennes de radio et chaînes de télévision dans les 6 Provinces du pays, à l'exception de TVM et RNM pour lesquelles un accord avec la CENI existe déjà. Certains spots ont également été diffusés dans les médias privés sur les financements de l'Union africaine, qui a signé un accord avec la CENI en 2018.

3.9. Logo du projet et autres supports de visibilité

Le premier logo du projet SACEM

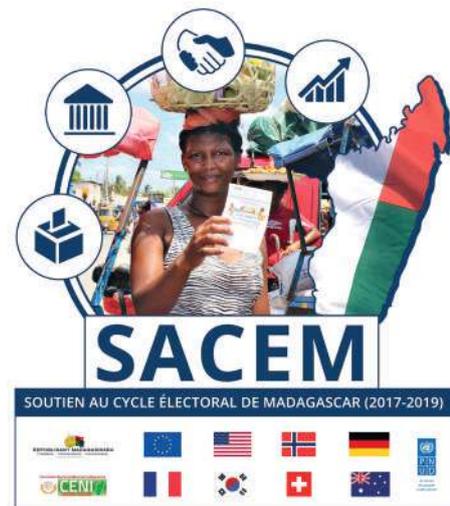
Un premier logo a été créé pour le projet SACEM et soumis à la validation des différentes parties prenantes. Il est composé de plusieurs symboles représentant les objectifs à atteindre :

- Une hausse du nombre d'électeurs recensés à l'occasion de la Révision Annuelle de la Liste Électorale (RALE) et une hausse du nombre de personnes sensibilisées, via la courbe de croissance,
- Une coopération accrue entre tous les acteurs clés du processus, et un renforcement des capacités des membres de la CENI, via le symbole de la poignée de main,
- Une révision du cadre légal du processus électoral, via le symbole des institutions,
- Un accompagnement continu au cours des différentes phases du processus électoral, via le symbole de l'urne.

Les symboles sont organisés en demi-cercle afin de valoriser le processus à l'œuvre et le cercle vertueux des actions entreprises, concourant à un même objectif, l'organisation d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives à Madagascar en 2018. La carte du pays apparaît sur la gauche du logo et les couleurs du drapeau malgache ont été intégrées à ses différentes composantes. Une photographie d'une jeune femme a été placée au centre afin de valoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans le processus électoral malgache.

Les logos de tous les partenaires sont présents en tête et pied-de-page.

Ce logo a été apposé sur le matériel acquis par le projet (roulant, informatique, etc.), ainsi que sur les supports produits. Il a permis de donner une identité commune à toutes les productions.



Second logo du projet SACEM

Le visuel de la femme au centre, et les différents symboles ont été retirés pour simplifier l'ensemble et donner plus de visibilité au nom du projet et aux drapeaux des différents partenaires, plus nombreux que précédemment (dix partenaires internationaux au 31 décembre 2018). La carte du pays apparaît toujours sur la droite du logo avec les couleurs du drapeau malgache.





Les différents imprimés électoraux ont été produits en Afrique du Sud (photo) avant d'être acheminés par avions cargo à Madagascar et déployés dans les 24 852 bureaux de vote du pays.

Le projet SACEM a entre autres prévu la réactivation et l'amplification du réseau de télécommunication pour accélérer et sécuriser la transmission des données électorales.

4 Appui aux opérations préélectorales, électorales et postélectorales

Cette activité a pour objectif d'appuyer la CENI dans la gestion efficace et effective des opérations préélectorales, électorales et postélectorales.

Résultats attendus

- Les membres de la CENI et de ses démembrements sont renforcés en capacité pour la gestion du processus électoral,
- L'évaluation de l'état du réseau de télécommunications de la CENI est réalisé, et le système de transmission des résultats est opérationnel pour les scrutins,
- Les VNU sont recrutés et le matériel roulant est disponible pour l'opérationnalisation des unités logistiques en province,
- Le plan stratégique pour le déploiement et le ramassage du matériel électoral à l'occasion des élections présidentielle et législatives est élaboré,
- Le matériel électoral est commandé, produit et livré

dans les temps pour les scrutins,

- Les cadres de concertation sont en place.

4.1. Appui à l'amélioration du système de transmission des données

Dans le cadre de l'appui au processus électoral, le projet SACEM a entre autres prévu la réactivation et l'amplification du réseau de télécommunication pour la transmission des données électorales, en particulier des résultats de vote.

Evaluation du réseau VSAT

L'évaluation de l'état de l'équipement VSAT (*Very Small Aperture Terminal*, terminal à très petite ouverture), technique de communication bidirectionnelle par satellite, déployé en son temps par le projet PACEM à

l'occasion des consultations électorales de 2013, a été mené à partir du mois de mars 2018. Cet équipement constitué des composantes de télécommunication (antenne VSAT, modem, câblerie, switch) et du matériel informatique (scanner, ordinateur) est installé au chef-lieu des Districts pour le transfert des données électorales vers l'administration centrale de la CENI à Antananarivo. Près de cinq ans après, l'état de l'équipement devait être évalué.

Après avoir rencontré des difficultés avec le processus de recrutement d'un expert en télécommunications, une consultante a finalement été recrutée en mars 2018 et a immédiatement débuté sa mission. Elle a été chargée d'appuyer la CENI dans l'évaluation et la réactivation du réseau. Dans un premier temps, un partenaire technique et financier avait essayé en vain de mobiliser une expertise.

Au cours de sa mission, elle devait :

- Recueillir et évaluer les données pertinentes sur le terrain pour fournir des informations pertinentes à la CENI,
- Evaluer l'état de l'équipement du réseau VSAT reliant le niveau central de la CENI à ses bureaux dans les districts,
- Collecter des données sur la couverture du territoire national par des réseaux cellulaires (Airtel, Telma et Orange), pour mettre en place des solutions de transfert des données alternatives.

Elle devait également fournir un appui à l'UPM pour la commande du matériel de télécommunication et l'interaction avec les fournisseurs sélectionnés, et pour l'implémentation du réseau à déployer dans le cadre de la nouvelle solution et l'organisation des tests d'usage.

Certains équipements VSAT ont été entreposés en toute sécurité par la CENI depuis 2015. Leur inventaire indiquait au début de l'évaluation que 75 d'entre eux étaient utilisables, tandis que 44 autres devaient être réparés. Des réunions ont été menées avec les principaux intervenants de la CENI, le fournisseur de connectivité VSAT et le fournisseur d'équipement pour établir l'architecture du réseau déployé et son système de gestion.

Des missions de reconnaissance sur terrain ont également été effectuées par l'expert en télécommunications du projet SACEM et le directeur adjoint des systèmes d'information de la CENI. Des visites ont été en effet planifiées dans des endroits choisis au Nord, au Centre et au Sud de Madagascar (Antsiranana, Nosy Be, Ambohidratimo, Avaradrano, Tana Sud, Soavinandriana, Miarinarivo, Tana IV, Tsihombe, Beloha, Amboasary, Ambovombe, Fort-Dauphin).

Une série de tests pilote ont été réalisés suite à la réactivation temporaire de la bande passante du satellite. 41 sites ont été considérés opérationnels. Certains sites VSAT n'ont néanmoins pas été réactivés avec succès :

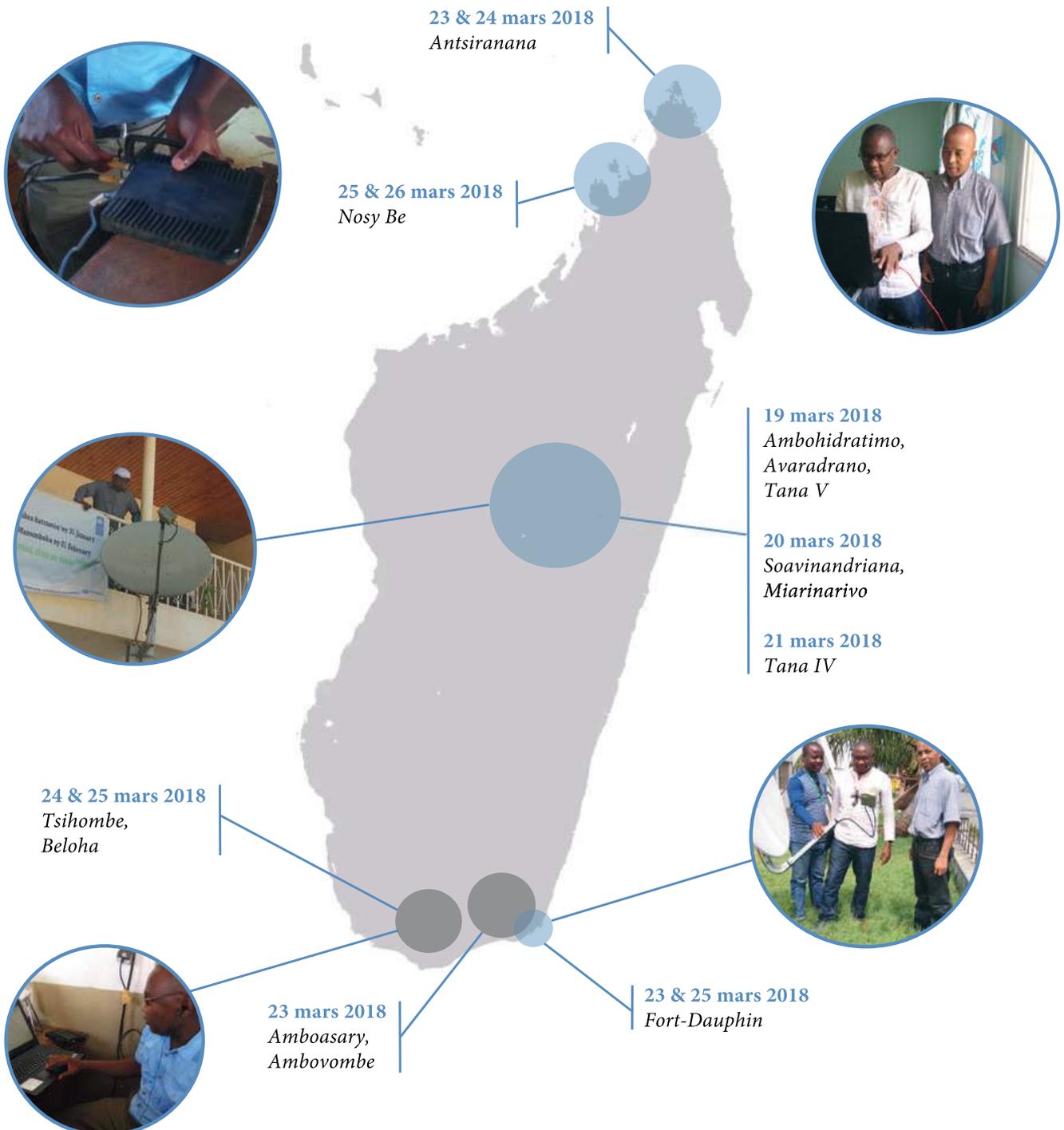
- Les sites où l'équipement a été démantelé pour des raisons telles que le changement de bureau, la garde, etc., après les élections précédentes,
- Les sites ne pouvant pas être alimentés car il n'y avait pas d'électricité. Ces sites ont donc du être testés au fur et à mesure.
- Les sites nécessitant des remplacements de câbles,
- Les sites nécessitant l'achat de nouveaux modems, iLNBS et câbles coaxiaux pour que les liens fonctionnent.
- Les sites où le routeur LAN du quartier devait être remplacé,
- Les sites sans coordonnées GPS.

Suite aux conclusions des missions d'évaluation du SACEM et de la CENI, et à l'audit de la société Blueline sur le terrain, il a été décidé de passer des commandes pour les unités défectueuses, et de mener les activités de réactivation du dispositif et de la bande passante. Il a été aussi décidé d'étendre les activités relatives à la réactivation du réseau VSAT et de déployer davantage de moyens, afin de transmettre les résultats rapidement au niveau des districts, limiter la perte de données et préserver l'intégrité des votes.

Pour répondre aux sollicitations opérationnelles des travaux préélectorales à réaliser dans le cadre d'un chronogramme contraignant, l'expertise en télécommunication a été renouvelée afin de finaliser les travaux d'évaluation du réseau VSAT et appuyer sa réactivation.

Missions d'évaluation de l'état des lieux du réseau de télécommunication VSAT

- Orange, Airtel, Telma
- Orange, Telma



Dispositif choisi pour la transmission des résultats

L'Article 57 de la loi organique 2018-009 relative à l'élection du Président de la République prévoit l'annulation des résultats des bureaux de vote qui arrivent à la Section de Recensement Matériel des Votes (SRMV) cinq jours après le jour du scrutin.

Ainsi, en cas de transmission des résultats des bureaux de vote aux Sections de recensement Matériels des Votes (SRMV) plus de cinq jours après le jour du scrutin, il est établi un procès-verbal de carence. Pour remédier à cette situation, sur pied de la décision de la Haute Cour constitutionnelle de mai 2018, la solution de transmission des résultats par réseau satellitaire VSAT a du être rendue complètement opérationnelle et étendue autant que possible.

Extrait de la Décision n°16-HCC/D3 du 3 mai 2018 de Haute Cour constitutionnelle : « *Ce procès-verbal de carence ne garantit ni protège l'effectivité du droit de vote et qu'un nombre conséquent de procès-verbal risque d'apporter de graves répercussions sur les résultats des élections ; que, dans le souci d'éviter tout risque d'annulation partielle ou totale du scrutin, due éventuellement au nombre important de procès-verbaux établis, l'Etat et la Commission Electorale Nationale Indépendante doivent prendre toutes les mesures requises pour assurer l'acheminement des résultats à temps.* » (29^e considérant).

Les conclusions des expertises préliminaires ont ainsi recommandé l'amplification de ces réseaux, ayant pour conséquence un dispositif additionnel à déployer à l'échelon des communes (avec une mobilité dans quelques fokontany).

Les résultats des élections issus des procès verbaux signés ont été gérés à trois niveaux :

- Au niveau des bureaux de vote
- Au niveau des districts, au sein des Sections de recensement Matériel des Votes (SRMV) mises en place.
- Au niveau du siège de la CENI, à Alarobia.

Le décompte final du résultat des élections étant annoncé au siège de la CENI, il était en effet nécessaire

d'interconnecter les entités listées ci-dessus pour faciliter une transmission transparente des résultats.

Pour la mise en place du dispositif, les technologies suivantes ont été mis en oeuvre :

- *Technologie cellulaire.* 2G, 3G et 4G des trois opérateurs principaux à l'intérieur de Madagascar,
- *Technologie satellitaire* dans la bande de Ku, installée dans tous les districts, avec la technologie cellulaire de secours,
- *Des solutions VSAT portables* dans des communes sélectionnées sans couverture cellulaire, afin d'accélérer et faciliter la remontée des données électorales. Ces VSAT portables (BGAN) ont été déployés dans des communes stratégiques où des téléphones Androids pouvaient se connecter à la base de données CENI via WiFi et VSAT.

Ainsi, 2 168 smartphones ont été commandés pour le monitoring des opérations de vote et de dépouillement, ainsi que 50 BGAN (Global Area Network).

Des préposés à leur utilisation des organisations KMF/CNOE, la Commission Justice et Paix et les Scouts de Madagascar ont été recrutés et formés avec l'appui des VNU déployés dans les six provinces, avant le premier et le second tours de l'élection présidentielle, afin de transmettre les images des procès-verbaux dès leur finalisation aux SRMV et à la CENI centrale pour traitement et exploitation (*voir partie formation*).

Ces solutions ont permis d'accélérer la transmission des données à la CENI. Les images des procès-verbaux capturées dans les bureaux de vote ont été envoyées directement aux districts/SRMV et à la CENI, afin de les exploiter avant l'arrivée des plis physiques. Néanmoins, la validation formelle s'est faite à la réception des plis physiques venant des bureaux de vote.

Appui au développement des logiciels pour la transmission des données

- Un logiciel de capture des images des procès-verbaux (PV) des résultats de vote des bureaux de vote situés dans les communes enclavées a été produit par les techniciens de la CENI, avec l'appui du SACEM. Le logiciel a été déployé dans plus de 2 000 téléphones Smartphones pour la capture des images des PV des

résultats de vote et la transmission sécurisée (cryptage des données) dédits PV aux SRMV. Le bilan des opérations de capture sera fait à l'issue du second tour de l'élection présidentielle, en 2019.

- Un logiciel de saisie des résultats à la section de recensement matériel de vote (SRMV) a également été développé. Ce logiciel a été déployé dans les 119 SRMV (districts) pour la saisie des résultats, le contrôle des résultats saisis et la transmission sécurisée (cryptage de données) au Centre National de Traitement de la Direction Informatique situé au siège de la CENI.

Ces données ont aidé à améliorer la logistique requise pour une transmission sécurisée des données dans les

régions éloignées et difficiles d'accès (voir schémas pages 98 à 100).

Les techniciens de la CENI, puis les Présidents de Sections de Recensement Matériel des Votes et les chefs des centres informatiques de districts (CID), responsables de la centralisation et transmission des données électorales au niveau des districts, ont été renforcés en capacités en vue du premier et du second tour par le projet SACEM. La formation, qui a eu lieu dans neuf sites de formation, a porté sur les différentes fonctionnalités du logiciel et les prérogatives de chaque acteur (*voir partie formation*).



Schéma du système VSAT (Very Small Aperture Terminal)

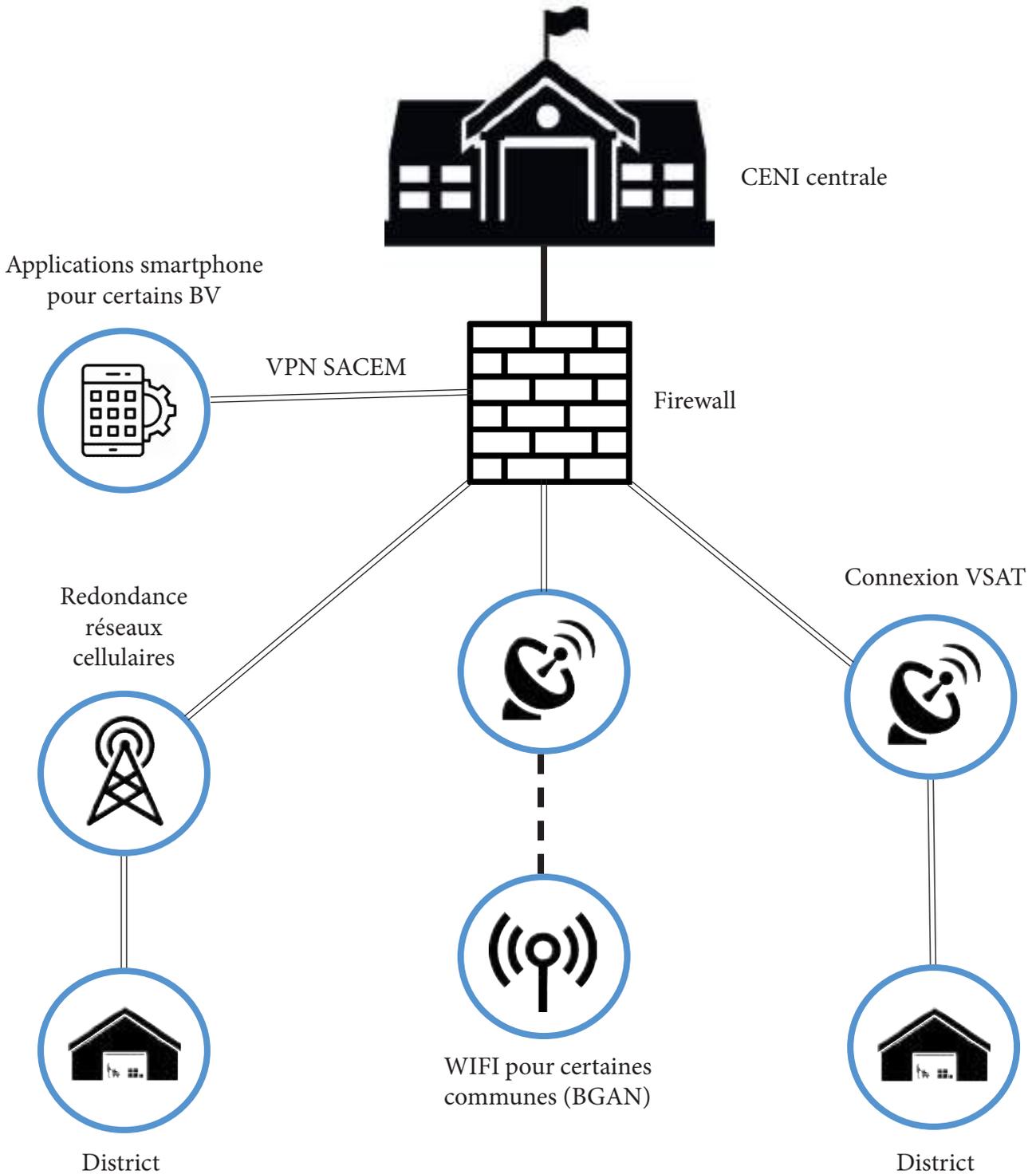


Schéma du système BGAN et smartphones

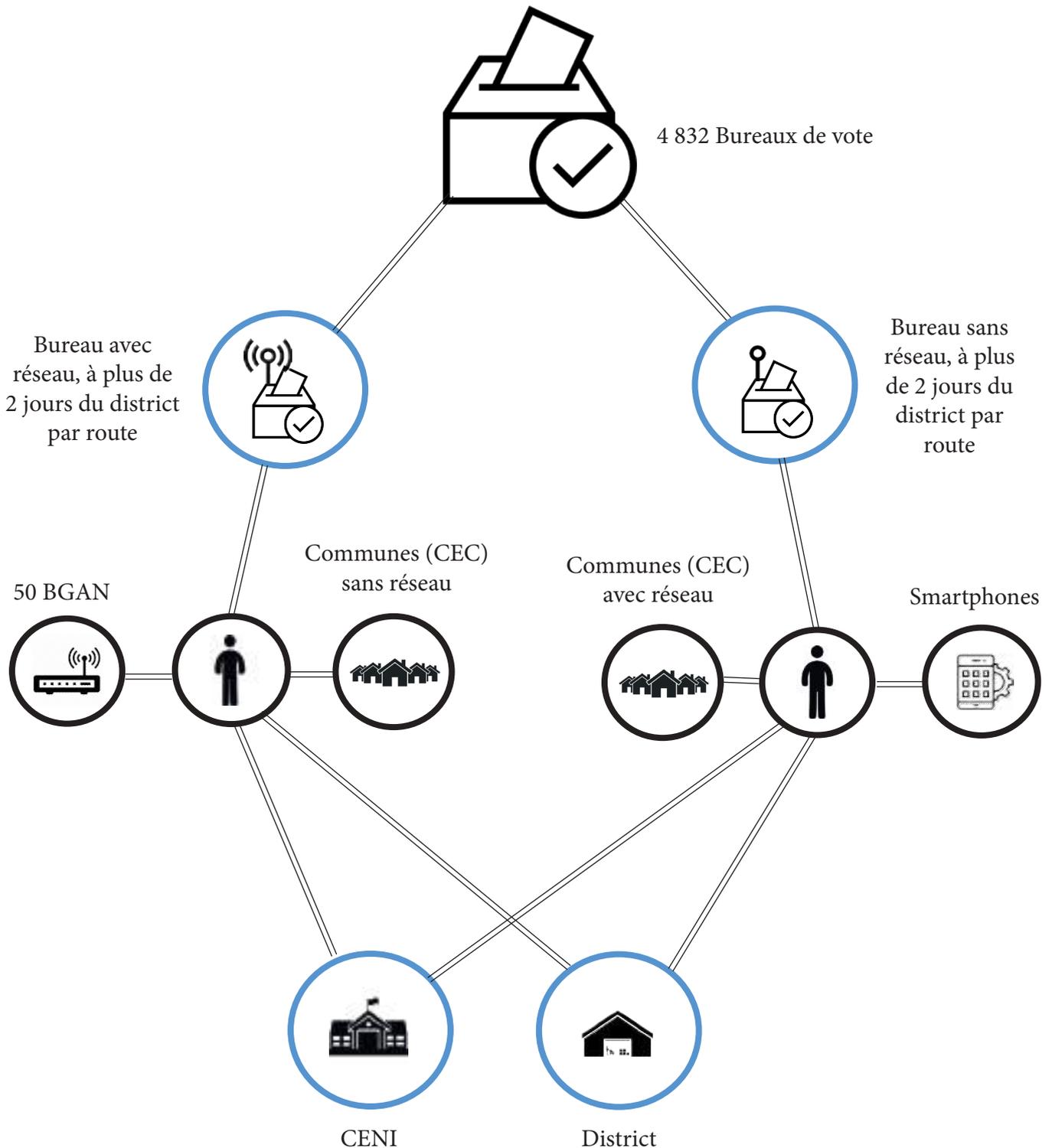


Schéma d'intégrité du traitement des résultats



24 852 Bureaux de vote

- Bulletin paraphé par deux membres du bureau de vote
- Liste émargement
- Vote et dépouillement en présence des délégués de candidat et observateurs
- Encre indélébile
- Conditionnement du procès-verbal dans une enveloppe inviolable transmise à plusieurs destinataires.



119 Sections de Recensement Matériel des Votes

- Scan des procès-verbaux
- Saisie et consolidation des résultats dans un logiciel en présence des délégués des candidats
- Edition des traces de saisie par bureau de vote pour contrôle de conformité
- Transmission à la CENI des résultats consolidés



Siège de la Commission Electorale

- Contrôle de cohérence des résultats et centralisation sur des procès-verbaux physiques
- Validation et publication progressive des tendances
- Publication des résultats provisoires à J+13



Haute Cour Constitutionnelle

- Réception progressive des résultats validés par bureau de vote par la CENI avant proclamation des résultats provisoires
- Réception des résultats provisoires après proclamation par la CENI

4.2. Portes-ouvertes sur le dispositif de transmission des données électorales

À une semaine du premier tour de l'élection présidentielle, afin de garantir une transparence totale dans la préparation et la gestion de l'élection présidentielle de novembre, la CENI a organisé une journée portes ouvertes destinée au public et à tous les acteurs du processus électoral, le mercredi 31 octobre, dans ses locaux de Nanisana. Un événement qui avait pour objectif d'exposer ses nombreuses réalisations suivant le chronogramme établi pour une bonne conduite du processus électoral.

En présence du Président de la République par intérim, des autorités et des parties prenantes aux élections, la CENI a exposé les différentes étapes du cycle électoral et les missions qui lui incombent depuis sa mise en place, notamment la fixation du chronogramme des opérations électorales, la révision et les audits de la liste électorale, le renforcement des capacités des acteurs électoraux, la sensibilisation des électeurs, l'encadrement de la campagne électorale ou l'organisation des scrutins.

Dans le cadre de cet événement, la CENI a mis en exergue les solutions adoptées pour le traitement des résultats et présenté de manière concrète les moyens et logiciels utilisés pour transmettre les données rapidement et préserver l'intégrité des votes. La CENI a également communiqué sur la liste et l'emplacement des bureaux de vote, suite aux nombreuses incompréhensions engendrées par les dispositions des lois organiques relatives à l'éclatement des bureaux de vote et au nombre d'électeurs fixé à 700 au maximum pour chaque bureau de vote. 97 personnes ont pris part à la journée.



Visite du Président de la République par intérim à la Journée portes-ouvertes de la CENI.



4.3. Audits du dispositif pour la transmission des données

À l'écoute des recommandations émises par la Haute Cour Constitutionnelle à l'issue de la proclamation des résultats définitifs du premier tour du scrutin présidentiel, et afin de garantir que les différents dispositifs mis en place pour les opérations de vote et de traitement des résultats soient compris et acceptés par tous, la CENI a soumis ses logiciels à deux audits internationaux, en octobre et décembre 2018.

Après un premier audit réalisé en octobre par un expert senior du Système des Nations Unies, une équipe composée de quatre experts internationaux a procédé à un nouvel audit des deux logiciels pour le traitement et la centralisation des données électorales de la CENI du 3 au 7 décembre 2018. Trois spécialistes de Moore Stephens International, un cabinet de renommée mondiale, ainsi qu'un spécialiste mandaté par les Nations Unies ont soumis les outils développés par la Commission électorale à plusieurs contrôles de fonctionnalité, de sécurité et leurs systèmes d'exploitation à un diagnostic approfondi. Ils se sont imprégnés de l'environnement des logiciels et ont interagi avec leurs développeurs à de multiples reprises, afin de mener à bien les activités

de contrôle requises.

Les experts ont également animé deux séances de travail, les mercredi 5 et jeudi 6 décembre 2018, qui ont vu la présentation du logiciel aux candidats. En présence des experts en système informatique mandatés par les deux candidats, une simulation et évaluation qualitative du dispositif a été menée dans des conditions réelles de traitement et centralisation des résultats, afin de passer en revue les différentes fonctionnalités du logiciel, telles que le lancement, la personnalisation du mot de passe utilisateur, la création d'un compte, la saisie des résultats à base du procès-verbal, l'impression de la trace de saisie, la comparaison des résultats sur base des traces de saisie et des données des procès-verbaux, la correction des éventuelles erreurs de saisie, ou encore l'édition des rapports journalier et de clôture.

La documentation à base du développement des deux logiciels et la base de données utilisée ont été mises à la disposition des experts des deux candidats sur des postes de travail fixes, sur les lieux de la session. L'objectif de cette démarche était d'obtenir un consensus sur l'utilisation et la fiabilité du logiciel, afin que les opérations de traitement et de centralisation des résultats se fassent dans la transparence et la rigueur en application des règles de l'environnement consensuel.



Restitution en présence des médias, de la société civile et du corps diplomatique

Le vendredi 7 décembre 2018, une cérémonie de restitution publique des travaux menés dans la semaine a été organisée, ouverte à certains délégués de la société civile, des médias et du corps diplomatique et en présence des candidats ou de leurs délégués.

Les experts internationaux indépendants de Moore Stephens ont conclu que le dispositif mis en place pour la transmission et centralisation des résultats du second tour du scrutin présidentiel est fiable et sécurisé, devant les représentants des deux candidats, du corps diplomatique, des OSC et les médias, qui ont tous répondu présent à l'invitation de la CENI.

Ils ont ainsi constaté les points suivants :

- **Assurance de fonctionnalités.** Le système assure la totalité des fonctionnalités spécifiées. L'audit n'a pas repéré de besoins fonctionnels manquants pour les prochaines élections,
- **Sécurité.** Le niveau de sécurité des données est suffisant, les recommandations de l'audit sécurité doivent être prises en compte,
- **Facilité d'utilisation.** Le système est facile à prendre en main, les supports de formation sont adaptés,

- **Fiabilité.** Le système est fiable, aucune anomalie (bug) n'a été constatée pendant les tests de cas d'utilisation,
- **Performance et scalabilité.** Le système peut être étendu par ajout simple de postes de travail et une modification minimale du logiciel,
- **Evolutivité.** L'audit recommande d'améliorer le paramétrage, d'intégrer un outil de gestion de contenu.

Afin de fiabiliser davantage les outils développés par la commission, et améliorer l'environnement de sécurité, les experts du cabinet d'audit ont émis plusieurs recommandations à court, moyen et long terme, sur lesquelles les techniciens de la CENI ont immédiatement travaillé en vue du second tour.

En se soumettant avec une exigence et une transparence absolue à un nouvel audit et en présentant de manière exhaustive son dispositif de traitement des données aux deux candidats, la CENI entendait ainsi rendre disponible toute l'information utile sur le sujet, prévenir les contestations futures et mettre un terme aux activités de désinformation engagées dès le premier tour sur le logiciel développé en vue de la publication des résultats provisoires du second tour de l'élection présidentielle à Madagascar.

4.4. Une formation en cascade au niveau national pour le personnel de la CENI

En vue de l'organisation de l'élection présidentielle, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) organise du 17 septembre au 04 novembre 2018 une série de formation des membres des 24 852 Bureaux électoraux (BE) et des membres des 119 Sections de Recensement Matériel des Votes (SRMV), avec l'appui du projet SACEM pour les deux premiers niveaux.

Ceci dans l'objectif de renforcer les capacités des membres des SRMV et des membres des bureaux électoraux, en mettant à leur disposition des connaissances et des compétences dans la conduite de leur mission.

Les sessions de formations répondent à la disposition de l'article 127 alinéas 2 de la Loi Organique n°2018-008 du 11 mai 2018, disposant que « *les membres du bureau électoral sont nommés trente (30) jours au plus tard avant le jour du scrutin. Ils reçoivent une formation appropriée, organisée par la Commission Électorale Nationale Indépendante* ».

Suivant l'organisation établie, les sessions de formations ont été réalisées en cascade sur trois niveaux. Le premier était réservé aux équipes de la CENI centrale, avec celles des provinces et des régions. La formation du second niveau comprenait tous les membres des Commissions Électorales des Districts (CED), les Chefs d'antennes, les Chefs des Centres Informatiques de Districts (CCID), les membres des Commissions Électorales Communales (CEC) et ceux des Structures d'appui, et les membres suppléants des SRMV. Ces formations du second niveau de la cascade ont compté plus de 5 500 participants.

Résultats attendus de la formation

1. Connaissance des démembrements de la CENI sur leurs attributions dans l'organisation de l'élection uniforme et renforcée ;
2. Maîtrise par les membres des SRMV et des bureaux électoraux de chaque étape dans la réalisation de leur

mission respective ;

3. Appropriation des actes à ne pas faire dans la conduite de leur mission ;
4. Elections sans contestation.

Atelier de validation de la méthodologie de formation

Compte tenu des contraintes liées à la taille du pays et au grand nombre de membres des conseils électoraux à former dans les communes, la stratégie de formation en trois phases a été jugée la plus appropriée.

Cependant, le risque de perte des informations au cours de la mise en oeuvre des différentes étapes de la formation était grand. C'est pourquoi un atelier d'harmonisation de la méthodologie a été jugé nécessaire, afin de gérer efficacement le déroulé de la formation et des opérations électorales.

L'atelier a eu lieu le 12 septembre 2018 à Antananarivo, à l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM). Les Commissaires électoraux, dix staff du Secrétariat exécutif, et cinq membres du personnel du projet SACEM ont pris part à l'atelier.

Intervenants et cibles

La formation en cascade 1 a été assurée par les pools de formateurs de la CENI centrale. Il s'agissait d'une trentaine de formateurs constituée par :

- Les membres du Bureau Permanent (Commissaires Electoraux),
- Les staffs du Secrétariat Exécutif (SE, SEA, et Directeurs),
- Quelques Chefs de Service de la DOE (Direction des Opérations Électorales) et de la DEPSEF (Direction des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Formation).

Ces formateurs ont été appuyés par des intendants constitués par les assistants et les secrétaires au sein de la DEPSEF, qui se sont occupés de la logistique pendant la session de formation. Dix membres du personnel du projet SACEM ont aussi assisté à la formation en tant que personnes ressources.

Les cibles de la cascade 1 étaient :

Formation des membres de la CENI

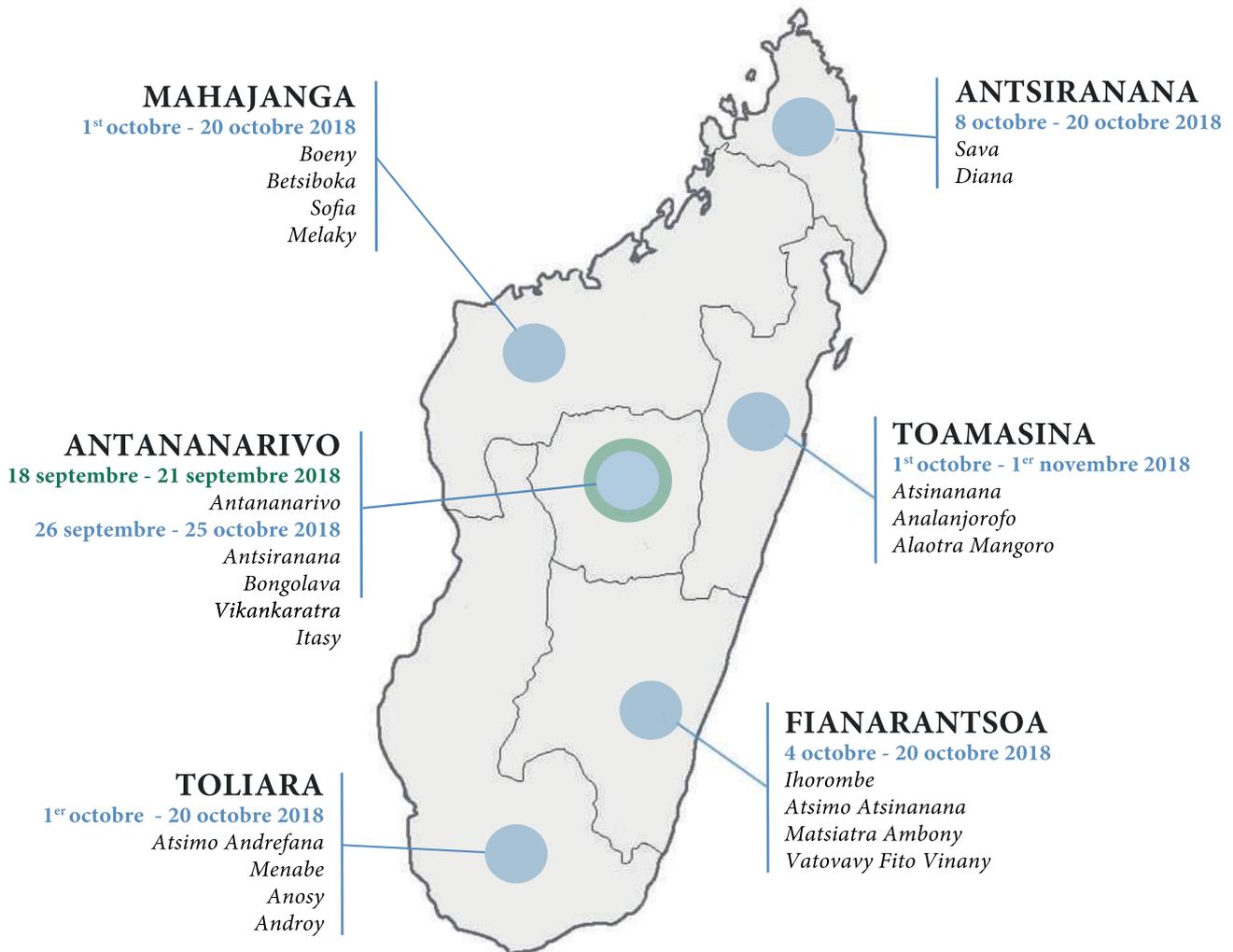
Calendrier des sessions

Première et seconde phases

Première phase de la formation

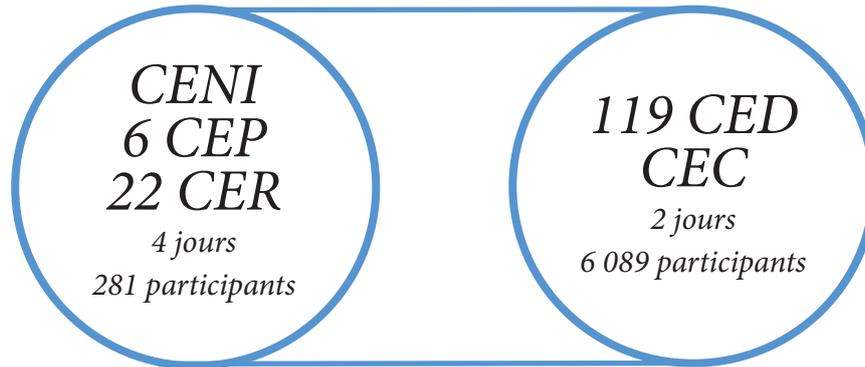


Seconde phase de la formation



Une formation complète

Deux premières étapes en septembre, octobre et novembre



Au niveau central

- Des Chefs de Service et des Assistants par direction

Au niveau des six (06) Provinces

- Les Présidents des CEP (PCEP),
- Les Membres des CEP (VPCEP et Rapporteurs),
- Les Secrétaires Permanents Provinciaux (SPP).

Au niveau des vingt-deux (22) Régions

- Les Présidents des CER (PCER),
- Les Membres des CER (VPCER et Rapporteurs),
- Les Secrétaires Permanents Régionaux (SPR).

Au niveau des Districts

- Les Présidents des Sections de Recensement Matériel des Votes (PSRMV) dans les 119 Districts.

Les formations en cascade 2 dans les Districts ont été assurées par les participants qui ont été formés lors de la cascade 1, appuyés par les formateurs centraux.

Les cibles de la cascade 2 étaient :

Au niveau des cent dix-neuf (119) Districts

- Les Présidents des CED (PCED),
- Les Membres des CED (VPCED et Rapporteurs),
- Les Chefs d'Antenne (CA).

Au niveau des mille six cent quatre-vingt-quinze (1695) Communes et les Structures d'Appui :

- Les Présidents des CEC (PCEC),
- Les membres des CEC (VPCEC et Rapporteurs),
- Les membres des Structures d'Appui.

Les formations en cascade 3 au niveau des Communes ont été assurées par les participants qui ont été formés lors de la cascade 2.

Les cibles de la cascade 3 étaient :

Au niveau de tous les Fokontany,

- Tous les Membres des Bureaux Electoraux,
- Tous les Chefs de Fokontany.

Modules de formation

Pendant la cascade 1, la formation s'est articulée autour des quatre modules suivants : (i) Gestion des opérations électorales au niveau des bureaux de vote, (ii) Organisation, rôles et attributions de membres des SRMV, (iii) Déploiement des matériels de vote et (iv) Instructions sur la gestion financière des opérations. A noter que lors de la première journée de formation, un thème supplémentaire sur « Les orientations pédagogiques du formateur électoral » dirigé par un membre du projet SACEM, a été partagé.

Lors des ateliers de la seconde cascade, la formation était axée sur les quatre modules enseignés lors de la première cascade, mais également complétée de deux autres thèmes afin que les participants aient une plus

grande facilité de compréhension et la capacité de former à leur tour les membres des bureaux électoraux. Les deux thèmes en question étaient (i) Guide de gestion des matériels électoraux et (ii) Comment utiliser les différents imprimés électoraux à l'usage des membres des BE (modèles n°1, 2 et 3) et des membres des SRMV (modèles n°4 à 12).

Organisation de la formation

Cascade 1

L'atelier de formation cascade 1 a été organisé au niveau central, c'est-à-dire à Antananarivo, à l'École Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) dans six salles de formation. Les participants ont été divisés en six (6) groupes répartis comme suit :

- Groupe 1 : Province d'Antsiranana,
- Groupe 2 : Province de Fianarantsoa,
- Groupe 3 : Province de Mahajanga,
- Groupe 4 : Province d'Antananarivo,
- Groupe 5 : Province de Toamasina et
- Groupe 6 : Province de Toliara.

Cet atelier a duré quatre (4) jours pleins, dont toutes les matinées ont été consacrées à la présentation des différents modules, suivi de séances de questions et réponses. Les après-midis ont été consacrés à des exercices pratiques de simulation.

Cascade 2

Les ateliers de formation de la seconde cascade ont



été organisés dans les cent dix-neuf (119) chefs-lieux de District. Pour quelques communes de Miandrivazo et de Tsaratanàna, les formations se sont déroulées respectivement à Tsiroanomandidy et à Brieville, à cause de la difficulté d'accès de ces zones. Pour mieux organiser les formations, les 119 Districts ont été répartis sur quarante-huit (48) axes, et les formations dans chaque axe ont été dirigées par un formateur issu de la CENI centrale, en collaboration avec deux membres des CEP et/ou CER et des Présidents des SRMV. Les sessions de formation par District se sont déroulées en trois (3) jours.

Comme lors de la première cascade, les matinées ont été consacrées à des séances de partage des points importants à retenir sur chaque module, suivies de questions et réponses ; et les après-midis ont été réservés pour des exercices pratiques de simulations des rôles respectifs dans l'exécution des attributions du personnel électoral (BV et SRMV).

Dans la réalisation du thème 1, les participants ont été divisés en cinq groupes reflétant les acteurs du jour de l'élection, dont le groupe 1 représentait les membres du bureau électoral, le groupe 2 les électeurs, le groupe 3 les délégués des candidats, le groupe 4 les observateurs et le groupe 5 les scrutateurs. Au terme du jeu de rôle, les participants ont été invités à mener une autocritique de leurs réalisations, avant de bénéficier des observations et recommandations des formateurs.

Lors de la pratique du thème 2, les participants ont été divisés en cinq groupes, dont le groupe 1 symbolisait les membres de la SRMV et les quatre groupes restant reflétaient quatre entités venant des bureaux de vote.

Méthodologie de formation

La méthodologie appliquée dans la conduite des formations pendant les deux premières cascades a été basée sur l'approche participative et axée sur le partage des nouvelles organisations des travaux des membres des bureaux électoral et des membres des SRMV, en application du nouveau cadre juridique des élections. Ensuite, chaque module a été soutenu par des exercices pratiques de simulation au niveau des Bureaux de vote et des SRMV, et sur l'utilisation de tous les modèles d'imprimés électoral (PV, imprimés sensibles, autres

imprimés), des guides pour les membres des bureaux électoral et des SRMV et des outils de formation à utiliser.

A l'issue de chaque atelier, les participants ont été dotés d'un pack contenant :

- Les documents renfermant les présentations de chaque module en Power Point ;
- Les modèles d'imprimés électoral et outils de formation ;
- Un guide à l'usage des membres des bureaux électoral (pour les CEC);
- Un guide à l'usage des membres SRMV (pour CED).

Evaluation de la formation

Les points forts

- Taux de participation des formateurs et des participants,
- Quantité pertinente de matériel pédagogique (formulaires, matériel de vote, etc.)
- Expertise des formateurs,
- Respect du plan de formation.

Du point de vue logistique, les efforts ont été axés sur la qualité des outils et matériels à distribuer aux participants ; c'est-à-dire que malgré l'effectif élargi des participants, les présentations ont toutes été dupliquées en conséquence. Les salles de formation pour les deux cascades étaient des bâtiments publics dotés d'espaces adaptés à la formation.

Du point de vue de la méthodologie, l'utilisation des documents et imprimés électoral, ainsi que la méthode participative ont fait ressortir ce qui a été effectivement assimilé par les participants, fournissant ainsi un outil de recadrage aux formateurs. Les deux tours du scrutin présidentiel ont montré une bonne assimilation des principes clés par les membres des bureaux électoral. La quasi-totalité des bureaux de vote ont en effet pu ouvrir et ont été fonctionnels lors des premier et second tours de l'élection présidentielle, comme constaté par toutes les missions d'observation dépêchées dans les différents districts.

La participation et l'assiduité des participants aux ateliers ont été productifs. Lors de la première



cascade, cinquante-cinq participants sur les deux cent sept invités ne sont néanmoins pas venus, dont cinquante Présidents de SRMV et cinq membres des démembrements. Lors des sessions de la cascade 2, le taux de participation s'élève en moyenne à 97%.

Les points sujets à réflexion

Lors de ces formations, certains constats ont été dressés, qui méritent qu'une réflexion soit menée pour améliorer le dispositif.

- Sur les 119 Présidents des SRMV, cinquante ne sont pas venus à la première cascade ;
- Un retard dans l'acquisition et l'insuffisance de certains imprimés électoraux destinés à la formation ont été constatés dans plusieurs localités ;
- La qualité des moyens de locomotion loués pour les formateurs n'ayant pas utilisé les véhicules de la CENI n'était pas toujours appropriée.

Ces points méritent donc d'être coordonnés bien à l'avance pour les prochaines élections afin d'avoir de meilleurs résultats.

Conclusion

Les ateliers de formation des premiers niveaux, à la charge du projet SACEM, se sont bien déroulés et ont été bénéfiques pour les participants. La CENI, en collaboration avec le Projet SACEM a été en mesure de renforcer les connaissances de ses démembrements sur leurs attributions dans l'organisation de l'élection anticipée et de familiariser les membres des SRMV et des bureaux électoraux au nouveau cadre juridique en vigueur lié à leurs tâches.

Au terme des premiers niveaux, les sessions de formation de la troisième cascade ont pu être effectuées à temps dans les 1 695 Communes.

Pour aller plus loin Vidéo

Une vidéo a été réalisée à l'occasion du lancement de la première cascade de la formation, à l'ENAM d'Antananarivo, en septembre 2018 (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge).



NIVEAU	FORMATEURS	PARTICIPANTS	SUPERVISEURS
<p>0 Atelier de validation (à charge du SACEM)</p>	<p>3 formateurs 2 modérateurs de la session, Experts SACEM</p>	<p>29 participants 8 commissaires électoraux, 10 membres de la CENI, 6 présidents de SRMV 5 staff SACEM</p>	<p>Experts SACEM, Secrétaire exécutif de la CENI</p>
<p>1 Formation des formateurs à Antananarivo (à charge du SACEM)</p>	<p>24 formateurs 8 commissaires électoraux, 10 membres de la CENI, 6 présidents de SRMV</p>	<p>281 participants Chefs de services, membres du cabinet, assistants, membres CEP, SPP, CER, SPR, Présidents SRMV staff SACEM</p>	<p>Experts SACEM, Secrétaire exécutif de la CENI</p>
<p>2 Formation des formateurs dans les 119 Districts (à charge du SACEM)</p>	<p>257 formateurs Chefs de service, membres du cabinet du Président CENI, Assistants, CEP, CER members, présidents SRMV</p>	<p>6 089 participants PCED, membres CED, CA, CCID, PCEC, CEC, structures d'appui, Membres proposés par commissaires</p>	<p>Experts SACEM 8 commissaires électoraux, 10 membres de la CENI, 119 Présidents de SRMV</p>
<p>3 Formation de formateurs dans 1 695 Communes (à charge de la CENI)</p>	<p>5 717 formateurs 357 membres CED, 119 CA, 5085 Membres CEC, 156 Membres des Structures d'appui</p>	<p>124 260 participants Membres des bureaux de vote (5 membres par bureau de vote), 24 852 bureaux de vote au total</p>	<p>Personnel SACEM, 8 Commissaires Electoraux Nationaux, 10 Staff de la CENI, Chefs de Services, Membres du Cabinet, Assistants, Tous membres CEP, Tous membres CER</p>

4.5. Formation technique des agents en charge de la transmission des résultats

Comme précisé précédemment, en 2018, le projet SACEM était chargé de la réactivation du réseau de télécommunication (VSAT) de la commission électorale, afin de garantir la transmission rapide et sécurisée des données électorales des 119 districts au siège de la CENI, en soutien au plan logistique de la commission pour la remontée des résultats.

Suite aux conclusions des missions d'évaluation et de l'audit mené par la société Blueline, les activités de réactivation ont été étendues et davantage de ressources ont été déployées pour communiquer rapidement les résultats au niveau du district, limiter la perte de données et préserver l'intégrité des votes. La même expertise a recommandé l'amplification de ces réseaux, ce qui a permis de déployer des smartphones et des systèmes BGAN supplémentaires dans les zones où le dispositif satellite normal ne pouvait pas fonctionner.

Les agents de la CENI et le personnel chargé de traiter la transmission sécurisée des données électorales ont donc dû être formés afin de rendre le système opérationnel. 21 membres de la CENI/DSI, 119 responsables de Centres Informatiques de District (CID), 23 responsables de Centres Informatiques Régionaux (CIR), 119 PSRMV et 1 762 préposés smartphone et BGAN ont ainsi été renforcés en capacités avant le premier tour de l'élection présidentielle (voir carte et graphique), tandis que 1 546 préposés smartphone et BGAN ont pris part aux sessions de formation au niveau national avant le second tour de l'élection présidentielle.

Forces de la formation

- Bonne expertise des formateurs,
- Qualité du matériel utilisé (smartphones, BGAN, guides, vidéos de tutoriels, etc.),
- La motivation des participants,
- Nombre élevé de préposés présents aux formations (surtout avant le second tour de l'élection présidentielle),
- Amélioration significative des résultats du second tour: environ 78% des images valides des bureaux de vote.

Zones d'amélioration

Pour la première phase, formation de formateurs (Antananarivo)

- Les participants avaient d'autres occupations, limitant leur présence à la formation,
- Démotivation et faible attention à l'occasion du dernier jour de formation.

Pour les deuxième et troisième phases de la formation

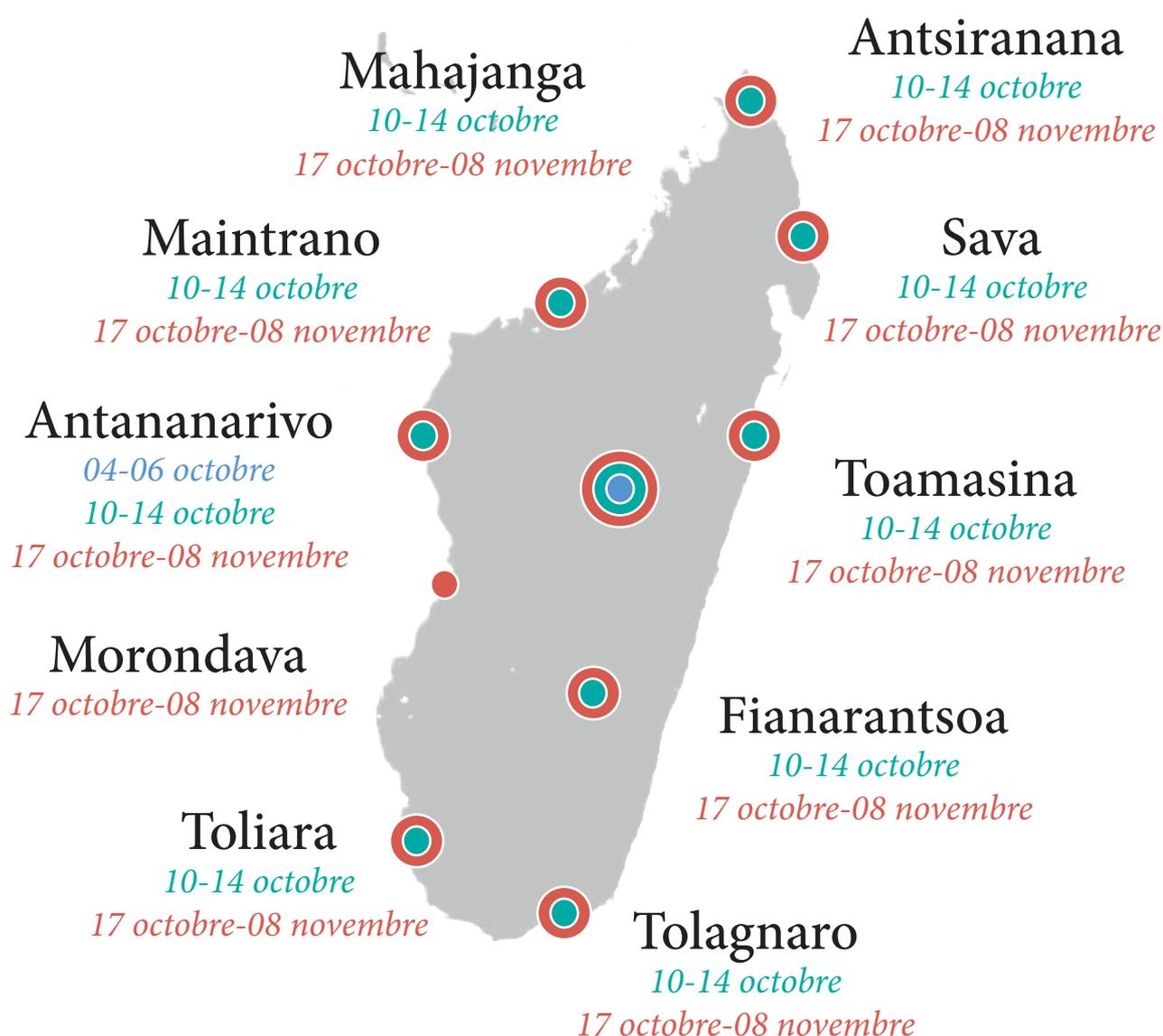
- Déploiement tardif de formateurs pour la formation des délégués dans certains districts, cas du district de Betroka,
- Certains participants n'avaient pas le profil requis,
- Matériel parfois insuffisant (smartphones et BGAN) pendant la formation (1^{er} tour),
- Approvisionnement légèrement tardif en crédit de communication pour les simulations (1^{er} tour),
- Quelques cartes SIM activées tardivement (1^{er} tour de l'élection présidentielle),
- Crédit internet pour les BGAN (1^{er} tour) consommé abusivement pendant la formation.

Pour la troisième phase de la formation

- Nombre élevé de participants dans les salles de formation,
- Certains participants ne pouvaient pas effectuer les tâches requises à la fin de la formation sans assistance,
- Certains participants ont supprimé l'application FTP, suite à une fausse manoeuvre,
- Les spécifications du deuxième lot de BGAN étaient différentes du premier, ce qui a posé quelques problèmes pour la bonne compréhension des procédures.

Carte des formations techniques pour les deux tours de l'élection présidentielle

- **1^{ère} phase - 1^{er} tour** - Staff CENI/DSI
- **2^{nde} phase - 1^{er} tour** - 119 Chefs CID, 23 Chefs CIR
- **3^e phase - 1^{er} tour** - 119 PSRMV, 1 762 préposés smartphones et BGAN,
2^{ème} tour - 1 546 préposés smartphones et BGAN, sites principaux



#	DATES	PARTICIPANTS	SUPERVISEURS
Election présidentielle - 1^{er} tour			
1	04-oct.-18 06-oct.-18 Antananarivo	21 formateurs de formateurs (staff CENI/DSI)	DSI SACEM
2	10-oct.-18 14-oct.-18 9 sites de formation	119 formateurs (Chefs CID) 23 formateurs (Chefs CIR)	Aumôniers : Superviseurs et managers Smartphones and BGAN
3	17-oct.-18 08-nov.-18 National (communes, Districts 10 sites principaux de formation)	119 PSRMV 1 762 préposés smartphone et BGAN	Aumôniers : Superviseurs et managers Smartphones and BGAN
Election présidentielle - 1^{er} tour			
1	14-dec.-18 18-dec.-18 National (communes, Districts 10 sites principaux de formation)	1 546 préposés smartphone and BGAN	Membres KMF CNOE Commission Justice et Paix Scouts Mpanazava

4.5. Commande des imprimés sensibles

Les imprimés sensibles pour les deux tours de l'élection présidentielle (bulletins de vote, procès-verbaux, feuilles de pointage et de dépouillement, fiches d'inventaire, tableaux de concordance et enveloppes inviolables, cf. *tableaux p.117-118*) ont été produits et conditionnés en Afrique du Sud, dans la capitale Johannesburg.

L'imprimeur sélectionné pour la production et le déploiement du matériel électoral à l'issue d'un appel d'offre compétitif a travaillé étroitement avec les responsables de la CENI, du SACEM et du PNUD pour le bon suivi de l'élaboration des spécifications techniques et de la production des différents supports électoraux.

Plusieurs missions ont été organisées afin de traiter de questions centrales telles que le format des imprimés ou le mode de conditionnement des différents plis et palettes de matériel. Le colisage du matériel a ainsi été organisé par district puis par commune, afin que le travail de déploiement du matériel sensible ne pose pas de difficultés logistiques une fois livré aux différents échelons du pays.

4.6. Déploiement des différents imprimés sensibles

Les imprimés électoraux pour le premier tour de l'élection présidentielle du 7 novembre à Madagascar sont arrivés entre le 6 et le 10 octobre 2018 à l'aéroport d'Ivato, Antananarivo, à bord de cinq avions-cargos en provenance d'Afrique du Sud.

En tout, 360 palettes de matériel ont été livrées dans la capitale malgache, soit 139 359 kg et 327 m³. Les imprimés électoraux ont été stockés dans un entrepôt sécurisé de la CENI, avant d'être acheminés vers les provinces, districts, communes et 24 852 bureaux de vote du pays selon le plan logistique élaboré par la CENI.

Le nouveau cadre légal promulgué en 2018 a imposé des délais contraignants pour l'organisation du deuxième tour du scrutin présidentiel. La loi fixe en effet à deux semaines la durée de la campagne électorale du 2nd tour, alors que celle-ci était de 30 jours auparavant, au 1^{er} comme au 2nd tour (*Article 56 de la loi organique 2018-008 relative au régime général des élections et des*

Le colisage du matériel au moment de son conditionnement



1. Etiquette de la palette, niveau des districts

2. Etiquettes intermédiaires, niveau des communes

3. Etiquettes des boîtes (une boîte correspond à un bureau de vote)

référendums et Article 22 de la loi organique 2018-009 relative à l'élection du Président de la République). Cela a mené à la nécessité de produire et livrer, dans des délais plus courts, les bulletins de vote uniques et les autres imprimés sensibles.

Ainsi, pour le second tour de l'élection présidentielle, 218 palettes de matériel sensible (plus 6 de contingence) ont été livrées directement d'Afrique du Sud vers six hubs principaux à Madagascar (*voir carte p.119*), à la différence du premier tour, les 6 et 7 décembre 2018. Ces hubs ont été consciencieusement opérationnalisés avec l'appui du projet SACEM pour la réception du matériel à bonne date et dans les meilleures conditions. Ce système de livraison au niveau des hubs provinciaux a permis d'optimiser l'acheminement du matériel sensible vers les bureaux de vote du pays selon le chronogramme opérationnel de la CENI. À la suite des opérations de dédouanement du matériel, les imprimés électoraux ont été stockés dans des entrepôts sécurisés, avant leur acheminement.

4.7. Experts logistiques déployés en province

Six Volontaires des Nations Unies (VNU) internationaux, spécialistes en logistique et opérations électorales, ont été recrutés par le projet SACEM pour appuyer les démembrements de la CENI dans les six provinces du pays. Six chauffeurs ont également été recrutés pour leurs déplacements dans les différents districts.

- **Appui à la formation.** Les logisticiens ont apporté un appui à l'actualisation du plan de formation et son articulation avec le plan logistique.

- **Appui logistique.** Les logisticiens ont apporté une aide à la CENI pour le l'impression, le colisage et le dispatching des cartes d'électeurs et des listes électorales, l'actualisation du plan de déploiement du matériel et de ramassage des résultats, le suivi des conditions de stockage (conservation) et de sécurité du matériel électoral. Ils ont suivi de près les différentes opérations lors des scrutins du premier et du second

tours de l'élection présidentielle.

- **Appui à la sensibilisation des électeurs.** Lors de la mise en oeuvre de la seconde campagne d'éducation civique nationale, les logisticiens ont assuré le suivi des activités de sensibilisation des électeurs déployées par l'organisation de la société civile EISA.

- **Appui à la communication.** Les logisticiens ont travaillé à la mise à jour des contacts des démembrements de la province, au partage de la connexion internet avec les démembrements de la commission pour faciliter la communication.

- **Appui à la sécurisation.** Les logisticiens ont aidé à l'actualisation du plan de sécurisation, et relevé de multiples informations sur l'existence des postes de police et de la gendarmerie, au niveau des Districts et des Communes.

Déploiement du matériel électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle

Réception du matériel à Antananarivo
06-10/10/2018



Déploiement d'Antananarivo vers les 119 districts
19-27/10/2018

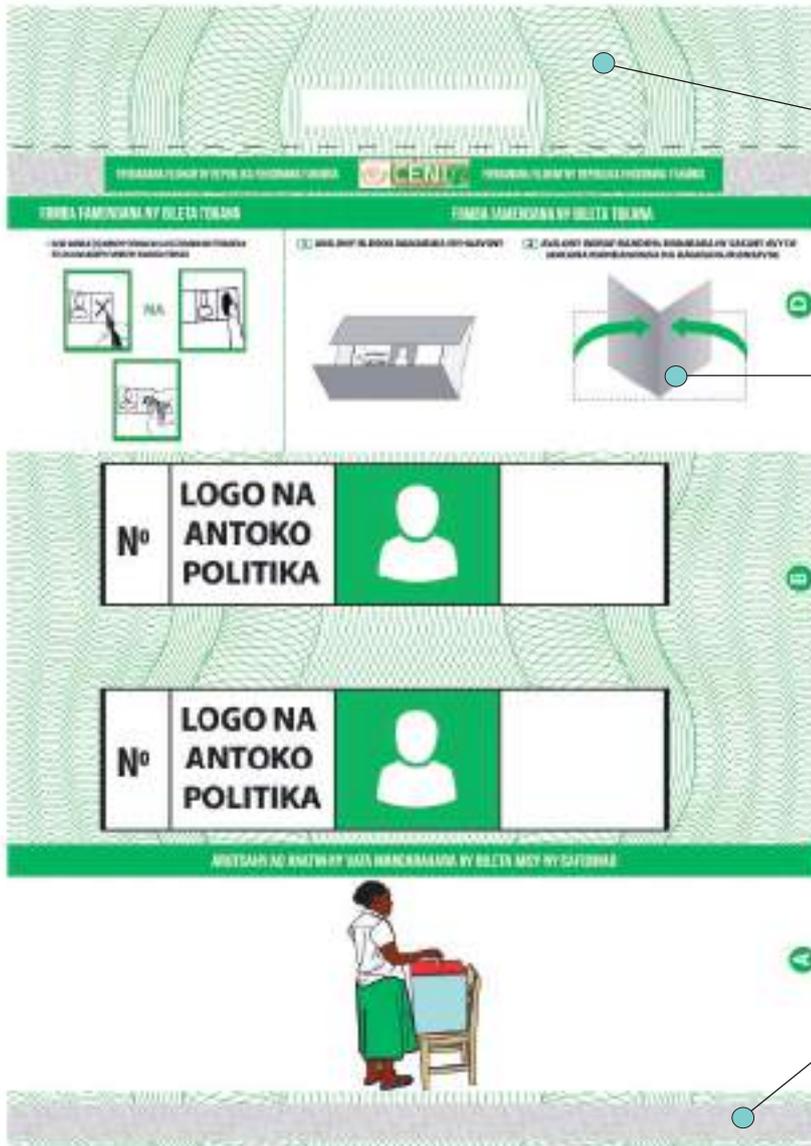


Déploiement des chefs-lieux de district vers les 1 695 communes
28/10/2018 au 01/11/2018



Déploiement des communes vers les fokontany/bureaux de vote
31/10/2018 au 06/11/18

Les mesures de sécurité prises pour les bulletins uniques de vote



Les **motifs présents sur les bords du bulletin** sont très difficiles à reproduire ou copier.

Quand le bulletin est plié telle que sur l'image, il est **impossible de voir le choix de l'électeur**. Le secret du vote est respecté.

Un **texte a été inséré en microprinting**, une mesure de sécurité supplémentaire confidentielle que seul le Président de la Commission connaît.

Des mesures anti-copies supplémentaires ont été prises, les **bandes grises réagissent à la fraude** (mention "copie" apparaît après une photocopie).

Le bulletin unique utilisé lors du scrutin doit **comporter la signature de deux membres du bureau de vote**, tirés au sort à l'ouverture du bureau de vote, le jour du scrutin, avant qu'il puisse être introduit dans l'urne. Sans ses signatures, le bulletin sera nul.

Matériel sensible pour la formation, la sensibilisation et la campagne

ITEM	SPECIFICATION	QUANTITÉS
Bulletins (formation)	Format A3+, 305 x 440 mm, carnets 50 bulletins	7 491
Bulletins (sensibilisation)	Format A3+, 305 x 440 mm, carnets 50 bulletins	59 500
Bulletins (campagne)	Format A3+, 305 x 440 mm, carnets 50 bulletins	2 000
Procès-verbal	Autocopiant, Format A2, carnet de 24 feuillets	85 431
Feuille de pointage et de dépouillement	Format A3	85 431
Fiche d'inventaire	Format A4	2 000
Tableau de concordance	Format A3	716
Enveloppe inviolable	Enveloppe thermorétractable 740mm x 400mm	15 177

Matériel sensible pour le 1^{er} tour de l'élection Présidentielle

ITEM	SPECIFICATION	QUANTITÉS
Bulletins	Format A3+, 305 x 440 mm, carnets 50 bulletins	10 300 000
Procès-verbaux	Autocopiant, Format A2, carnet de 24 feuillets	25 918
Feuilles de pointage et de dépouillement	Format A3	647 945
Fiches d'inventaire	Format A4	51 836
Tableaux de concordance	Format A3	25 918
Enveloppes inviolables	Enveloppe thermorétractable 740mm x 400mm	181 425

Matériel sensible pour la formation et la sensibilisation, 2^e tour

ITEM	SPECIFICATION	QUANTITÉS
Bulletin de vote (formation)	Format A3+, 305 x 440 mm, carnets 50 bulletins	7 491
Bulletin de vote (sensibilisation)	Format A3+, 305 x 440 mm, carnets 50 bulletins	59 500
Procès-verbal	Autocopiant, Format A2, carnet de 24 feuillets	85 431
Feuille de pointage et de dépouillement	Format A3	85 431
Fiche d'inventaire	Format A4	2 000
Tableau de concordance	Format A3	716

Matériel sensible pour le 2^{ème} tour de l'élection Présidentielle

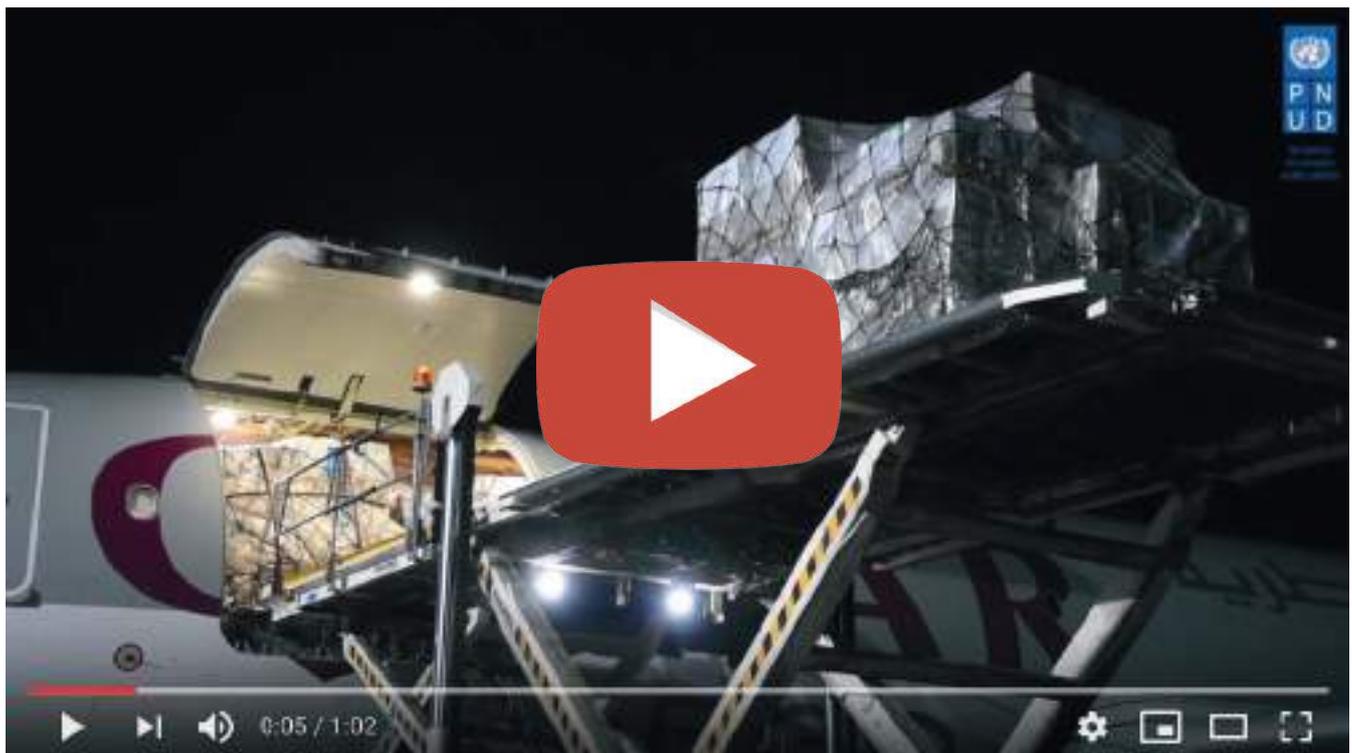
ITEM	SPECIFICATION	QUANTITÉS
Bulletin de vote	Format A5, paysage, carnets de 50 et de 25 bulletins	10 300 000
Procès-verbaux	Autocopiant, Format A2, carnet de 18 feuillets	25 918
Feuille de pointage et de dépouillement	Format A4	258 520
Fiche d'inventaire	Format A4	51 836
Tableau de concordance	Format A3	25 918
Enveloppe inviolable	Enveloppe thermorétractable 740mm x 400mm	181 425
Mémos	1 mémo par Membre des Bureaux Electoraux, A4 recto-verso	130 246

Carte du déploiement du matériel au second tour de l'élection présidentielle



Pour aller plus loin Vidéos

Deux vidéos sur la production et la livraison du matériel électoral pour le 1^{er} tour et la livraison du matériel électoral pour le 2nd tour de la Présidentielle ont été réalisées (pour lire le média, cliquez sur le bouton rouge).



4.8. Appui matériel à la Haute Cour Constitutionnelle

La Haute Cour Constitutionnelle (HCC), cinquième institution de l'État, a comme fonction principale le contrôle de la légalité des lois, le respect de la constitution et la régulation des institutions de la République.

La complémentarité des missions de la CENI et de la HCC, dans le respect de l'indépendance de chacune d'elle, est à même de garantir des élections transparentes, apaisées et crédible, étape décisive vers la consolidation de la démocratie à Madagascar et contexte nécessaire au succès des projets de développement économique en faveur des populations.

Au cours de ces élections, la Haute Cour Constitutionnelle a travaillé à la réception des dossiers de candidatures, à publié la liste officielle des candidats, traité les contentieux relatifs à l'élection et proclamé les résultats définitifs.

À travers ses actions, elle a ainsi offert aux candidats, aux partis politiques ainsi qu'aux observateurs nationaux et internationaux des garanties de fiabilité et de sécurité, afin d'assurer la sincérité des les résultats définitifs et favoriser ainsi l'acceptation de ceux-ci par tous.

À la suite d'une évaluation de l'environnement administratif et matériel de l'institution, le projet SACEM a conclu de la nécessité d'apporter un appui matériel informatique à la HCC, afin qu'elle atteigne ses objectifs de fiabilité, de sécurité et de sincérité des résultats définitifs.

Objectif

- Acquérir des ordinateurs équipés d'un moniteur, de disques durs et onduleur,
- Acquérir un logiciel serveur et d'autres logiciels complémentaires pour le fonctionnement du serveur,
- Rendre opérationnel le dispositif matériel en vue du traitement des données électorales.

Résultats attendus

- La chaîne d'organisation des activités de réception, de répartition et de traitement de données électorales est

conçu et enregistré sur le serveur,

- Les données électorales provenant des bureaux de vote via les SRMV sont traitées, enregistrées est disponibles à la lecture et à l'exploitation des services techniques et conseillers de la HCC.
- La fiabilité, la sincérité et la sécurité des résultats définitifs de l'élection présidentielle sont garantis,
- La crédibilité de la HCC est promue.

MATÉRIEL FOURNI EN 2018

Ordinateurs	22
Adaptateurs	20
Notebooks	3
Imprimante	2
Switches	2
Disques durs externes	4
Clés USB	4
Onduleurs	22
Câblage	
Serveurs	2
Antivirus	2
Logiciels Windows	2
Déchiqueteuse	1

4.9. Concertation HCC/CENI

La promotion de la concertation entre la CENI et la Haute Cour Constitutionnelle a permis de donner forme à une collaboration fructueuse entre les deux structures, indispensable pour préserver la légitimité des urnes à l'issue d'un processus électoral crédible. Cette concertation a pris la forme de plusieurs activités.

Accès à la base de données de la CENI

À l'occasion des deux tours du scrutin présidentiel, la Haute Cour Constitutionnelle a eu accès à la base de données des résultats provisoires de la CENI par Bureau de vote, sur la plateforme informatique de la CENI sise à la Direction du Système Informatique.

Cet accès de la HCC à l'environnement logiciel de la CENI et les échanges de données entre les deux institutions ont permis de rentabiliser le travail réalisé et de faire l'économie de saisies multiples pour de nombreuses données, les deux institutions gardant bien évidemment leur indépendance dans la mise en oeuvre de leurs activités respectives.

Ainsi, en ayant accès aux résultats provisoires compilés dans le logiciel centralisé, et en parallèle aux plis reçus, la HCC a pu utiliser ces données comme base de contrôle pour les saisies effectuées de son côté.

Retraite de la Haute Cour Constitutionnelle

La HCC a décidé de réunir ses membres et les responsables de ses services techniques et administratifs dans le cadre d'une retraite interne appuyée par le projet SACEM, afin de réfléchir sur l'ensemble des dispositifs organisationnels à mettre en place pour promouvoir et atteindre ses objectifs en complémentarité avec la CENI. L'activité a eu lieu à partir du 12 octobre 2018, à Antananarivo.

Objectifs de la retraite

L'objectif général de cette retraite était de préparer l'échéance de l'élection présidentielle et de réfléchir sur l'ensemble du dispositif organisationnel à mettre en place pour parvenir à garantir la fiabilité et sécurité de son environnement de travail, pour la sincérité des résultats définitifs.

Méthodologie

Chaque service technique et administratif a exposé son organisation et les perspectives de planning d'activités pour répondre aux contraintes de l'environnement électoral. Les sessions ont été coordonnées par le président de l'institution qui, le cas échéant, a pu interpeller la CENI pour la communication des éléments caractéristiques du scrutin. La retraite a duré deux jours.

Participants

- Président et conseillers de la HCC.
- Cadres de la haute cour constitutionnelle (Directeur de cabinet, Secrétaire général, deux greffiers en chef, deux personnels du service informatique, deux personnels d'appui).

- Président de CENI,
- Directeur des opérations de la CENI,
- Secrétaire exécutif de la CENI.
- Un personnel du Projet SACEM.

Au total cette retraite a regroupé 20 personnes soit 17 participants et 3 personnels d'appui.

Agenda

Première journée, données caractéristiques du scrutin et règles d'organisation des services.

- Session sur le fichier électoral,
- Session sur les opérations électorales,
- Recensement et la compilation des résultats.

Deuxième journée, éthique professionnelle et électoral, esprit d'équipe.

- Réception et répartition des plis provenant du terrain,
- Traitement des résultats, des bulletins nuls, des disqualifications et des retranchements de voix irrégulièrement obtenues,
- Session sur le traitement des résultats,
- Session sur la proclamation officielle des résultats.

Résultats de la retraite

- Les conseillers de la HCC se sont appropriés les chiffres caractéristiques du scrutin : l'état du fichier électoral, des bureaux de vote et des SRMV,
- La chaîne d'organisation des activités de réception, de répartition et de traitement de données électorales a été conçue et les points focaux des juridictions d'acheminement des requêtes et recours identifiés,
- Les Hauts Conseillers et les responsables de la Haute Cour Constitutionnelle ont confirmé les règles d'éthique professionnelle et de déontologie électoral pour promouvoir la crédibilité de l'institution.

Retraite conjointe CENI/HCC

La crédibilité des deux institutions chacune en ce qui la concerne ainsi que leur fonctionnement harmonieux jouent un rôle crucial pour l'acceptation des résultats et pour la crédibilisation du processus électoral à Madagascar. C'est pourquoi il était fondamental qu'elles établissent entre elles, et dans le respect de l'indépendance de chacune d'elle, une concertation permanente, de manière à avoir la même interprétation du cadre légal, l'une en charge de la mettre en pratique

sur le terrain, l'autre en charge du contrôle de la légalité du processus.

Ainsi, afin de bien assumer leur rôle en matière électorale, dans le but d'avoir des résultats d'élections fiables et transparentes dans ce contexte de nouveau cadre légal, le renforcement de capacité des deux institutions, de même qu'une interaction et une collaboration efficace entre elles étaient essentielles pour assurer la réussite du processus électoral à Madagascar. La session a eu lieu le 30 octobre 2018, à Ivato.

Résultats attendus

- Capacité des deux institutions renforcées sur le cadre légal réaménagé,
- Cadre de concertation pour l'échange d'informations.

Participants

Ce colloque a réuni 49 personnes :

- Les Hauts Conseillers de la HCC,
- Les greffiers et cadres de la HCC,
- Personnels d'appui,
- Les membres du bureau permanent de la CENI,
- Cadres de la CENI,

4.10. Évaluations CENI-SACEM

Pour le second tour du scrutin présidentiel, la crédibilité du processus électoral pouvait être contestée, a fortiori dans l'hypothèse où l'écart des voix entre les deux candidats n'est pas important. Pour prévenir et/ou minimiser ce risque, des séances d'évaluation ont été organisées en novembre, afin de tirer un premier bilan des opérations du premier tour et envisager des pistes pour le second. À cette occasion, des recommandations ont été proposées et des activités mises en œuvre de nature à améliorer certains aspects organisationnels, logistiques et stratégiques des opérations.

Sessions d'évaluation

- Pour la CENI : du 23 au 26 novembre 2018,
- Pour le SACEM : du 23 au 26 novembre 2018,
- CENI-SACEM : le 27 novembre 2018.

Acceptation des résultats et prévention des

violences électorales.

- *Maitrise de la problématique des bulletins nuls.* Le format du bulletin a été revu, un renforcement des capacités des préposés électoraux a eu lieu, l'utilisation du stylo a été conseillée, les valeurs des bulletins blancs et nuls séparées dans le logiciel de centralisation, des spots ont été réalisés pour la télévision et la radio, et l'éducation électorale par EISA a insisté sur ce point.
- *Remplissage en règle des procès-verbaux.* Aides-mémoires produits et conditionnés dans les kits des bureaux de vote par l'imprimeur sud-africain.
- *Prévention du vote irrégulier.* Des mesures ont été prises pour assurer la traçabilité du vote par dérogation (rétention des cartes d'électeur).
- *Gestion période post-scrutin jusqu'aux résultats provisoires.* Cadre de concertation organisé effectivement à l'occasion de l'accès quotidien des candidats aux résultats détaillés des bureaux de vote qui servent de base à la consolidation nationale.

Prévenir les accusations de fraudes électorales

- *Traçabilité des imprimés des bulletins de vote et des Procès-verbaux non utilisés.* Remontée du matériel dans des enveloppes de conditionnement destinées à la CENI, rédaction d'un rapport circonstancié sur l'utilisation de la contenance.
- *Logiciel des résultats au niveau des SRMV et central.* Audit du logiciel, présentation du logiciel aux deux candidats, tests en situations réelles avec leurs techniciens, recyclage du personnel des SRMV sur l'utilisation du logiciel, mesures prises pour l'observation du dispositif par les candidats.

La mobilisation des autres parties prenantes et l'amélioration du taux de participation

- *Distribution des cartes d'électeurs.* Instructions du Ministère de l'Intérieur aux autorités administratives locales, dispositions pratiques prises par la CENI.
- *Campagne de sensibilisation et communication institutionnelle.* Déploiement de la campagne sur terrain EISA dans le cadre du projet SACEM, spots pour la radio et la télévision.

Autres préoccupations logistiques

Hubs logistiques effectivement opérationnels, ramassage des résultats par appui hélicoptère.

7 novembre 2018

Premier tour de l'élection présidentielle

Le 1^{er} tour du scrutin s'est tenu le 7 novembre 2018, conformément au calendrier électoral. De l'avis des observateurs nationaux et internationaux présents, le scrutin s'est déroulé dans le calme et dans de bonnes conditions. Le déploiement du matériel électoral est en effet demeuré en cohérence en temps et lieu avec les prévisions de la CENI. Le plan intégré de sécurisation pour l'escorte du matériel a également bien fonctionné.

Le réseau VSAT de la CENI déployé aux niveaux central et des Districts pour le traitement et la transmission des résultats a été opérationnel. Les résultats du réseau d'appoint n'ont pas été exploités, le plan de ramassage des plis ayant fonctionné au delà des espérances, au point que les regroupements de tous les procès-verbaux aux SRMV ont été réalisés dans les délais critiques. Une baisse du taux de participation par rapport au précédent scrutin a été noté, ainsi que certains dysfonctionnements occasionnels, pour lesquels la CENI a pris des mesures

en vue du 2nd tour. Il faut saluer à cet effet la mise en œuvre des recommandations formulées à issue de la session d'évaluation CENI/SACEM.

La CENI a proclamé les résultats provisoires avant l'expiration du délai légal, le 17 novembre 2018. Les résultats provisoires ont placé en tête Andry Rajoelina, avec près de 39,19% des voix. Suivaient Marc Ravalomanana, également qualifié pour le 2nd tour, avec 35,29% des voix et le Président sortant, Hery Rajaonarimampianina, éliminé avec 8,84% des voix.

La Haute Cour Constitutionnelle, tenue de proclamer les résultats définitifs neuf jours après la proclamation des résultats provisoires, a organisé la cérémonie de proclamation officielle le 28 novembre 2018. La cour a rendu des résultats similaires, variant de quelques dixièmes de pourcentage, conséquence des rectifications qui relèvent de la compétence exclusive de la juridiction du contentieux.



Les chiffres du premier tour de la Présidentielle

5 367 550

Le nombre de votants à l'échelle nationale, le 7 novembre 2018.

39,23%

Le score final du candidat en tête à l'issue du premier tour, Andry Rajoelina.

53,95%

Le taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle.

35,35%

Le score final du second candidat qualifié pour le second tour, Marc Ravalomanana.

386 946

Le nombre de bulletins blancs et nuls comptabilisés à l'issue du scrutin.

08,82%

Le score du troisième candidat, le Président sortant Hery Rajaonarimampianina.

Pour aller plus loin Vidéo



19 décembre 2018

Second tour de l'élection présidentielle

Le second tour de l'élection présidentielle s'est tenu le 19 décembre 2018. Les acteurs investis dans l'observation des élections ont noté une amélioration générale du scrutin. Les opérations de vote ont été menées dans un climat tout aussi calme qu'au premier tour, sans incident majeur. Les autorités ont respecté la neutralité telle que demandée par le gouvernement et les forces de l'ordre ont sécurisé le processus avant, pendant et après l'élection.

Cinq paramètres ont amélioré et facilité la conduite des opérations de vote et de dépouillement, selon les observateurs de l'Union européenne : le fort taux de distribution des cartes d'électeur avant la date du scrutin, l'autorisation à voter si en possession d'une pièce d'identité et inscrits sur la liste électorale, l'expérience cumulée par les membres de bureaux de vote et les électeurs, le renforcement des capacités, et enfin un processus simplifié, notamment pour le

dépouillement, avec seulement deux candidats. Le taux de participation a néanmoins une nouvelle fois baissé, s'établissant autour de 48%.

La CENI a rapidement proclamé les résultats provisoires, bien avant l'expiration du délai légal, le 27 décembre 2018. Ceux-ci ont placé en tête le candidat numéro 13, Andry Rajoelina, avec près de 55,66% des voix. Le candidat numéro 25, Marc Ravalomanana, a donc obtenu 45,34% des voix.

La Haute Cour Constitutionnelle, dans un climat de contestation de la part des sympathisants du candidat numéro 25, a organisé la cérémonie de proclamation officielle le 8 janvier 2019. Dans sa décision, la cour a confirmé le verdict provisoire rendu par la CENI. Le candidat numéro 13, Andry Rajoelina, a été élu à la Présidence de la République de Madagascar.



Les chiffres du second tour de la Présidentielle

4 756 383

Le nombre de votants à l'échelle nationale, le 19 décembre 2018.

55,66%

Le score final du candidat en tête à l'issue du second tour, Andry Rajoelina.

48,09%

Le taux de participation au second tour de l'élection présidentielle.

45,34%

Le score final du second candidat au second tour, Marc Ravalomanana.

119 320

Le nombre de bulletins blancs et nuls comptabilisés à l'issue du scrutin.

Pour aller plus loin Vidéo



5 Gestion et fonctionnement du projet de soutien au cycle électoral

5.1. Le comité de pilotage du projet SACEM

Le comité de pilotage est le plus haut organe décisionnel du Basket Fund ou Fonds Commun. Il définit les orientations stratégiques du Basket Fund, notamment pour son mode de fonctionnement et sa gestion opérationnelle.

Il est composé des représentants du Gouvernement, de la CENI et des partenaires extérieurs participant au financement du Basket Fund (Union européenne, USAID, Allemagne, Norvège, Royaume-Uni, Afrique du Sud, France, Corée du Sud, Suisse, Australie), ou à travers une contribution technique ou matérielle. Le comité a le pouvoir de décider d'inviter d'autres parties, en plus des membres ordinaires, pour assister,

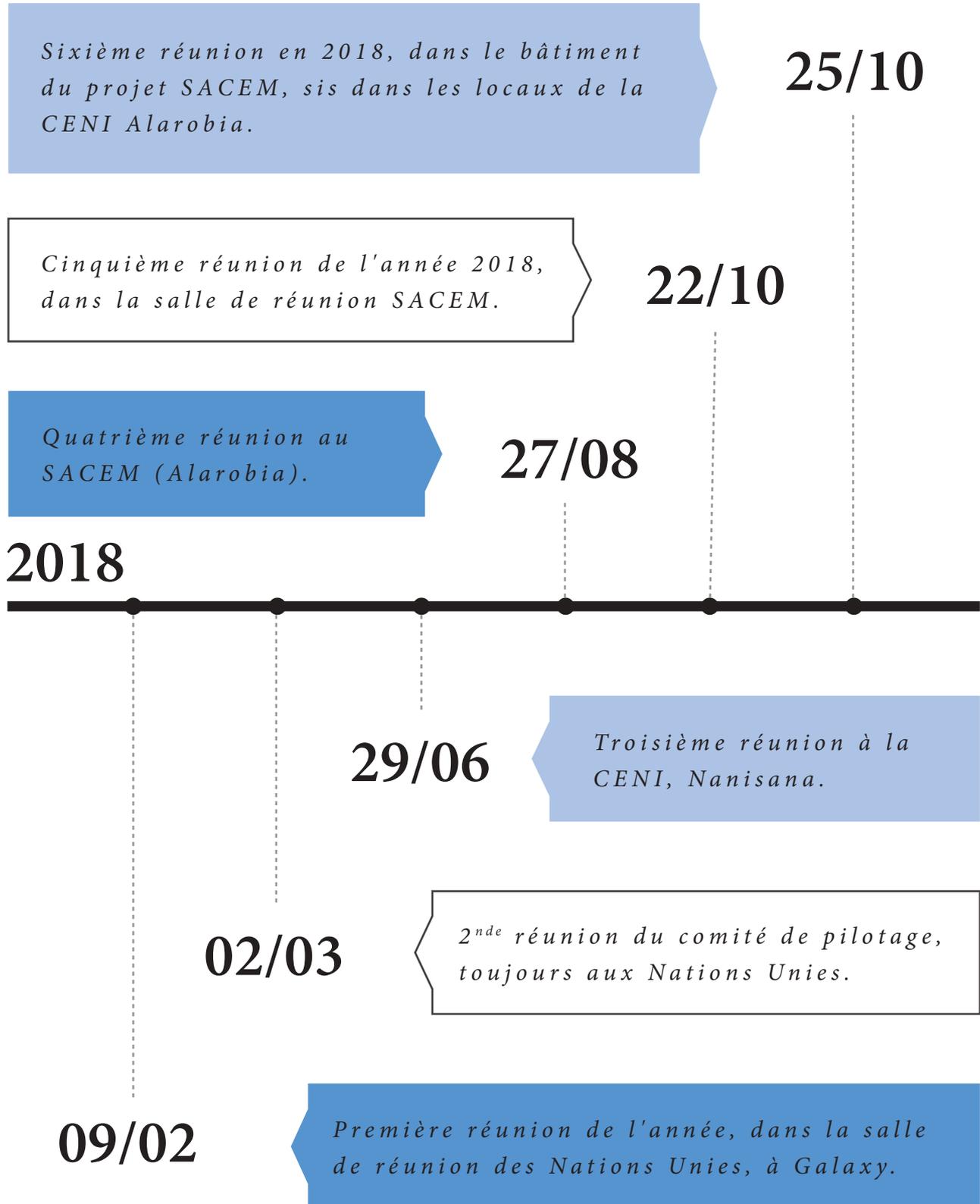
ex-officio, aux réunions.

Le Comité de Pilotage dispose d'un secrétariat assuré par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui rend compte de ses travaux au Comité de Pilotage. L'unité de gestion du Projet est animée et coordonnée par le Conseiller Technique Principal (CTP).

Déjà opérationnel en 2017, le Comité de pilotage du projet SACEM s'est réuni à huit reprises en 2018, à intervalles réguliers mais avec une accélération logique des réunions à l'approche des dates des scrutins de l'élection présidentielle. De grandes décisions stratégiques, comme la réévaluation à la hausse du budget du projet, ou la réaffectation de certaines activités au budget national ont été décidées cette année à l'occasion des réunions du comité de pilotage.



Equipe du projet SACEM, en présence de la Représentante Résidente a.i. du PNUD



Les réunions seront maintenues à un rythme bimestriel. Des réunions plus fréquentes pourront être convoquées si nécessaire.

2019

Dernière réunion de l'année 2018, à la salle de conférence du SACEM..

12/12

Avant-dernière réunion de l'année au SACEM.

13/11

5.2. Les nouveaux bureaux du projet SACEM à Alarobia

Le projet de Soutien du Cycle Électoral à Madagascar (SACEM) a inauguré ses nouveaux locaux pour l'équipe du projet le 27 août 2018, à l'occasion d'une réunion du comité de pilotage. Madame le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, et Monsieur le Président de la CENI ont procédé à l'inauguration de ces nouveaux bureaux en présence de la Représentante Résidente du PNUD. La communauté internationale soutenant le processus électoral à Madagascar était également présente pour l'occasion (photos de droite).

Les nouveaux locaux sont hébergés dans l'enceinte de la CENI à Alarobia pour plus d'efficacité et de proactivité dans la collaboration entre les deux équipes de la commission électorale et du projet de soutien au

processus électoral.

Le nouveau bâtiment est doté de sept bureaux, dont cinq au rez-de-chaussée :

- Communication et cartographie,
- Télécommunication et gestion de base de données,
- Sensibilisation,
- Opérations électorales,
- Administration et finances,

Ainsi que deux à l'étage :

- Secrétariat,
- Bureau du Conseiller Technique Principal (CTP).

Une grande salle de réunion est également située à l'étage. Le nouveau bâtiment a accueilli les différentes réunions du comité de pilotage et du comité technique du projet à partir de la fin août de l'année 2018.



5.3. Le site web du projet SACEM et l'appui de la *task-force*

En 2006, la Commission Européenne (CE) et le PNUD ont signé les Directives d'assistance électorale pour renforcer et officialiser leur partenariat dans le domaine de l'assistance électorale.

La *Joint Task Force* sur l'assistance électorale a créée à cette occasion un mécanisme de coordination basé à Bruxelles, chargé de favoriser l'efficacité des projets d'assistance électorale et la conformité de ces derniers à l'approche stratégique commune de l'UE et du PNUD.

La *Joint Task Force* fournit un appui aux projets d'assistance électorale en cours via de nombreuses activités.

Elle organise des formations, travaille à l'amélioration de la visibilité des projets grâce à des sites internet et la publication de rapports mensuels, fournit un appui aux pays dans la formulation des documents de projet et rapports, et enfin facilite la coopération entre le personnel des deux organisations sur le terrain.

Ainsi, avec l'appui de la *task-force* du Programme des Nations Unies (PNUD) à Bruxelles, le projet de Soutien du Cycle Électoral à Madagascar (SACEM) a développé un site Internet pour communiquer spécifiquement sur ses activités. Actualités, vidéos, missions du SACEM, chiffres clés des activités, informations sur les contributeurs ou sur l'équipe, toutes les réalisations du projet sont publiées sur le site internet, accessible à l'adresse <https://madagascar.ec-undp-electoralassistance.org>.





Les imprimés électoraux sont arrivés à Antananarivo

[CONTINUER LA LECTURE >](#)



Une formation en cascade au niveau national pour le personnel de la CENI

[CONTINUER LA LECTURE >](#)



Renforcer les capacités de la CENI et du MCRI en matière de régulation des médias

[CONTINUER LA LECTURE >](#)



Des activités pour informer les forces de défense et de sécurité sur leur rôle de sécurisation du processus électoral

[CONTINUER LA LECTURE >](#)



Renforcer les capacités des journalistes pour des élections apaisées

[CONTINUER LA LECTURE >](#)



6,000

Membres de la commission électorale formés aux opérations de vote



680,401

Nouveaux citoyens inscrits sur la liste électorale en 2018



07/11/18

Premier tour de la Présidentielle
Second tour : 19 décembre 2018

5.4. Appui du PNUD pour les missions de bons offices

En 2018, plusieurs missions de médiation, d'information et d'observation conduites par le conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Abdoulaye Bathily, ont été organisées à Madagascar. Nommé par le Secrétaire général en avril, le diplomate sénégalais s'est déplacé à quatre reprises dans le pays, en mai, septembre, octobre et novembre, et décembre de l'année 2018.

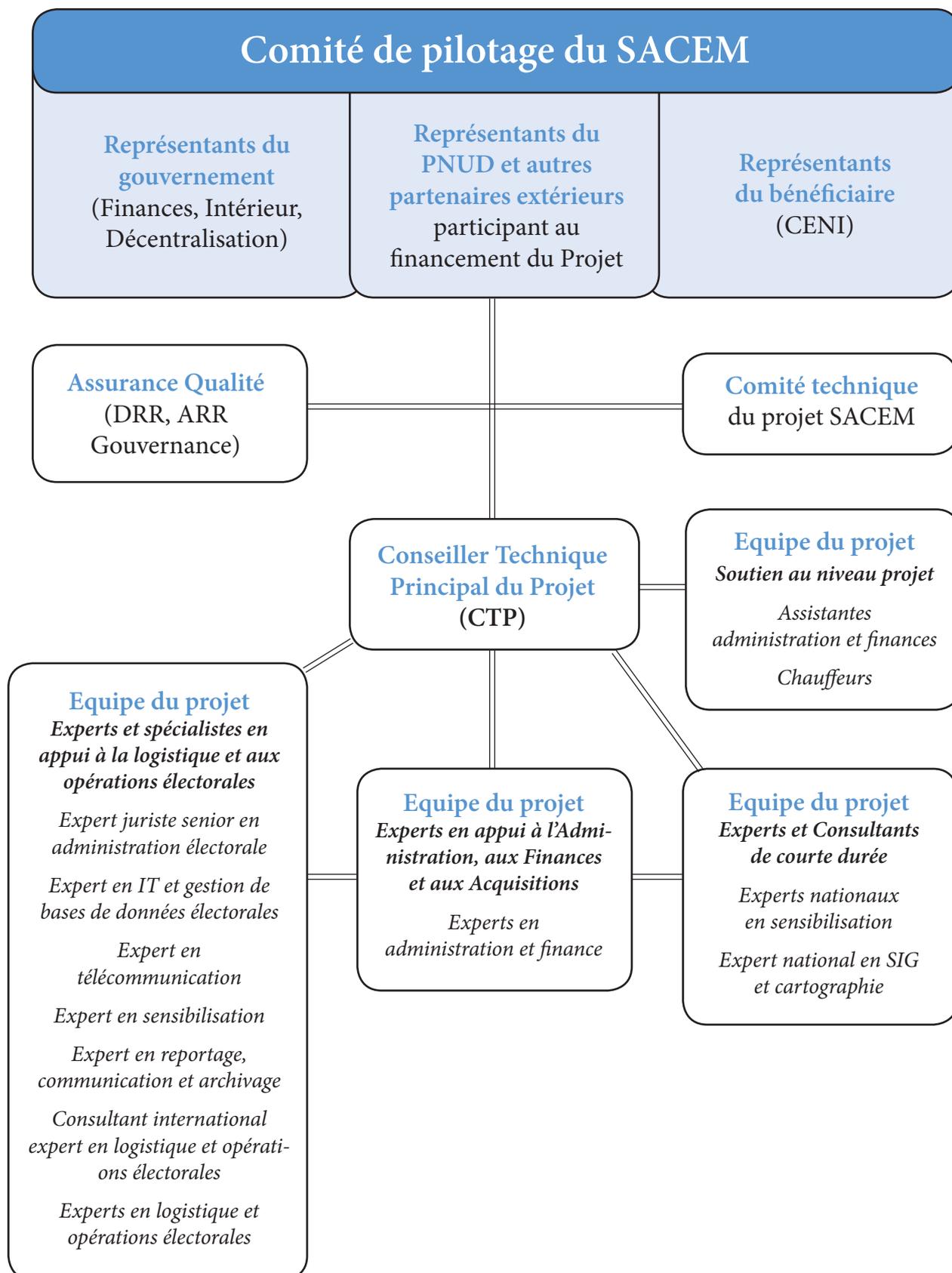
Il a d'abord pu sensibiliser les principaux acteurs institutionnels et les forces vives du processus à la promotion d'un processus électoral apaisé qui passe par un large consensus politique sur les options

fondamentales du cadre légal.

En septembre, il a ensuite été en mesure de rencontrer les acteurs principaux du processus électoral pour la tenue à bonne date des élections. Présents lors du premier tour et du second tour de l'élection présidentielle, il s'est déplacé dans une dizaine de bureaux de vote pour observer la situation dans le pays et assister au déroulement du scrutin.

À l'issue de ses deux dernières missions, il a félicité les citoyens malgaches, les autorités et l'organe de gestion électoral pour le déroulement des élections dans le calme.





DURABILITÉ DES RÉSULTATS

Le projet a appuyé le comité interministériel en charge de la révision du cadre légal, qui a doté Madagascar de trois lois organiques régissant l'élection du Président de la République, l'élection des députés et le régime général des élections et des référendums.

La CENI et le MID ont été dotés d'équipements recyclables respectivement à l'occasion d'activités récurrentes du processus, telle que l'édition de la liste électorale ou les opérations JSAN (imprimantes), le traitement, la transmission et la centralisation des résultats (réseau VSAT, bureautique, smartphones, BGAN), la communication (appareil photo et vidéo, bureautique, logiciels). La HCC a également été dotée de matériel permettant l'opérationnalisation de son système de traitement des données électorales, qui sera réutilisable à l'occasion des futurs cycles électoraux.

Les agents de la CENI, renforcés en capacités à tous les niveaux (central, districts, communes) à deux reprises et dotés de manuels, à l'approche du premier et du second tour de l'élection présidentielle, constitueront une pépinière de personnel recyclable pour les cycles électoraux subséquents. Au dernier niveau (membres du bureau électoral), ils ont également été dotés de fiches et mémos récapitulant les prérogatives et missions de chaque membre du bureau électoral, qui seront réutilisables.

SUD-SUD

SUD - SUD

Le Rapporteur général de la CENI a effectué, avec l'appui du projet au courant du mois de mars 2018, un voyage d'études en République de Salvador. En marge de l'élection présidentielle organisée en cette période et de la session de l'assemblée générale d'AWEB (Association intercontinentale des administrations électorales), cette mission a été mise à profit pour l'acquisition de connaissances et un échange d'expériences avec d'autres pays de l'hémisphère Sud en phase de transition démocratique.



PRISE EN COMPTE DU GENRE

Selon les indicateurs de la Banque mondiale pour 2016, la population féminine de Madagascar est estimée à 13 163 932 personnes (50,14% de la population). Même si aucun quota de genre n'est appliqué au niveau national pour le processus électoral, les élections locales ont montré qu'il était possible d'augmenter la participation des femmes sans imposer de quota, à condition qu'il y ait un lobbying solide et un plaidoyer en faveur de la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur l'égalité des sexes.

Lors de la phase de planification du projet, une analyse de situation mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la prise en compte du genre a été menée, permettant d'orienter les activités du projet. Les données collectées au stade de la planification ont servi de base à l'élaboration de la stratégie de sensibilisation appuyée par le projet dans sa composante 3 « Communication et éducation civique », qui a trois objectifs : la participation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Pour combler le grand déficit de représentation des femmes en politique, les actions de sensibilisation et d'éducation civique menée par le projet (dont la dernière campagne nationale, mise en œuvre par EISA, qui possède une expertise en la matière), ainsi que le choix des participants aux ateliers de renforcement des capacités, ont mis en avant la composante genre, tandis que la base de données électorale créée avec l'appui du projet permet de contrôler l'enregistrement et la participation des femmes au processus électoral. Avec 4 565 539 inscrites en 2018, les femmes représentent 46% des inscriptions dans le fichier électoral national, soit 350 181 femmes supplémentaires par rapport à 2017.



CONCERTATION

CONCERTATION CONTINUE

Promotion d'un dialogue continu entre le Gouvernement, la CENI et la Communauté internationale sur les défis électoraux. Au-delà des réunions du Copil du SACEM, c'est le cas avec l'organisation des réunions spéciales du GDS qui ont notamment permis de surmonter certaines contraintes administratives incompatibles avec la diligence requise dans la gestion des opérations électorales. Un plan intégré CENI-Gouvernement a également été mis en place pour le sécurisation du matériel électoral pendant les opérations de déploiement et de recensement.

La promotion de la concertation entre la CENI et la Haute Cour Constitutionnelle, au travers du comité de vulgarisation du cadre légal en matière électorale, de la série d'ateliers menés conjointement dans les six provinces, de plusieurs retraites communes et de l'accès de la HCC à la base de données des résultats par bureau de vote sur la plateforme informatique de la CENI, a permis de donner forme à une collaboration fructueuse entre les deux structures, indispensable pour préserver la légitimité des urnes à l'issue d'un processus électoral crédible.

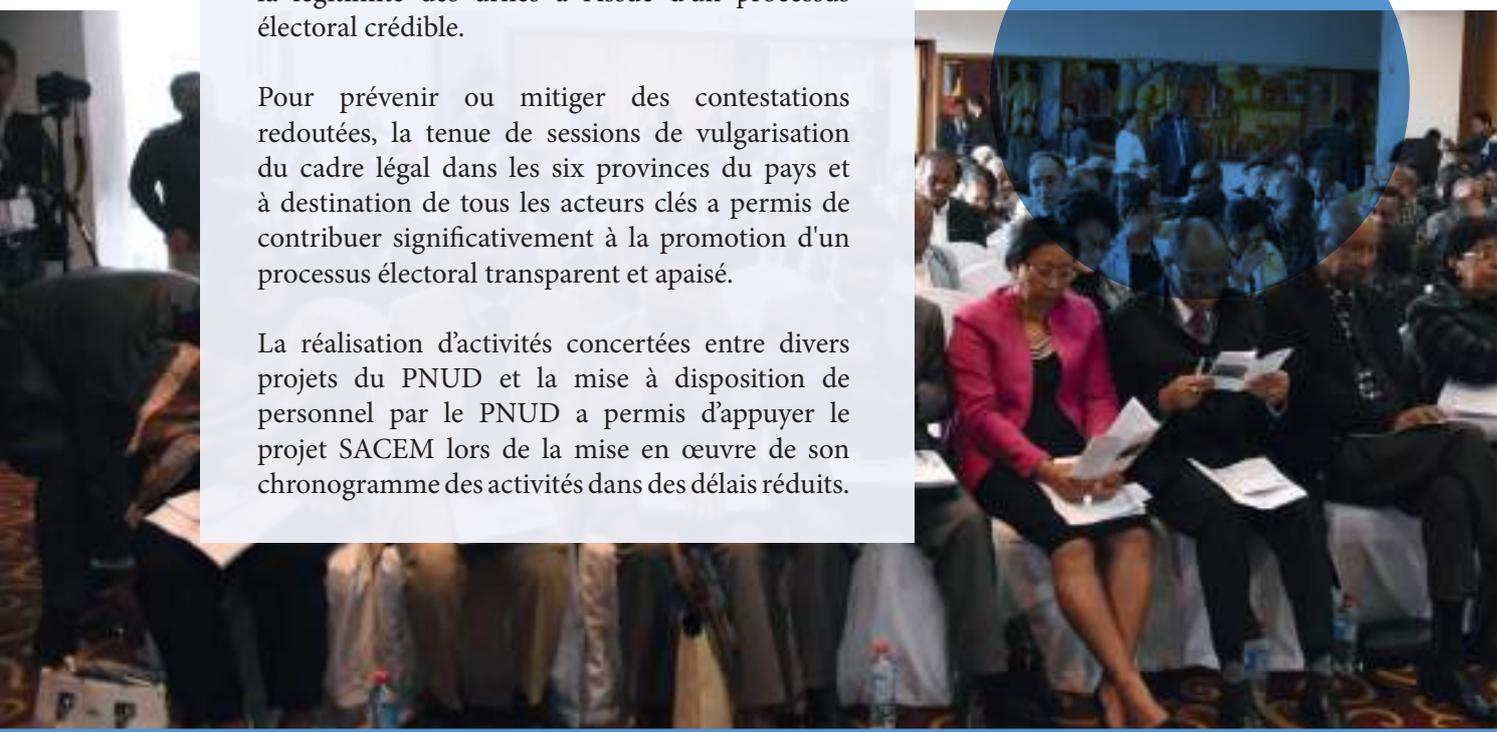
Pour prévenir ou mitiger des contestations redoutées, la tenue de sessions de vulgarisation du cadre légal dans les six provinces du pays et à destination de tous les acteurs clés a permis de contribuer significativement à la promotion d'un processus électoral transparent et apaisé.

La réalisation d'activités concertées entre divers projets du PNUD et la mise à disposition de personnel par le PNUD a permis d'appuyer le projet SACEM lors de la mise en œuvre de son chronogramme des activités dans des délais réduits.

OUVERT

TRANSPARENCE

L'appui à la CENI pour la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir la transparence de ses activités et procédures a permis d'éviter certains écueils. Il en est notamment ainsi des procédures de vote et de dépouillement et de la solution de traitement des données électorales.



INTÉGRATION

CENI/SACEM

Organisation du travail CENI/SACEM en équipe intégrée. L'équipe du SACEM a travaillé dans les locaux de la CENI (installation des nouveaux bureaux) à partir du mois d'août 2018. Ce travail intégré a également renforcé la lisibilité du budget électoral global, et permis le déploiement de l'assistance SACEM à travers les travaux techniques réalisés au niveau du Secrétariat exécutif, des Directions et des Services de la CENI.

RÉACTIVITÉ

ADAPTABILITÉ

Le projet a fait preuve de réactivité et d'adaptabilité au contexte. Cela est reflété par la capacité du PNUD à répondre aux demandes d'urgence en maintenant les règles et standards en la matière, notamment l'exigence de compétitivité et de qualité. Cela a été le cas pour la mobilisation des transporteurs vers les six hubs logistiques et l'organisation dans des délais très courts de l'audit du logiciel (entre les deux tours du scrutin).



RECYCLAGE

INVESTISSEMENTS

Exploitation des données de l'INSTAT consécutives à l'opération du recensement de la population pour les travaux de la cartographie électorale, recyclage de l'investissement réalisé par les bailleurs de fonds sur d'autres projets.

OPINION

COMMUNICATION

La communication de la CENI, articulée à la gestion transparente du processus électoral, a permis à des candidats de tirer parti de certaines informations pour manipuler l'opinion à base des données auxquelles ils ont eu accès à cause de la transparence de la CENI : cas des doublons dans le fichier électoral et des procès-verbaux des résultats.

Solution proposée. En 2019, la communication institutionnelle de la CENI sera renforcée pour apporter des solutions concrètes à ce problème.

BULLETTINS NULS

BULLETTINS NULS

À l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, près de 7% des bulletins ont été jugés nuls, soit plus que l'écart en nombre de voix qui séparait les deux principaux candidats. Il était nécessaire de minimiser ce taux en vue d'un second tour dont l'issue devrait être acceptée par tous.

Solutions proposées. Le format du bulletin a été revu, un renforcement des capacités des préposés électoraux a eu lieu, l'utilisation du stylo a été conseillée, les blancs et des nuls séparés dans le logiciel de centralisation, des spots ont été réalisés pour la télévision et la radio, et l'éducation électorale nationale par EISA a insisté sur ce point. Entre le premier et le second tour, le nombre de bulletins nuls a ainsi baissé sensiblement (1,6% au second tour).

FICHER

LISTE ÉLECTORALE

Les critiques sont persistantes sur l'intégrité du fichier électoral. Malgré les mesures prises en 2018 pour parvenir à un consensus sur la question, la fiabilité et de l'exhaustivité de la liste électorale font toujours débat.

Solution proposée. Recommandation d'une mutation vers un fichier biométrique et le dégel de la liste électorale en année électorale. En attendant, en 2019, des activités seront réalisées pour renforcer la fiabilité du fichier électoral alphanumérique.



CADRE LÉGAL NON CONSENSUEL

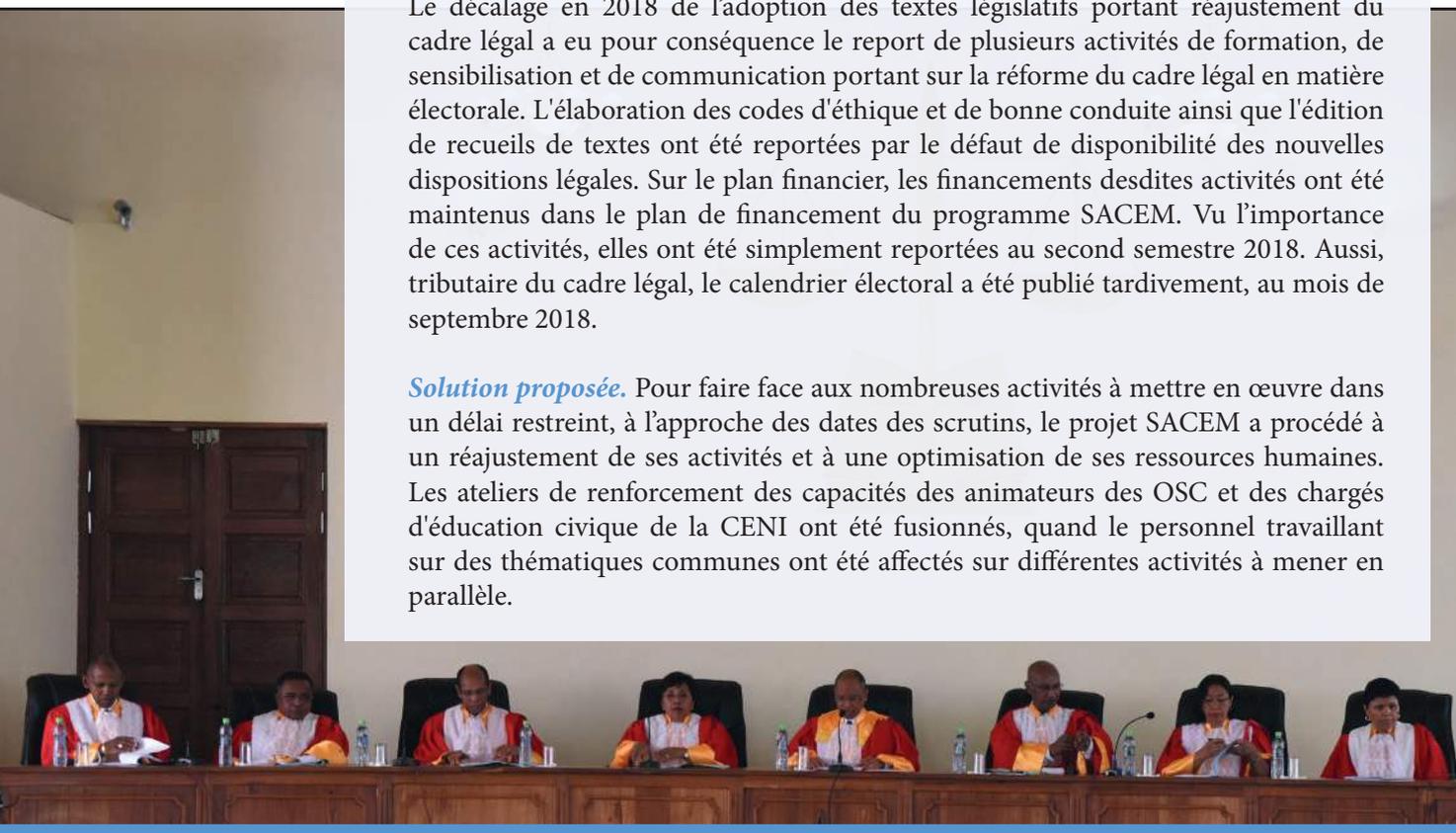
Le contenu des lois organiques adoptées par le Parlement a suscité des disputes préélectorales entre les différents acteurs politiques, faisant craindre une crise politique préélectorale et un processus électoral non consensuel.

Solutions proposées. Dans ses décisions, la Haute Cour constitutionnelle a décidé d'extirper les dispositions qui risquaient de remettre en cause l'inclusivité du processus électoral. L'entretien de cadres de concertation par la CENI et l'organisation d'ateliers d'appropriation du cadre légal réaménagé en matière électorale ont aidé à atténuer les difficultés observées. Des missions d'information et d'observation conduites par les représentant et conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU, MM. Haile Menkerios et Abdoulaye Bathily, ont sensibilisé les principaux acteurs institutionnels et des forces vives sur la promotion d'un processus électoral apaisé qui passe par un large consensus politique sur les options fondamentales du cadre légal.

DÉLAI DANS L'ADOPTION DU CADRE LÉGAL

Le décalage en 2018 de l'adoption des textes législatifs portant réajustement du cadre légal a eu pour conséquence le report de plusieurs activités de formation, de sensibilisation et de communication portant sur la réforme du cadre légal en matière électorale. L'élaboration des codes d'éthique et de bonne conduite ainsi que l'édition de recueils de textes ont été reportées par le défaut de disponibilité des nouvelles dispositions légales. Sur le plan financier, les financements desdites activités ont été maintenus dans le plan de financement du programme SACEM. Vu l'importance de ces activités, elles ont été simplement reportées au second semestre 2018. Aussi, tributaire du cadre légal, le calendrier électoral a été publié tardivement, au mois de septembre 2018.

Solution proposée. Pour faire face aux nombreuses activités à mettre en œuvre dans un délai restreint, à l'approche des dates des scrutins, le projet SACEM a procédé à un réajustement de ses activités et à une optimisation de ses ressources humaines. Les ateliers de renforcement des capacités des animateurs des OSC et des chargés d'éducation civique de la CENI ont été fusionnés, quand le personnel travaillant sur des thématiques communes ont été affectés sur différentes activités à mener en parallèle.



IMPACT DES NOUVELLES LOIS SUR LES ACTIVITÉS

Les nouvelles dispositions légales contenues dans les lois organiques promulguées en 2018 ont eu un impact à la hausse sur le budget et le dimensionnement de plusieurs activités critiques du projet SACEM.

Solution proposée. Le budget du projet SACEM a été réajusté pour tenir compte de l'impact de ces dispositions sur le dimensionnement des activités à mettre en œuvre.

Concernant l'organisation du 2nd tour du scrutin présidentiel dans des délais réduits, le projet a tenu compte de la nécessité de produire et livrer dans des délais plus courts les bulletins et autres imprimés sensibles. Plusieurs réunions de travail ont été organisées à Johannesburg, où les imprimés sensibles ont été produits, pour développer une solution de déploiement à partir de six hubs provinciaux au lieu d'un seul initialement.

Concernant le découplage du second tour du scrutin présidentiel et des élections législatives, la formation en cascade des membres des bureaux de vote devra être organisée une nouvelle fois, avec la même envergure, avant les élections législatives. En second lieu, les élections législatives étant retardées, la date de clôture du projet, initialement fixée à la fin du mois d'avril 2019, sera repoussée jusqu'au mois d'août 2019. Une troisième conséquence concerne la livraison des imprimés sensibles et bulletins de votes et l'édition des listes électorales définitives. Tout le matériel sensible devait initialement être livré et déployé au cours d'une seule et même séquence logistique. Le découplage des législatives rend désormais cette séquence indépendante des deux autres. Un budget a été alloué à ces activités en conséquence.

Concernant l'augmentation des bureaux de vote de près de 29%, la taille du bureau de vote étant fixée dans la nouvelle loi organique à 700 électeurs, le projet SACEM a tenu compte des quantités supplémentaires d'imprimés à commander (près de 5 000 bureaux de vote en plus). Il en va de même pour les membres des bureaux de vote, dont le nombre a augmenté de manière importante, et qu'il convient de former. Cela a entraîné un surcoût pour l'impression du matériel pour le renforcement des capacités à mettre à disposition ainsi que le redimensionnement du corps des facilitateurs des sessions de formation.

Concernant l'annulation des résultats des bureaux de vote qui arrivent à la Section de Recensement Matériel des Votes (SRMV) cinq jours après le jour du scrutin, la solution de transmission des résultats par réseau satellitaire VSAT a dû être optimisée. La prise en compte des données indicatives consécutives aux résultats de l'évaluation du réseau VSAT 2013, réalisée par l'expert télécommunications au cours des mois de mars à mai 2018 a eu un impact à la hausse sur le budget nécessaire à la réhabilitation et l'opérationnalisation du réseau de télécommunications. Les conclusions des expertises préliminaires ont révélé le type de matériel et l'équipement à remplacer pour une réhabilitation du dispositif au niveau des districts. La même expertise a recommandé l'amplification de ces réseaux, ayant pour conséquence un dispositif additionnel à déployer à l'échelon des communes (avec une mobilité dans quelques fokontany).

TRANSMISSION DES DONNÉES

Le manque de confiance des candidats dans le dispositif de transmission et centralisation des résultats de la CENI. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle ont, à plusieurs reprises, remis en cause le logiciel pour le traitement et la centralisation des résultats mis en place par la CENI au niveau central et dans chaque Section de Recensement Matériel des Votes (SRMV), faisant craindre des contestations postélectorales à l'issue de l'annonce des résultats.

Solution proposée. À l'écoute des recommandations émises par la Haute Cour Constitutionnelle à l'issue de la proclamation des résultats définitifs du premier tour du scrutin présidentiel, et soucieuse d'obtenir un consensus sur la fiabilité du logiciel utilisé pour le traitement des données électorales, la CENI a soumis ses outils logiciels à deux audits internationaux, en octobre et décembre 2018. Ils ont tous les deux conclu que le logiciel est fiable et fonctionnel. Les deux candidats ont également été invités à une séance de présentation technique et de test des outils utilisés dans les Sections de recensement matériel des votes (SRMV) et au siège de la CENI. Les experts en système informatique mandatés par les deux candidats ont pu, à cette occasion, mener des simulations et une évaluation qualitative du dispositif, dans des conditions réelles de traitement et centralisation des résultats. La CENI et les représentants des deux candidats se sont mis d'accord sur le dispositif à adopter à l'occasion du 2nd tour du scrutin présidentiel.



RESSOURCES

Au 31 décembre 2018, sur un budget de 14 576 086 \$US, le gap budgétaire est toujours de l'ordre de 2 949 517 USD pour l'organisation à bonne date des élections législatives et les frais communs aux deux élections. Quelques activités fléchées dans le budget 2018 n'ont pas été mises en œuvre (codes de bonne conduite).

Solution proposée. Le PNUD poursuit le plaidoyer auprès des Partenaires Techniques Financiers et encourage le Gouvernement et la CENI à promouvoir un processus électoral crédible, consensuel et inclusif. Après le bon déroulement de l'élection présidentielle en 2018, certains bailleurs pourraient être encouragés à contribuer davantage au basket fund.



L'un des principaux défis de 2019 concernera l'acceptation des résultats et la promotion d'un climat apaisé pour la période postélectorale. Le processus se poursuivra avec l'organisation des élections législatives, qui viendront renforcer la bonne marche du processus démocratique en cours, en dotant les citoyens malgaches de nouveaux représentants au Parlement.

Ateliers post-scrutins

L'un des principaux défis auquel auront à faire la commission électorale et la Haute Cour Constitutionnelle concernera l'acceptation des résultats et la promotion d'un climat apaisé pour la période postélectorale. Un atelier sera organisé à cet effet en 2019 avec les différentes parties prenantes au processus électoral.



Archivage des données

Le projet SACEM travaillera également à ce que la mémoire du processus électoral soit sauvegardée et entretenue. La documentation, des bases de données et des procédures relatives aux activités mises en œuvre lors du processus électoral seront archivées et transmises à la CENI pour le bon recyclage des connaissances, afin d'assurer la pérennité des processus subséquents.

20

Elections législatives

Le projet continuera d'appuyer la commission afin qu'elle soit opérationnelle et gère de manière efficace et effective les opérations, telles que l'acquisition et le déploiement du matériel sensible, l'opérationnalisation du réseau VSAT, ou la formation des agents électoraux.



Formation de la CENI

Une nouvelle formation en cascade est prévue en 2019, afin de recycler les connaissances des membres des bureaux de votes pour le bon déroulement des opérations électorales à l'occasion de la tenue des élections législatives dans le pays.



2018

RAPPORT FINANCIER

*Un résumé des
contributions
et dépenses par
bailleur, produit et
activité du projet
SACEM en 2018.*

BASKET FUND

Fonds commun

Le mécanisme de financement dit du fonds commun ou « Basket Fund », qui consiste en la mise ensemble des contributions financières des partenaires, avec l'avantage de garantir une meilleure coordination des financements tout en réduisant les risques de duplication, a été mis en place à travers le projet SACEM, en vue de recueillir et de gérer en *pool* la contribution des partenaires extérieurs.

1 Plan de travail annuel (PTA) pour l'année 2018

Afin de matérialiser les résultats de la révision annuelle de la liste électorale (RALE) et de répondre au cahier des charges de l'année 2018, à savoir l'organisation des élections présidentielles à deux tours, le projet SACEM a produit le plan de travail annuel (PTA) 2018 qui porte la déclinaison de ce qui a été déjà défini dans le PRODOC. Ce PTA a été revu et réaménagé au comité de pilotage du 29 juin 2018.

PRODUITS	ACTIVITÉ	BUDGET
Sous-produit 1 Le fichier électoral est mis à jour et fiabilisé	1.1 Activité : Révision annuelle de la liste électorale	24 142
	1.2 Activité : Renforcement des outils et équipements techniques existants	107 268
	1.3 Activité : Impression des documents pour l'élection présidentielle et les élections législatives	181 088
	1.4 Activité : Mise à disposition de l'expertise technique	0
	1.5 Activité : Présentation du fichier électoral	9 180
	1.6 Activité : RALE et "Guichet Unique"	35 000
	1.7 Activité : Cartographie et monographie électorale	150 434
	TOTAL OUTPUT 1	507 111

PRODUITS	ACTIVITÉ	BUDGET
Sous-produit 2 La gouvernance électorale est renforcée à l'issue de la réforme du cadre légal	2.1 Activité : Expert auprès du comité interministériel pour la révision du cadre légal	0
	2.2 Activité : Organisation et animation des ateliers - appropriation du cadre légal réaménagé en matière électorale	451 297
	2.3 Activité : Edition des textes, des manuels et outils divers pour les cadres de concertation	27 000
	2.4 Activité : Mise à disposition d'experts/consultants/facilitateurs	170 725
	Expert en régulation du financement des comptes de campagne	60 000
	TOTAL OUTPUT 2	709 022

PRODUITS	ACTIVITÉ	BUDGET
Sous-produit 3 Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, les procédures de vote, ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	3.1 Activité : Éducation civique électorale et sensibilisation • Appui aux OSC • Formations	899 884
	3.2 Activité : Communication institutionnelle de la CENI • Production de supports de visibilité • Chargé de reporting et communication • Renforcement des capacités des professionnels de médias	248 679
	Expert en régulation des médias	60 000
	3.3 Activité : Recrutement d'experts/consultants	76 000
	TOTAL OUTPUT 3	1 284 563

PRODUITS	ACTIVITÉ	BUDGET
Sous-produit 4 La CENI est opérationnelle et gère de manière efficace et effective les opérations préélectorales, électorales et postélectorales	4.1 Activité : Appui à l'amélioration du système de transmissions des données	1 121 261
	4.2 Activité : Formation et renforcement des capacités du personnel électoral	939 882
	Manuels supplémentaires (hausse bureaux de vote)	120 000
	4.3 Activité : Appui à la logistique et aux acquisitions	602 605
	4.4 Activité : Imprimés sensibles pour l'élection prési-dentielle	2 580 884
	4.6 Activité : Autres matériels électoraux et appui au déploiement	43 646
	Transport, entreposage et déploiement	300 000
	4.7 Activité : Appui à la Haute Cour Constitutionnelle	75 915
	4.8 Activité : Appui à la CENI pour l'entretien et l'anima-tion des cadres de concertation	131 216
	TOTAL OUTPUT 4	5 915 409

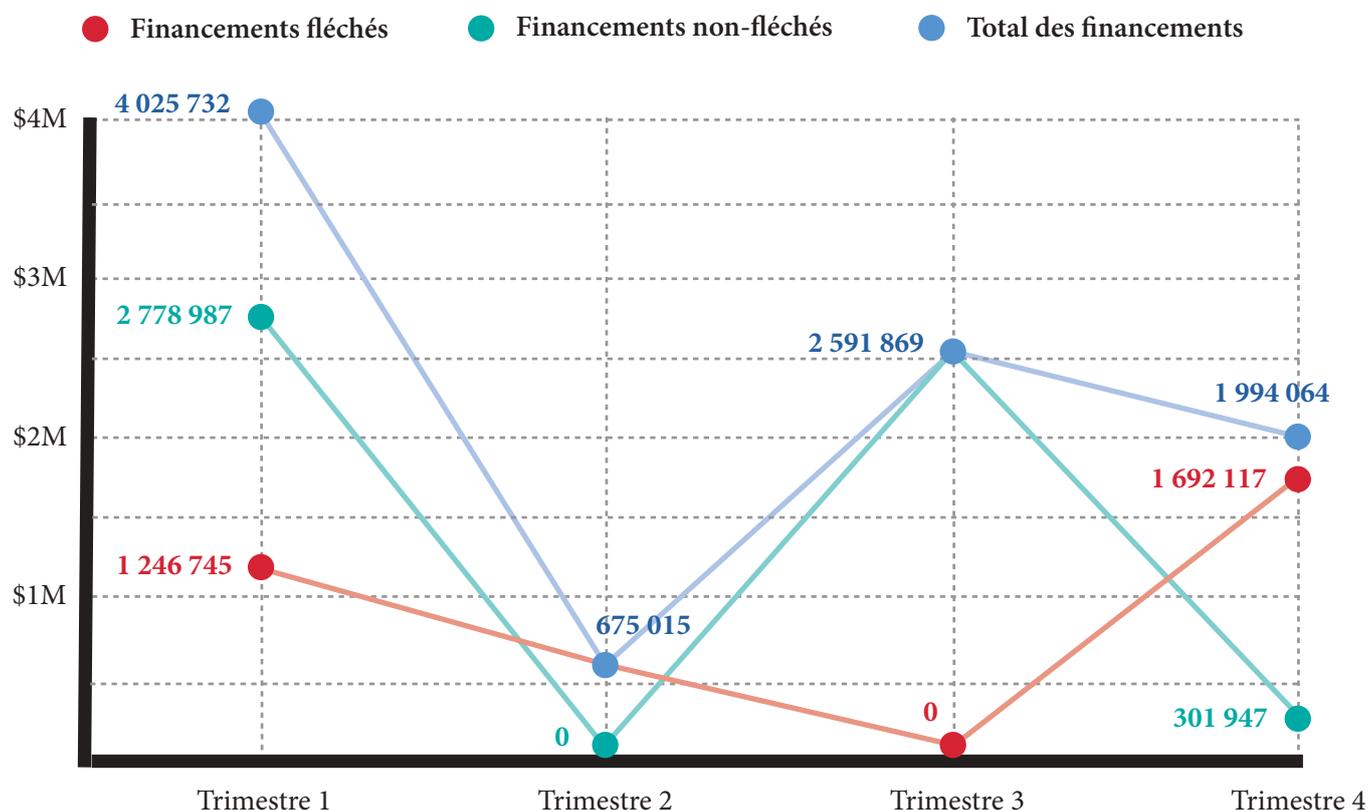
PRODUITS	ACTIVITÉ	BUDGET
Sous-produit 5 La Gestion du programme d'assistance technique électorale est effective	5.1 Activité : Renforcement des capacités de la CENI	432 653
	5.2 Activité : Coordination du programme	17 500
	5.3 Activité : Bons offices et appui à l'UGP	105 400
	5.4 Activité : Gestion du programme	196 656
	Cost recovery et autres coûts	700 672
	TOTAL OUTPUT 5	1 452 881
TOTAL (1)		9 868 988
Contingence (3)		275 049
TOTAL GENERAL (1) + (2)		10 144 035

2 Difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre du PTA 2018

Le projet SACEM a été confronté aux principales difficultés ci-dessous :

- Le décaissement tardif des annonces de contributions ;
- Le fléchage de certains financements par les bailleurs ;
- Moutlt activités non fléchées à financer et insuffisance des ressources dans le Basket Fund (financement non fléché) pour y répondre ;
- Les activités du sous-produit 2 « La gouvernance électorale est renforcée à l'issue de la réforme du cadre légal » ont été, pour l'essentiel, lancées vers juin 2018 après la promulgation de trois lois organiques portant réaménagement du cadre légal en matière électorale.

Aussi, des financements fléchés confirmés et reçus à la fin de l'exercice 2018, ont décidé la libération de contributions non fléchées qui ont été réaffectées en 2019 pour l'organisation des élections législatives (c'est le cas de la contribution britannique et de la première contribution européenne). Pour ce qui précède, le projet a pourvu aux dépenses prévues par l'affectation des ressources disponibles. Le graphique suivant illustre la disponibilité des ressources par mode de financement.



Source : Elaboré par les Finances du projet SACEM sur base des données du PNUD, Système Atlas : Revenus collectés 2018, Projet 00105598.

3 Exécution du budget réaménagé du projet SACEM en 2018

3.1. Etat intérimaire d'exécution du budget SACEM au 31/12/2018

L'exécution budgétaire (clôture financière annuelle en cours) est basée sur les différentes contributions reçues et disponibles au cours de l'année 2018, soit 9 328 140 \$US. Ce montant comprend le dépôt de la contribution Sud-africaine de 446 429 \$US en attente de confirmation de réception par la trésorerie du PNUD/Siège.

Synthèse de l'exécution budgétaire par sous-produit

Le budget 2018 de 10 144 035 \$US a été exécuté à la hauteur de 73,56%, soit 7 461 755 \$US dont 4 862 130 \$US (65,16%) de financement non fléché et 2 599 624 \$US (34,84%) de financement fléché tel que présenté dans le tableau ci-dessous (C pour Contingence, T pour Total).

#	BUDGET	NON FLÉCHÉ	FLÉCHÉ	TOTAL	BALANCE	TAUX EXÉC.
1	507 111	465 807	70 371	536 178	-29 067	105,73%
2	709 022	125 861	160 137	285 998	423 024	40,34%
3	1 284 563	462 250	172 318	634 568	649 995	49,40%
4	5 915 409	2 677 000	2 015 776	4 692 776	1 222 633	79,33%
5	1 452 881	1 131 213	181 023	1 312 236	140 646	90,32%
C	275 049	/	/	0	275 049	0,00%
T	10 144 035	4 862 130	2 599 624	7 461 755	2 682 280	73,56%

Source : Elaboré par les Finances du projet SACEM sur base des données du 20/01/2019 du PNUD/Atlas, IPSAS GL Expenses, 31/12/2018.

La balance budgétaire du projet SACEM de 2 682 280 \$US à la date du 31 décembre 2018 est décomposée par mode de financement (fléché ou non fléché) comme suit :

BALANCE 2018	FLÉCHÉ	NON-FLÉCHÉ	TOTAL
Engagements 2018 à liquider en 2019	173 062	874 175	1 047 237
Non engagés en 2018/ Activités à reporter	247 049	1 387 994	1 635 043
TOTAL	420 111	2 262 169	2 682 280

Activités 2018 avec balance budgétaire positive, à reporter en 2019 (dans l'hypothèse de l'organisation des élections législatives en avril 2019)

FINANCEMENTS FLÉCHÉS	MONTANT
Organisation des ateliers sur la validation de code de bonne conduite pour les partis politiques, les OSC, les médias et l'administration	33 109
Edition des textes, des manuels et outils divers pour les cadres de concertation	24 000
Formation personnel électoral de la CENI	105 176
Experts consultants	55 067
Appui à la CENI pour entretien et l'animation de cadres de concertation	91 910
Support sur le contentieux électoral, Atelier financement des partis politiques et contrôle de fonds de campagne, autres ateliers...	78 035
Audit et Cost recovery (GMS)	32 814
TOTAL	420 111

Près de USD 75 325 sont à réaffecter, avec l'accord des bailleurs ; les activités fléchées par ce financement n'étant plus pertinentes.

FINANCEMENTS NON FLÉCHÉS	MONTANTS
Sensibilisation électorale, suivi – évaluation des OSC, etc.	506 599
Bulletins de vote et imprimés sensibles pour le scrutin présidentiel	250 000
Missions de bons offices et appui à l'UGP	72 900
Appui à la logistique (Experts logistiques)	280 000
Ateliers médias, FDS et renforcements des capacités chargé de sensibilisation dé-membrements CENI	115 000
Audit général	50 000
Autres Experts/Facilitateurs	80 725
RALE et Guichet unique	29 000
Renforcement des outils et équipements techniques CNTDI et CDI	50 888
Contingence, Assurance qualité, ...	493 566
Experts en régulation des médias et contrôle de fonds de campagne (Gap 2018)	120 000
Appui à la CENI pour entretien et l'animation de cadres de concertation	39 127
Cumule balance autres activités résiduelles	64 364
TOTAL	2 262 169

Ce montant total comprend 749 768 \$US des activités à gap budgétaire



PRODUIT	ACTIVITÉS	BUDGET	EXÉCUTION PAR MODE DE FINANCEMENT	
			NON FLÉCHÉ	FLÉCHÉ
Sous-produit 1 Le fichier électoral est mis à jour et fiabilisé	1.1 Activité : Révision annuelle de la liste électorale	24 142	/	/
	1.2 Activité : Renforcement des outils et équipements techniques du CNTDI et des CID	107 268	107 268	/
	1.3 Activité : Impression de la liste électorale pour les élections présidentielles et législatives	181 088	241 151	
	1.4 Activité : Mise à disposition de l'expertise technique	0	/	/
	1.5 Activité : Présentation du fichier électoral	9 180	1 296	
	1.6 Activité : Guichet Unique	35 000	4 850	/
	1.7 Activité : Cartographie et monographie électorale	150 434	111 242	70 371
	TOTAL SOUS-PRODUIT 1	507 112	465 807	70 371

TOTAL EXÉCUTION	POURCENTAGE D'EXÉCUTION	SOURCE DE FINANCEMENT	COMMENTAIRE
0	0,00%	/	La balance budgétaire de 24 142 USD a été affectée à la couverture des dépenses de l'activité 1.3.
107 268	100,00%		/
241 151	133,17%		L'excédent budgétaire a été couvert par les ressources provenant des activités 1.1, 1.5 et 1.6 tel que décrit pour ce sous-produit.
0	0,00%	/	Expert pris en charge par le NORDEM.
1 296	14,12%		Un montant de 5 771 USD de la balance budgétaire de cette ligne a été affecté à la couverture des dépenses de l'activité 1.3 et 2 113 USD à 1.7
4 850	13,86%		La balance budgétaire de 30 150 USD a été affectée à la couverture des dépenses de l'activité 1.3.
181 613	120,73%	  	Format et nombre d'impressions plus important que prévu.
536 178	105,73%	/	

PRODUIT	ACTIVITÉS	BUDGET	EXÉCUTION PAR MODE DE FINANCEMENT	
			NON FLÉCHÉ	FLÉCHÉ
Sous-produit 2 La gouvernance électorale est renforcée à l'issue de la réforme du cadre légal	2.1 Activité : Organisation et animation des ateliers - appropriation du cadre légal réaménagé en matière électorale	451 297	52 875	73 261
	2.2 Activité : Edition des textes, des manuels et outils divers pour les cadres de concertation	27 000	/	2 377
	2.3 Activité : Mise à disposition d'experts/consultants/facilitateurs	230 725	72 985	84 500
	TOTAL SOUS-PRODUIT 2	709 022	125 861	160 138
Sous-produit 3 Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, les procédures de vote, ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	3.1 Activité : Éducation civique électorale et sensibilisation : Appui aux OSC et formations	899 884	307 330	86 819
	3.2 Activité : Communication institutionnelle de la CENI <ul style="list-style-type: none"> • Production de supports de visibilité, • Chargé de reporting et communication, • Renforcement des capacités des professionnels de médias. 	248 679	101 194	85 500
	3.3 Activité : Recrutement d'experts/consultants	136 000	53 726	/
	TOTAL SOUS-PRODUIT 3	1 284 563	462 250	172 318

TOTAL EXÉCUTION	POURCENTAGE D'EXÉCUTION	SOURCE	COMMENTAIRE
126 136	27,95%		<ul style="list-style-type: none"> • Les activités du début d'année ont été lancées vers juin 2018, après la promulgation de trois lois organiques portant réaménagement du cadre légal en matière électorale. Le projet s'était alors concentré sur l'essentiel et a revu le volume des activités à la baisse.
2 377	8,80%		<ul style="list-style-type: none"> • L'expert en régulation du financement des comptes de campagne n'a pas été recruté car la commission a été mise en place dans les temps.
157 485	68,26%		
285 998	40,34%	/	
394 148	43,80%		<p>Le budget comprend un montant de 277 181 USD d'activités à gap, sa déduction ramène l'exécution à 63,16%. Le projet a aussi un engagement avec une OSC de 173 131 USD à liquider en 2019.</p>
186 694	75,07%		/
53 726	39,50%		<p>Le recrutement de l'expert en régulation des médias a été pris en charge par une autre organisation (l'activité était à gap de 60 000 USD).</p>
634 568	49,40%	/	/

PRODUIT	ACTIVITÉS	BUDGET	EXÉCUTION PAR MODE DE FINANCEMENT	
			NON FLÉCHÉ	FLÉCHÉ
Sous-produit 4 La CENI est opérationnelle et gère de manière efficace et effective les opérations préélectorales, électorales et postélectorales	4.1 Activité : Appui à l'amélioration du système de transmissions des données	1 121 261	531 270	496 634
	4.2 Activité : Formation et renforcement des capacités du personnel électoral	1 059 882	/	841 968
	4.3 Activité : Appui à la logistique et aux acquisitions	602 605	299 767	21 061
	4.4 Activité : Bulletins de vote et autres Imprimés sensibles pour l'élection présidentielle	2 580 884	1 645 251	443 876
	4.6 Activité : Transport, entreposage et appui au déploiement	343 646	143 646	200 000
	4.7 Activité : Appui à la Haute Cour Constitutionnelle	75 915	56 886	12 238
	4.8 Activité : Appui à la CENI pour l'entretien et l'animation des cadres de concertation	131 216	179	/
	TOTAL SOUS-PRODUIT 4	5 915 409	2 677 000	2 015 776

TOTAL EXÉCUTION	POURCENTAGE D'EXÉCUTION	SOURCE	COMMENTAIRE
1 027 904	91,67%		/
841 968	79,44%		Un engagement avec la CENI de 138 283 USD pour la formation en cascade est à liquider en 2019, la balance des ressources est à reporter en 2019.
320 828	53,24%		L'équipe sur terrain des VNU internationaux experts en logistique électorale a été mise en place seulement vers juillet 2018.
2 089 127	80,95%		Economie réalisée à la suite de l'offre financière finale de l'imprimeur.
343 646	100,00%		/
69 124	91,05%		/
179	0,14%		La réalisation de cette activité a été reportée en 2019.
4 692 776	79,33%	/	

PRODUIT	ACTIVITÉS	BUDGET	EXÉCUTION PAR MODE DE FINANCEMENT	
			NON FLÉCHÉ	FLÉCHÉ
Sous-produit 5 La gestion du programme d'assistance technique électorale est effective	5.1 Activité : Renforcement des capacités de la CENI	432 653	374 278	/
	5.2 Activité : Coordination du programme	17 500	25 572	
	5.3 Activité : Bons offices et appui à l'UGP	105 400	25 025	
	5.4 Activité : Gestion du programme	196 656	271 052	
	Cost recovery et autres coûts	700 672	435 286	181 023
	TOTAL SOUS-PRODUIT 5	1 452 881	1 131 213	181 023
	TOTAL (1)	9 868 988	4 862 130	2 599 627
Contingence (2)	275 049	0	0	
TOTAL GENERAL (1) + (2)	10 144 035	4 862 130	2 599 627	

TOTAL EXÉCUTION	POURCENTAGE D'EXÉCUTION	SOURCE	COMMENTAIRE
374 278	86,51%		/
25 572	146,13%		Les réunions de concertation ont été plus nombreuses que prévu pour répondre aux défis posés par l'adoption du nouveau cadre légal en 2018.
25 025	23,74%		Le programme des missionnaires de New York et Bruxelles vers Antananarivo prévu pour cette année n'a pas été exécuté en totalité.
271 052	137,83%		Excédent budgétaire couvert par la balance des autres activités.
616 309	87,96%		/
1 312 236	90,32%	/	
7 461 757	75,61%	/	
0	0,00%	/	
7 461 757	73,56%		

Récapitulatif de l'exécution budgétaire par sous-produit et source de financement.

Produit	Budget	 Allemagne	 Australie	 Corée Sud	 France	 UK	 Norvege
1	507 111						
2	709 022				49 361		115 854
3	1 284 563	0	24 303		222 094		148 015
4	5 915 409	697 281		92 362			98 352
5	1 452 881	55 503	1 949	7 389	21 814		33 881
Contin.	275 049						
TOTAL (1)	10 144 035	752 785	25 390	99 751	293 269	/	396 102

Source : Elaboré par les Finances de SACEM sur base des données du 20/01/2019 tirées de PNUD/Atlas, IPSAS GL Expenses, 31/12/2018

(*) : Financement non ciblé différé pour les élections législatives

(**) : Réception du Deposit non encore confirmée par la trésorerie du PNUD/Siège

 PNUD	 RSA (**)	 Suisse	 UE 1	 UE 2	 USAID	Total	Balance
401 215		64 592			70 371	536 178	-29 067
82 179					38 604	285 998	423 024
154 757			85 399			634 568	649 995
1 330 448			605 906	1 102 452	765 974	4 692 776	1 222 633
965 315		5 168	79 943	71 998	69 275	1 312 236	140 646
						0	275 049
2 993 915		69 760	761 400	1 114 459	944 223	7 461 755	2 682 280

3.2. Contribution des bailleurs en 2018

Les contributions mobilisées en 2018 sont de l'ordre de 9 924 477 \$US dont 9 328 140 \$US décaissés par les bailleurs et 596 337 \$US à recevoir en 2019.

Récapitulatif des contributions par bailleur et mode de financement au 31 décembre 2018 (en \$US)

SOURCE	2017	2018	2019	TOTAL	STATUT
 UE - 1 ^{ère}		1 478 463	296 337	1 774 800	2018 reçu 2019 à recevoir
 Allemagne		923 660		923 660	Reçu
 Royaume-Uni		156 250		156 250	Reçu
 France	348 432	98 864		447 296	Reçu
 Norvège		46 833		46 833	Reçu
 Suisse	59 242	11 655		70 897	Reçu
 PNUD/ Bureau pays	1 057 321	2 940 324		3 997 645	Reçu
Total non fléché	1 464 995	5 656 049	296 337	7 417 381	63,68%
 UE - 2 ^{ème}		1 251 422		1 251 422	Reçu
 USAID		1 199 439		1 199 439	Reçu
 Norvège	237 192	639 418		876 610	Reçu
 RSA		446 429		446 429	Attente Deposit
 Corée Sud		99 786		99 786	Reçu
 Australie		35 597		35 597	Reçu
 PNUD/FW			300 000	300 000	Reçu
Total fléché	237 192	3 672 091	300 000	4 209 283	36,32%
Total général	1 702 187	9 328 140	596 337	11 626 664	100%

Source : Elaboré par les finances de SACEM sur base des données tirées du système Atlas/PNUD et conventions signées avec les bailleurs.

INTITULÉ	MONTANT EN USD	POURCENTAGE
Budget PRODOC réaménagé SACEM	14 576 086	100%
Ressources mobilisées	11 626 569	79,76%
Gap budgétaire	2 949 517	20,24%
Gap activités critiques ⁽¹⁾	2 421 520	

⁽¹⁾ Non pris en compte, la contingence, le coût des activités fléchées dont la réalisation n'est pas évidente en 2019 et la quote-part des frais d'assurance-qualité couverte par le PNUD.